



MEMOIRE DU MASTER II

**REPertoire DES TYPOLOGIES ARCHITECTURALES DES
EDIFICES MAJEURS**

CAS D'ETUDE : LE NOYAU HISTORIQUE DE LA VILLE DE BLIDA

Présenté par : ZIDANI Amina

Sous la Direction de : D^r A.A. ABDESSEMED FOUFA

Soutenue : Le 22/09/2015

Devant le jury : D^r S. CHERGUI - M^{me} N. MIHINDAD

Année Universitaire : 2014/2015

REMERCIEMENT

L'expression de l'ample remerciement et reconnaissance ira à madame la directrice de mémoire : **D^f A.A. ABDESSEMED FOUFA**. Sa **sagesse** et ses **appréciations pédagogiques**, sa **vision avisée**, ses **conseils** et ses **encouragements** ont été la motivation qui m'a aidé à consacrer tous mes efforts à réaliser ce modeste travail.

Je remercie infiniment mes enseignants :

M^f FOUFA Burhân Ud-Din qui m'a dirigé vers le bon sens de la recherche durant ma 1^{ère} année en cursus master Architecture et Patrimoine.

D^f BENSELAMA MESSIKH. S ma chère enseignante durant ma 3^{ème} licence et ma 2^{ème} master, qui mérite beaucoup de respect et de considération.

M^{me} ZERARKA. L qui m'a aidée de découvrir et d'aimer ma ville Blida.

M^f DJILALI CHAKIR qui a semé la passion de l'architecture dans mon esprit, qui m'a appris pleins de choses.

Je tiens également à remercier mes enseignants **les membres de jury** d'être experts et d'avoir accepté d'évaluer ce mémoire.

Je remercie tous ceux qui m'ont aidé durant mes années d'étude :

Mes chers parents.

M^f KECHROUD Mohamed, M^f BENZINEB Omar et M^f REKABI Omar.

Au personnel de la bibliothèque centrale de l'EPAU, de Blida et de Bejaïa qui m'ont permis d'accéder aux livres.

Au personnel de système national de documentation en ligne.

Au personnel du service technique de l'APC de Blida ... Merci à toutes et à tous.

DEDICACE

A la mémoire de mon **grand-père**, que dieu ait son âme.

A papa **Djamel** et mama **Hafida**

A **Nedjla** et **Yasmine** ... Je dédie ce travail.

REPertoire DES TYPOLOGIES ARCHITECTURALES DES EDIFICES MAJEURS _ CAS D'ETUDE LE NOYAU HISTORIQUE DE LA VILLE DE BLIDA_

RESUME

Le but de ce travail de recherche est de collaborer à la production des connaissances par l'identification du patrimoine architectural blidéen considérable, durant les deux époques historiques : andalouse - ottomane et coloniales française. Il s'agit de mettre en évidence les typologies et les styles des édifices majeurs de noyau historique blidéen, de déduire ses valeurs architecturales et stylistiques extrêmement importantes et de constituer – par la suite – une base donnée sur cet héritage à l'aide d'un moyen de gestion le système d'information géographique (S.I.G).

Afin de produire ce travail de recherche, une investigation sur les archives coloniales de la mairie de Blida (service technique de l'APC), une lecture de tous types de sources historiques s'est faite afin de nous permettre de déterminer tous les éléments architecturaux et stylistiques des bâtisses choisis selon des critères, puis analysés selon la méthode typo morphologique de l'école italienne (monographie et corpus).

L'aboutissement final de ce travail de recherche est l'élaboration du répertoire et le classement selon l'ordre chronologique des différentes typologies et styles architecturaux non seulement pour constituer la collection mais aussi pour une interprétation sur les qualités et les significations de ces témoins patrimoniaux dans la perspective de leur sauvegarde et leur protection. La localisation topographique grâce au système d'information géographique (SIG) constituera une source exploitable par tous et à tout moment par les différents intervenants sur le patrimoine (autorités, gestionnaires, architectes, étudiants, techniciens etc.).

Mots clés : Patrimoine, Blida, typologie et style architecturaux, typo morphologie, répertoire, le système d'information géographique.

DATA BASE OF ARCHITECTURAL TYPOLOGIES FOR MAJORS BUILDINGS

_ STUDY CASE HISTORICAL CORE OF BLIDA TOWN_

Abstract

The researching purpose is to make knowledge and identification of significant Blida architectural heritage during two historical periods: Andalusian – Ottoman and French periods. It is to highlight the types and the styles of the major building of Blida historic core, to deduct extremely important architectural and stylistic values, to constitute a data base of this heritage using the geographic information system (G.I.S).

In order to produce this research, an investigation on the colonial archives of Blida municipality and a reading all kinds of historical sources was focused. It allows us to determine all the architectural elements and styles of the buildings selected according to critics, and then analysed by typo morphological Italian school method (monograph and corpus).

The final outcome of this research is a data base of repertoire and classification according to the chronological order of different types and styles not only aim of the collection but as an interpretation of the qualities and meanings of these heritage witnesses in order to safeguard and protect the Blida's heritage. Topographic location thanks to geographic information system constitute an exploitable source at all times by different stakeholders Heritage (authorities, managers, architects, students, technicians).

Key Word: heritage, Blida, architectural type and style, typo morphological, data base, the geographic information system (GIS).

جدولة الانماط المعمارية للمباني الكبرى _ حالة الدراسة النواة التاريخية لمدينة البليدة _

ملخص

الهدف وراء هذا البحث هو محاولة المساهمة في التعرف و اكتشاف التراث الهندسي المعماري البليدي المعتبر، ابان فترتين تاريخيتين الاندلسية - التركية و الفترة الاستعمارية الفرنسية.

يهدف إلى اظهار النماذج و الأنماط (الأساليب) المعمارية المتعلقة بالمباني الكبرى في النواة التاريخية البليدية ، لتحصيل القيم الهندسية و النمطية بالغة الأهمية و من ثمة تشكيل قاعدة معلومات حول هذا الإرث بمساعدة أداة للتسيير نظام المعلومات الجغرافية.

لإجراء هذا البحث تقصينا الأرشيف الاستعماري الفرنسي الخاص ببليدية البليدة ، حللنا مختلف أنواع المصادر التاريخية مما مكننا لتحديد العناصر الهندسية و النمطية للبنىات المختارة وفقا لمعايير معينة و من ثمة تحليلها وفق النمط_مورفولوجي للمدرسة الإيطالية.

النتائج النهائية لهذا البحث تتلخص في جدولة و تصنيفها حسب التسلسل الزمني لمختلف النماذج والأساليب المعمارية ، ليس فقط بهدف تجميعها إنما لاستخلاص نتائج تحليل البحث ألا و هي اعادة صياغة الأثر الفنية (المزايا و الدلالات) لهاته الشواهد التاريخية مما قد يسمح لنا بفتح نافذة حمايتها و الحفاظ عليها.

الكلمات المفتاحية: تراث ، البليدة ، النموذج والاسلوب المعماريين ، النمط المورفولوجي ، جدولة، نظام المعلومات الجغرافية.

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENT.....	i
RESUMES.....	ii
TABLE DES MATIERES.....	v

CHAPITRE 01 : INTRODUCTION GENERALE

1.1. Introduction.....	1
1.2. Problématique.....	2
1.3. Hypothèses.....	3
1.4. Objectifs de la recherche.....	3
1.5. Démarche méthodologique.....	4
1.6. Structure du mémoire.....	5

CHAPITRE 02 : LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ENTRE LA TYPOLOGIE ARCHITECTURALE ET LES STYLES ARCHITECTURAUX

2.1. Introduction de deuxième chapitre.	
2.2. La notion du patrimoine architectural :	
2.2.1. Le patrimoine architectural, notion et développement.....	6
2.2.2. Le patrimoine architectural, production et objet.....	7
2.2.3. Le patrimoine architectural (typologie et style) en Algérie : la politique de préservation et sauvegarde.....	9
2.3. La notion de la typologie architecturale :	
2.3.1. L'approche typologique.....	9
2.3.2. La typologie architecturale.....	10
2.4. La notion du style architectural.....	11
2.5. L'identification de l'architecture majeure dans le tissu historique de Blida :	
2.5.1. La genèse historique de la ville Blida.....	12
2.5.1.1. Période précoloniale.....	13
2.5.1.2. Période coloniale.....	14

2.5.2. L'analyse de l'évolution des typologies et styles durant ces occupations historiques sur le noyau historique de Blida.....	16
2.5.2.1. La substance architecturale précoloniale (andalouse-turque)	16
2.5.2.2. La substance architecturale coloniale.....	16
2.5.3. Le choix des échantillons, l'organisation et la classification.....	20
2.6. Conclusion de deuxième chapitre.....	22

CHAPITRE 03 : ANALYSE CAS D'ETUDE

3.1. Introduction de troisième chapitre.....	24
---	-----------

3.2. La monographie architecturale de théâtre de Blida :

3.2.1. Introduction.....	26
---------------------------------	-----------

3.2.2. La production d'une recherche historique (Données historiques) :

3.2.2.1. La documentation : sources et travaux historiques.....	27
3.2.2.2. La localisation et le contexte historique.....	27
3.2.2.3. La description de l'œuvre dans son état antérieur.....	29
3.2.2.4. Les annexes et illustrations historiques : Tous les textes relatifs à l'histoire de l'œuvre et les restitutions graphiques (archives, relevés)	34

3.2.3. L'étude architecturale du théâtre (état de fait) :

3.2.3.1. Vue d'ensemble (corps du bâtiment et gabarit).....	35
3.2.3.2. Vue des différents niveaux (RDC et entresol, étage 1, étage 02, étage 03, toiture et entretoise, annexes)	37
3.2.3.3. La façade principale.....	48
3.2.3.4. Les élévations intérieurs et les plafonds.....	51
3.2.3.5. Les matériaux et les systèmes structurels et recouvrements.....	54
3.2.3.6. Les escaliers.....	56
3.2.3.7. Le programme décoratif (intérieur et extérieur)	57

3.2.3.8. Les ouvertures et les fenêtres.....	57
3.2.4. Conclusion.....	58
3.3. Le répertoire des typologies et des styles architecturaux	59
3.4. La synthèse des observations, concernant les typologies étudiées.....	60
3.5. La création d'une base de données de noyau historique de Blida à l'aide de S.I.G...62	62
3.6. Conclusion de troisième chapitre.....	62
CONCLUSION GENERALE :	
• Perspectives et résultats de la recherche.....	63
• Recommandations générales.....	64
ANNEXES :	
• Annexe 01 : Les fiches d'inventaires (CORPUS) des cas d'étude choisis pour le catalogue des typologies.....	66
• Annexe 02 : sources historique sur la ville de Blida.....	88
• Annexe 03 : Annexes divers (convention, charte, ...)......	104
BIBLIOGRAPHIE	

1.1. INTRODUCTION :

Le patrimoine architectural est l'héritage transmis d'une génération à une autre, c'est-à-dire une propriété collective, qui doit être conservée pour ses valeurs réunies, son utilité comme un cadre existant, et en plus le savoir-faire caché dedans. Ce travail de recherche s'intéresse au domaine de la connaissance de ce patrimoine architectural dans une perspective de préservation et de mise en valeur qui serait élargie aux projets de valorisation et de réhabilitation.

Le patrimoine architectural représenté dans le cadre bâti de noyau historique de Blida était le résultat de trois strates historico-culturelles andalouse – ottomane et française. Toutes opérations de modernisation doit tenir compte de ce répertoire patrimonial riche. Dans ce travail de recherche on s'intéresse au patrimoine en tant que typologie et style architecturaux des édifices majeurs, selon quatre catégories des bâtisses (les mosquées antiques –les édifices de culte non musulman – les établissements scolaires– les édifices de service).

Il s'agit de bien comprendre ses caractéristiques, ses spécificités, et en plus ses potentialités patrimoniales. C'est le répertoire des typologies obtenu à l'aide de deux outils méthodologiques (la monographie architecturale et les fiches typologiques « corpus ») qui organisent les informations d'analyse (la datation d'après les registres d'archives et à la découverte de conditions de leur production). Par ailleurs la gestion et le contrôle de ce patrimoine sera effective grâce au système d'information géographique(S.I.G) qui regroupera toutes données nécessaires (data base) et le localisera topographiquement.

La typologie et le style sont deux éléments extrêmement importants les plus favorables à la connaissance du patrimoine bâti, à l'identification de ses caractères liés à son ère historique, sa localisation géographique, et son ordre fonctionnel, par conséquent on arrivera à expliquer les phénomènes historico-culturels qui permettront de justifier la diversité de patrimoine architectural par rapport aux changements et aux développements subis dans le noyau historique de Blida. La typologie architecturale est la conception des systèmes de composition architecturale occupant le sol, en revanche le style s'exprime dans deux dimensions verticale et horizontale, tandis que les systèmes de composition architectonique et stylistique ils traduisent les tendances de chaque périodes.

En effet, l'identification de la typologie architecturale nécessite à la fois des fonds documentaires et des critères d'analyses (l'organisation spatiale de l'intérieur, le langage

architectural) afin d'aboutir aux apports qui s'articulent d'une manière directe à la connaissance totale du cadre bâti existant.

En parallèle, avec l'aide de S.I.G comme un outil de contrôle de territoire, on identifie l'emplacement géographique urbain exacte des bâtisses historiques, et de gérer les futures actions sur le noyau historique de Blida.

1.2. PROBLEMATIQUE :

Ce travail de recherche est une étude (lecture – analyse – essai d'interprétation) du patrimoine architectural (typologie-style) de noyau historique de BLIDA, qui a eu un cadre bâti sur un plan visuel assez intéressant parce qu'il occupe une partie considérable de paysage urbain. Ce dernier a enduré plusieurs problèmes à titre d'exemple le problème de la méconnaissance de cet héritage patrimonial à grande valeurs architecturaux et stylistiques, nécessité de le mettre en valeur. Une typologie qui a été affectée par des transformations aléatoires sans contrôle et sans études préalables, d'autres problèmes liés à la vétusté et à la dégradation de ce cadre bâti, il s'agit de le mettre en place à l'aide des actions pour le maintenir non seulement pour le sauvegarder mais aussi le localiser géographiquement pour la bonne gestion. Dans ce contexte, les problématiques posées sont :

- Quelles sont les typologies et les styles de permanence majeurs, leurs principes d'organisation, de disposition et leurs caractéristiques stylistiques de ce noyau historique?
- Est-ce que ces typologies représentent certaines significations et qualités ? y-a-t-il un rapport avec les phénomènes historiques ?
- Comment peut-on transmettre ces significations et ces qualités aux nouvelles productions architecturales ?
- Comment peut-on gérer et protéger cet héritage en déperdition ?

1.3. HYPOTHESES :

- La ville de Blida a connu des époques historiques, on suppose que les édifices majeurs se différencient selon les besoins socio - culturels. Dans chaque époque historique on remarque l'impact des nouvelles significations socio – culturelles et sur la pratique de production architecturale.
- Pour arriver aux significations et aux qualités des édifices majeurs, on doit suggère les clés de lecture et de compréhension d'une architecture en développement, et en changement selon les périodes historiques. On s'appuie pour cela sur la méthode italienne comme une manière pédagogique déjà utilisé dans la reconnaissance de l'ordre architectural.

1.4. OBJECTIFS DE LA RECHERCHE :

C'est à ce titre et en réponse à la problématique posée au niveau des noyaux historiques dont la ville de Blida fait partie que les trois objectifs essentiels à atteindre sont formulés :

1. Le premier objectif est principal : Production d'une connaissance sur le patrimoine bâti de Blida et l'identification des productions patrimoniales architecturales de chaque ère historique.
2. Le deuxième objectif est fondamental : adopter et tester le fondement méthodologique d'une école architecturale choisi "la typo-morphologie de l'école italienne", comme une moyenne de travail précise.
3. Le dernier objectif est l'aboutissement final : élaborer un outils de gestion pour la conservation du patrimoine bâti de Blida qui aidera les intervenants sur cet héritage que ce soit en terme de réhabilitation, rénovation, reconversion, requalification ou restauration, afin de le sauvegarder et le protéger à la fois pour les générations futures.

1.5. DEMARCHE METHODOLOGIQUE :

L'usage de la notion de typologie plus particulièrement ' la typologie architecturale ' qui fait l'objet de plusieurs débats sur son utilisation, sa place dans l'histoire de l'architecture et dans les différentes activités d'interventions ; notamment à la suite des travaux du Saverio MURATORI avec une démarche analytique extrêmement importante. Cette initiative a été développée sur les principales villes italiennes à noyaux historiques par Gianfranco CANIGGIA mais toujours dans le même cadre analytique Muratorienne. Cette dernière consistait à collecter les relevés puis les interroger pour soutenir les informations afin d'établir l'histoire précis ; des canevas devient un corpus fondamental pour l'identification des typologies d'édifices à but de comprendre sa logique de formation. Donc, nous nous sommes basés sur la méthode de **G. CANIGGIA** traité dans son ouvrage « *Composizione architettonica e tipologia edilizia / Lettura dell'edilizia di base* ¹ » ; en adaptation à un processus d'identification et de reconnaissance, on utilise les relevés et les archives pour une correcte étude documentaire, on les confirme par le choix des échantillons importants à l'aide des enquêtes et des investigations sur site, le montage des photos. Nous avons organisé la recherche comme suit :

- Une recherche bibliographique et cartographique.
- Une investigation in situ et un travail sur les archives afin de constituer le document graphique et le reportage photographique.
- Une monographie d'architecture détaillée sur une bâtisse, pour les restes édifices, ils sont organisés dans des corpus typologiques architecturaux afin de cumuler le répertoire des typologies et styles des édifices choisis.

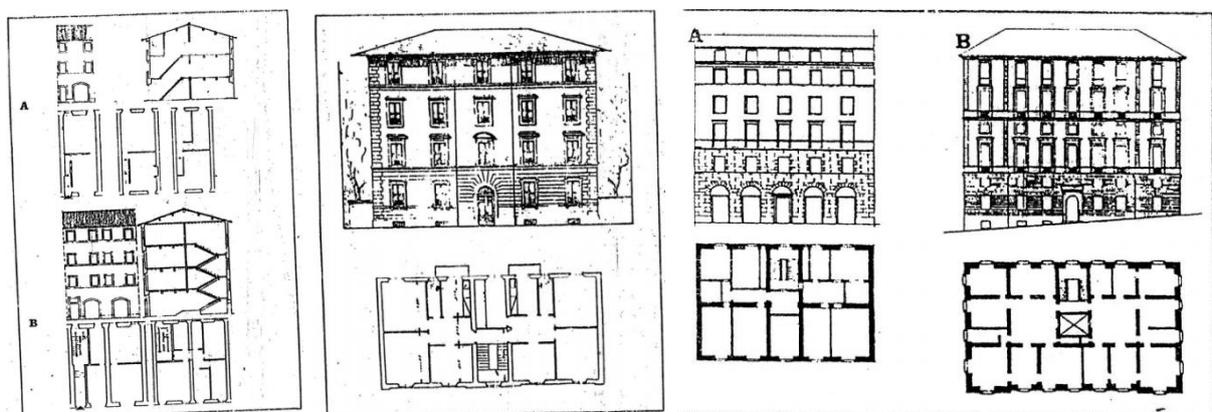


Figure 01: les extraits des études typologiques par Gianfranco CANIGGIA²

¹ Gianfranco CANIGGIA, 1979, *composition architecturale et typologie du bâti*, tmarsilio editore, venezia.

² Idem.

1.6. STRUCTURE DU MEMOIRE :

Le présent mémoire comporte trois chapitres essentiels :

1. Le premier chapitre présente une introduction générale, dans lequel on explique l'intérêt du thème principal de ce travail de recherche. La problématique qui a motivé l'intitulé de recherche avec nos hypothèses suggérées. Par la suite, Les objectifs soulignés sur le court et le long terme, et la méthodologique adoptée pour effectuer ce travail de recherche.
2. Le deuxième chapitre est constitué par l'état de l'art. Ce chapitre est subdivisé en quatre sous titres, les trois notions fondamentales (patrimoine architectural- la typologie architecturale- le style architectural) et l'analyse de l'histoire architecturale de Blida à travers l'identification des substances afin de choisir les échantillons d'analyse.
3. Le troisième chapitre est constitué l'analyse de cas d'étude. Comme il a déjà été dit, la méthode typo-morphologique est la méthode de travail adoptée pour identifier organiser et analyser les neufs bâtisses sélectionnées pour l'investigation. Une monographie d'architecture pour le théâtre municipal de Blida a été effectué (parce qu'il a fait l'objet de mon projet fin d'étude intitulé "reconversion et projet architectural"), le reste des bâtisses ont été organisé selon des fiches (corpus) dans des rubriques: typologiques descriptives très sommaire, et le style architectural. Les résultats obtenus sont résumés dans le répertoire des typologies et styles. Puis la localisation géographique de ses bâtisses par le biais du S.I.G.

2.1. INTRODUCTION :

Ce deuxième chapitre présente en premier lieu la notion du patrimoine bâti; ensuite, nous soulignerons l'importance de ce dernier, en mettant en relief la typologie architecturale et son ancrage dans l'histoire afin de mettre en évidence les styles et les courants architecturaux. Ainsi qu'on va explorer la naissance et le développement de la typologie et les styles architecturaux dans le cas d'étude choisi le noyau historique de la ville de Blida. Nous nous intéresserons à l'identification de la typologie majeure, suivant la genèse historique de ce noyau, à travers d'une part la recherche historique, et d'autre part l'analyse de son évolution, afin de choisir les échantillons à étudier.

2.2. LA NOTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL :

2.2.1. Le patrimoine architectural, notion et développement :

Selon CHOAY Françoise « *notre héritage architectural et urbain apparaît dans un double rôle : miroir dont la contemplation narcissique apaise nos angoisses, labyrinthe dont le parcours pourrait nous réconcilier avec ce propre de l'homme, aujourd'hui menacé : la compétence d'édifier* »³

Le patrimoine est un héritage lié à une idée directe ' les biens communs '. Il est tout simplement une richesse ayant des valeurs en rapport avec l'histoire d'existence de l'homme et le territoire qu'il occupe. Il se produit de la différence dans le temps et dans l'espace, c'est en cela qu'il se distingue de la mémoire. Le patrimoine a fait témoignage d'intelligence de nos ancêtres en termes de savoir-faire, car il est lié aux rapports environnementaux, sociaux, et économiques. Aujourd'hui, ces rapports d'une grande importance, sont absents dans nos productions architecturales. Il est transmis d'une génération à l'autre, et il est impératif à la première génération de le préserver, le conserver, le sauvegarder pour but de le transmettre à la seconde génération; donc c'est pour cela qu'on arrive toujours à dire que le patrimoine est ce qui est commun à tous, il peut en ce sens être considéré comme un bien public.

Le patrimoine architectural est matériel et immatériel (tant que concept et pensée), qui fait rappeler au long cheminement de la croissance historique ; il englobe les ensembles historiques, les sites qui engendrent la diversité des identités locales, régionales et nationales, et fait partie essentielle de nos vies quotidiennes ; parce qu'il représente une vraie ressource de biens communs d'une collectivité. Ces ressources ont eu plusieurs formes, les plus

³ CHOAY Françoise, 1992, L'allégorie du patrimoine, Edition SEUIL, PARIS, préface de livre.

importantes sont la forme culturelle, la forme économique, la forme symbolique (formes signifiantes).

Le développement de la notion du patrimoine architectural a fait l'objet de nombreux travaux. A ce titre CHOAY Françoise le définit par «...*l'expression désigne un fonds destinés à la jouissance d'une communauté élargie aux dimensions planétaires et constitué par l'accumulation continue d'une diversité d'objets que rassemble leur commune appartenance au passé : œuvre et chefs d'œuvre des beaux-arts et arts appliqués, travaux et produits de tous savoirs et savoir-faire des humains...il renvoie à une institution et à une mentalité* »⁴. Par conséquent, la notion du patrimoine englobe les monuments historiques, les ensembles historiques, patrimoine national et universel, à travers des chartes qui ont permis la promulgation d'instruments juridiques pour prendre en charge la protection des différentes figures du patrimoine où le patrimoine architectural fait partie essentielle de cet héritage.

On peut résumer les chartes et les conventions les plus importantes comme suit :

- La première commission des monuments historiques en France 1837, elle prend en charge trois catégories de monuments historiques (les restes de l'antiquité, les édifices religieux du Moyen Age, les châteaux)⁵
- La convention d'UNESCO Paris 1972⁶ de protection du patrimoine culturel et naturel mondial les plus menacés de disparition. Elle prend en charge trois types de patrimoine culturel, qui sont (les monuments - Les ensembles architecturaux - Les sites naturels ou anthropoïdes).

2.2.1. Le patrimoine architectural, objet et production :

«L'objet patrimonial est un objet considéré sous l'angle de sa valeur collective »⁷.

Le patrimoine architectural est la production d'un savoir issu d'une culture, et des valeurs liées à une société quelconque qui a évolué à travers le temps et l'espace. Dans ce cas le patrimoine prend les dimensions des mémoires collective et historique, on le résume comme suit :

⁴ CHOAY Françoise, op.cit. p9

⁵ CHOAY Françoise, op.cit.p10

⁶ Convention d'UNESCO Paris 1972, annexe 03, de page 104 à la page 106.

⁷ Qu'est-ce qu'un objet patrimonial ? Bulletin des bibliothèques de France [en ligne], n° 5, 2004 [consulté le 03 avril 2015] Disponible sur le Web : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2004-05-0005-001>

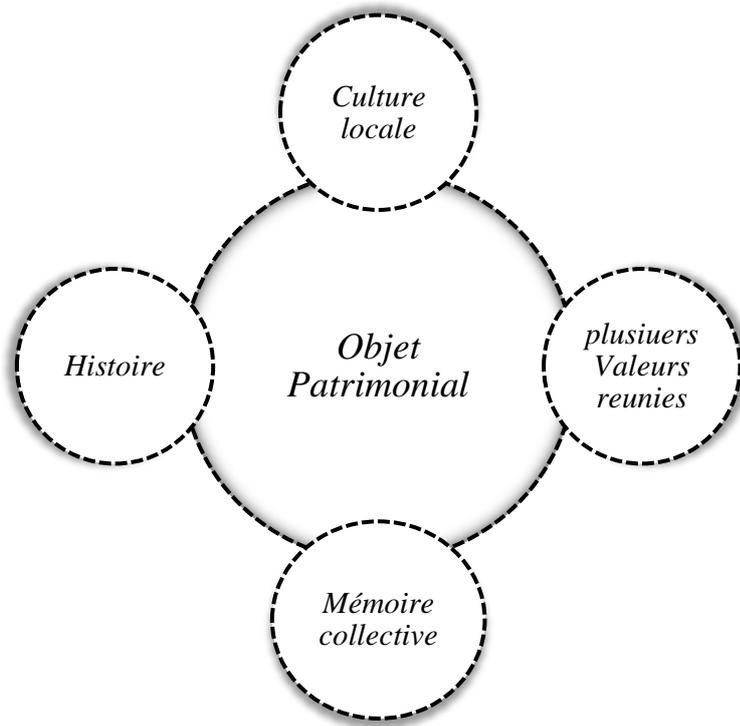


Figure 2 : cycle de naissance d'un objet patrimonial (l'auteur).

Donc après nos lectures des chartes qui prennent en compte l'équation de patrimoine et qui déterminent la manière de comment on considère qu'un objet est une production patrimoniale, on propose le schéma suivant qui illustre trois paramètres fondamentaux de cette production:

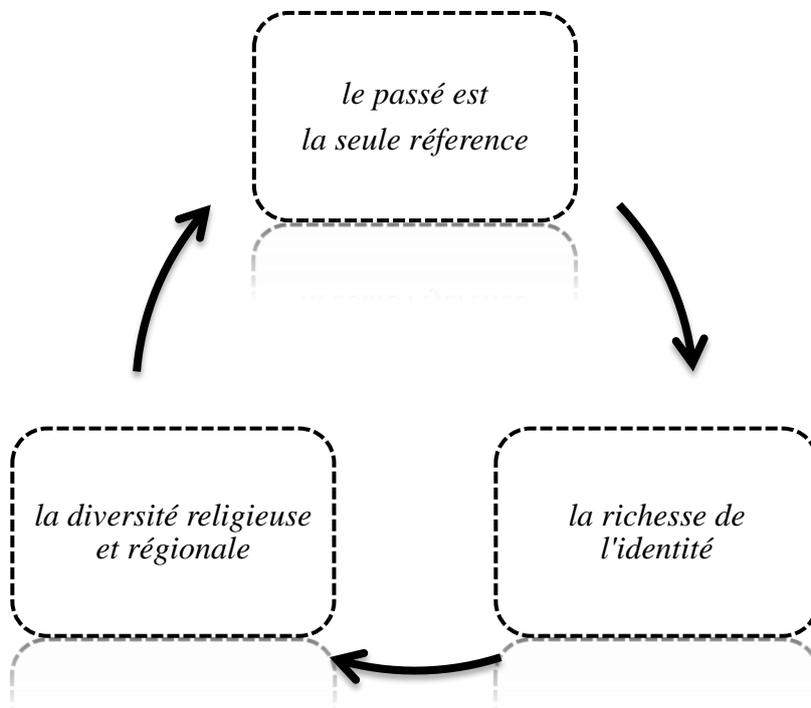


Figure 3 : cycle de la production patrimoniale (l'auteur).

2.2.3. Le patrimoine architectural (typologie et style) en Algérie : la politique de préservation

La sauvegarde du patrimoine architectural en Algérie est garantie si le bien est inscrit sur l'inventaire supplémentaire ou classé comme un patrimoine. La sauvegarde juridiquement est assurée selon (l'ordonnance 67/281)⁸ relative aux fouilles et sites et monuments historiques par (la loi n°98/04)⁹ relative à la protection du patrimoine culturel ainsi que son décret exécutif (03/324 du 05/10/2003)¹⁰.

2.3. LA NOTION DU TYPOLOGIE ARCHITECTURALE :

2.3.1. L'approche typologique¹¹ :

La typologie est un mot composé de typo et logique. On définit dans sa première tranche ' typo- ' le caractère et le modèle, dans la deuxième tranche ' -logique ' le sens et la charnière logique. De ce fait la production originelle n'est pas une figure d'imitation et de démarquage.

C'est à partir du 18ème siècle que son application s'est précisé comme concept. D'abord lié à l'idée de classification raisonnée et exhaustive ou de classement (les différentes espèces des plantes et des animaux).

*« Etablir une typologie consiste à opérer le classement systématique d'un ensemble diversifié d'objets, généralement à partir de leurs caractéristiques formelles, elle permet à la fois d'attribuer un nom à chaque classe d'objets appelée « type » et de se faire une idée synthétique des caractéristiques dites « typiques » qui distinguent ces classes les unes des autres ».*¹²

L'approche typologique a permis de décrypter les spécificités de manière profonde schématisée dans la figure suivante:

⁸ Loi 98/04 du 15 juin relative à la protection culturelle en Algérie, journal officiel , annexe 03 : page 106 à 113

⁹ Idem

¹⁰ Idem

¹¹ Claire, Michel Duplay, 1982, « méthode illustrée de création architecturale », Edition du Moniteur, Paris, p413

¹² Jean pierre FREY, 1998, « logement et habitat, l'état des savoirs », Edition la découverte, paris, page 51.

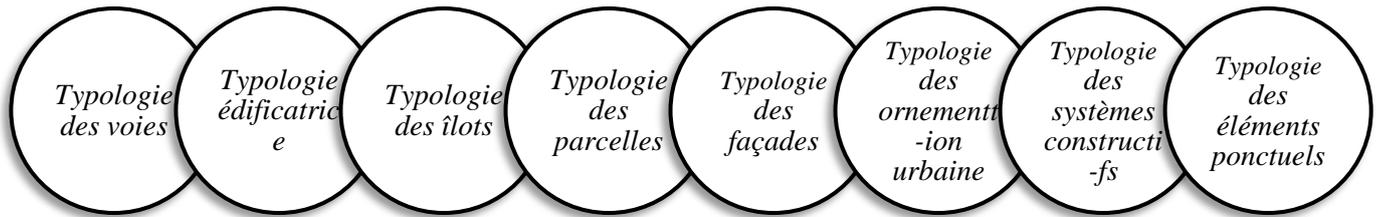


Figure 4 : les différentes catégories typologiques existantes dans le patrimoine bâti.
(L'auteur synthèse des recherches sur la typologie).

Ces différentes catégories seront analysées selon différents critères, qui sont

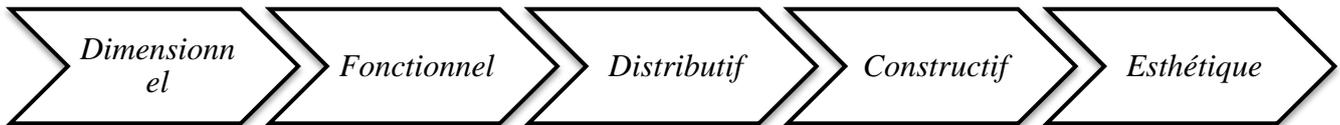


Figure 5 : les critères qui gèrent l'organisation des typologiques.
(L'auteur synthèse des recherches sur la typologie).

La lecture typologique est basée sur une analyse synchronique¹³ du bâti au non bâti. On se réfère dans ce cas à l'approche typo-morphologique de l'école italienne¹⁴ qui insiste sur le fait que la ville naît de la dialectique entre la typologie architecturale et la morphologie urbaine. La méthodologie adoptée par cette école est basée sur le processus d'identification et de reconnaissance ; on utilise les relevés et les archives pour une correcte étude documentaire, on les confirme par des analyses précises des échantillons importants à l'aide des enquêtes et des investigations sur site, le montage des photos,... etc. De la classification, on accumule les informations par un certain ordre qui répond aux séries de critères, et de comparaison appliquée impérative entre les tissus fondamentaux du site étudié.

2.3.2. La typologie architecturale :

Les premières grandes typologies architecturales ont vu le jour aux siècles des savants (siècle des lumières), elle était une approche utilisée sur les sites anciens ayant plusieurs changements et stratifications, donc elle comprend des critères¹⁵ essentiels, ces derniers sont fondamentaux et généraux, on indique:

- **L'historique** : la période, les références stylistiques, ...
- **Le rapport morphologique** : les règles d'agencement et d'assemblage entre les bâtis et leurs structures - à titre d'exemple,...

¹³ Analyse synchronique est rapprochés les événements arrivés en différents lieux à la même époque.

¹⁴ L'école italienne typo morphologique de Saverio MURATORI

¹⁵ J.C CROIZE, J.P FREY, P.PINON, 1989, recherches sur la typologie et les types architecturaux, édition l'harmattan, la défense Paris, Page

- **Le rapport socio-architectural** : on construit pour qui aujourd'hui? et sert à qui demain? en réponse à définir la logique de traitement des façades, le gabarit, la fonction.
- **Le rapport constructif** : il peut être un volet indépendant ou s'intègre au rapport architectural pour expliquer certains phénomènes pas très clairs.

La typologie architecturale est produite par la réalisation d'une collection intégrale des relevés des édifices construits sur une partie urbaine donnée, ces édifices apparaissent dans un tissu précis, et par conséquent ils parlent un langage architectural franc.

2.4. LA NOTION DU STYLE ARCHITECTURAL

Le style architectural, c'est l'ensemble de procédés esthétique apparentes comme des codes muraux remarquable, il s'agit d'une manière de traiter la substance et la forme dans une œuvre d'art. Alors, le style architectural est l'ensemble des codes d'une production architecturale nouvelle dans une ère, où cette production architecturale est en évolution, et elle a connu un foisonnement d'innovations, selon des idéologies, les pensées, les techniques, les mouvements artistiques et esthétiques uniformes :

*« Les relations des unités de bâti entre elles aussi identifient le style, ils sont impératifs pour caractériser les propres du bâti ».*¹⁶

Le style architectural ne relève pas les spécialités ornementales, mais il adopte le tout, du système constructif à l'homogénéité urbaine des unités de bâti.

*« La mosquée de Cordoue a été réalisée avec des éléments de récupération ce sont les colonnes romaines, mais sa structure évidente est bien celle du style islamique ».*¹⁷

Le style architectural peut s'étendre également au mode et aux pratiques correspondantes à des écoles, où on trouve deux sortes de styles :

- **Le style transparent** : il se change suivant la destination de l'objet et les besoins de l'ère, il accepte les ajouts et les interprétations (le style gothique et le style néogothique – le style mauresque et le style néo mauresque)
- **La pureté stylistique**¹⁸ : est exigé une conception unique et absolue (style moderne – style international)

¹⁶ Claire, Michel Duplay, op.cit.p371.

¹⁷ Idem.

¹⁸ Idem.

2.5. L'IDENTIFICATION DE L'ARCHITECTURE MAJEURE DANS LE TISSU HISTORIQUE DE BLIDA :

2.5.1. LA GENESE HISTORIQUE DE LA VILLE BLIDA :

La genèse historique nous permettra de mettre en évidence à travers les strates l'occupation du sol ; de ce fait nous pourrons identifier le bâti majeur permanent. Une fois reconnu et mis en évidence, nous traiterons des références stylistiques qui lui sont attribuées. Comme toutes les villes historiques, Blida a connu des transformations à travers le temps. Ceci a été schématisé par Marc COTE, pour exprimer le rapport espace-société en Algérie et l'espace composite qui a été construit aujourd'hui en intégrant les éléments du passé :

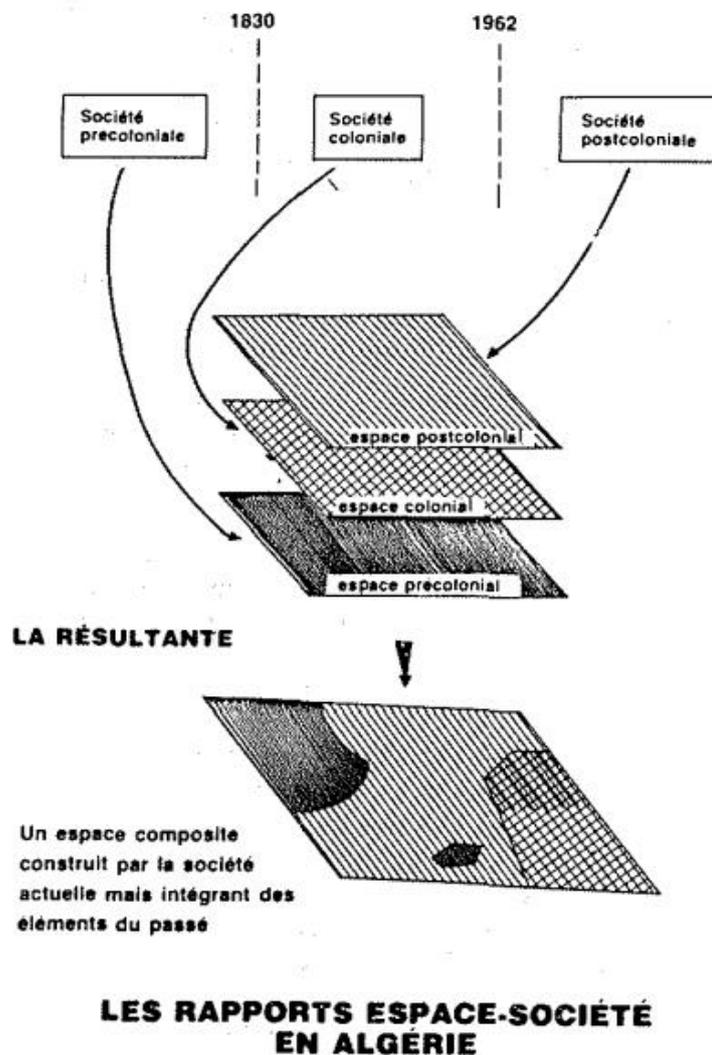


Figure 7 : l'image réelle de l'occupation du territoire algérien. (Marc Cote-1993)¹⁹.

¹⁹ Marc COTE, 1993, « l'Algérie où l'espace retourné », Edition Media plus, Constantine, page 11

2.5.1.1. PERIODE PRECOLONIALE :

D'après les recherches dans les sources historiques et les différentes lectures des anciens croquis et cartes de noyau historique de la ville de Blida, l'édification de la ville par SIDI AHMED EL KEBIR remontait aux années 1515/1519, à la présence des maures andalous et en fin l'occupation ottomane en 1530, on a voulu lire l'image générale de la ville de Blida durant cette période historique, on la résume comme suit :

- L'édification de la ville par un Marabout, la mosquée qui prenait son nom : SIDI AHMED EL KEBIR et sa place à l'emplacement actuel de la place du 1^{er} novembre, l'installation des maures andalous dans le sud formant un petit quartier HOMET EL DJOUN, un quartier au nord-ouest, c'était destiné à la tribu berbère d'OULED SULATNE.
- en 1535, les travaux de détournement d'oued SIDI AHMED EL KEBIR par les maures andalous.
- Avec l'occupation des ottomans sur la ville, elle s'organisait suivant les caractéristiques fondamentales de la ville islamique²⁰, un organisation de la ville avec un axe qui ordonne la vie commerciale ES SOUK par les boutiques l'un côté et de l'autre, où se trouvent les édifices de culte : la mosquée de SIDI AHMED EL KEBIR, la mosquée EL HANAFI ETTOREK, pas très loin de ce dernier on trouve la synagogue juive, la mosquée IBEN SAADOUN, la mosquée BABA MOHAMED, on trouve aussi les hammams à cause de la disponibilité de l'eau, la ville s'organisait par des quartiers résidentiels selon les divers populations : berbères, arabes, maures andalous, juifs, turques et mozabites.
- Le 05 mars 1825²¹ un terrible tremblement de terre détruisit la ville. Les mosquées ont été restaurées sous la règne de Hassan Pasha 1827²², et que la ville de Blida est rentré dans le projet d'édification sous la règne Yahia Agha l'année 1826²³.

²⁰ DELUZ-LA BRUYERE J, 1988, « urbanisation en Algérie : blida processus et formes », Edition opu et maison de l'orient méditerranéen, Alger / Marseille. Page30.voir annexe 02 : source historique page 88 à 89

²¹ D'après le colonel trumlet, « BLIDA selon la légende, la tradition et l'histoire, tome 2 ». Page 171, voir annexe 02 : source historique page 88 à 89.

²² TIAR M, 2013, « identification de l'architecture mauresque dans le tissu traditionnel mixte de Blida, analyse des typologies architecturales résidentielles », mémoire de magistère EPAU, Alger, page 45.

²³ Idem.

2.5.1.2. PERIODE COLONIALE :

- Avant l'arrivée de l'armée française en 1839 à la ville (résistance des blidéens), l'armée militaire française a fondé deux camps en extramuros en 1838 inférieur (Monpensié) et supérieur (Joinville) et un autre un peu loin (Dalmatie) en 1836.
- En 1839, après l'horrible tremblement de terre, la ville de Blida était en ruine, l'armée française avait brûlé²⁴ tout ce qui subsista. Les tracées antérieures ont aidé beaucoup les travaux de percement, les alignements, les destructions, l'aménagement, toujours à la suite de l'existant et la récupération des quelques maisons de RDC qui seront de RDC+1.
- La restructuration de la ville par les deux axes structurants nord-sud est-ouest, une place a été aménagée, des nouvelles typologies européennes sont apparues tout autour de la place et sur le long des axes les bâtisses de représentation ont été redressé.
- 1919/1925 le besoin d'une extension vers l'extra-muros²⁵, l'ouverture sur une nouvelle typologie architecturale comme l'une des conséquences.
- Les remparts sont effondrés en 1926 et remplacés par des grands boulevards (la périphérie), ils assurent la continuité entre l'ancienne ville et la nouvelle extension.

Dans la carte suivante, nous avons synthétisé les différents événements durant la genèse historique de ce noyau historique de Blida :

La carte obtenu est le résultat des lectures de dessins croquis et cartes historique :

- Carte tracées des parcelles²⁶
- Croquis militaire archives de Vincennes.²⁷
- Croquis militaire de Jean SALVANO.²⁸

²⁴ Mr FOUFA Burhân ud-Din.

²⁵ BOUTEFLIKA MOURAD, « la carte des permanences, un outil pour le projet de la ville existante, cas de la ville de Blida », mémoire de magistère EPAU, Alger. page59, voir annexe 02 : sources historiques page 88 à 89

²⁶ Annexe 02 : sources historiques page 90.

²⁷ BENHAMOUCHE Mustapha, 2012, «*Dar es sultân, l'Algérois à l'époque ottomane*», Edition Dar elbassair, Algérie. Page 238, voir annexe 02 : sources historique page 91

²⁸ carte en ligne [consulté le 12 avril 2015]. Disponible sur le Web <http://jean.salvano.perso.sfr.fr/Blida/PC-PLAN-ancien.htm> annexe 02 : sources historiques : pages 92

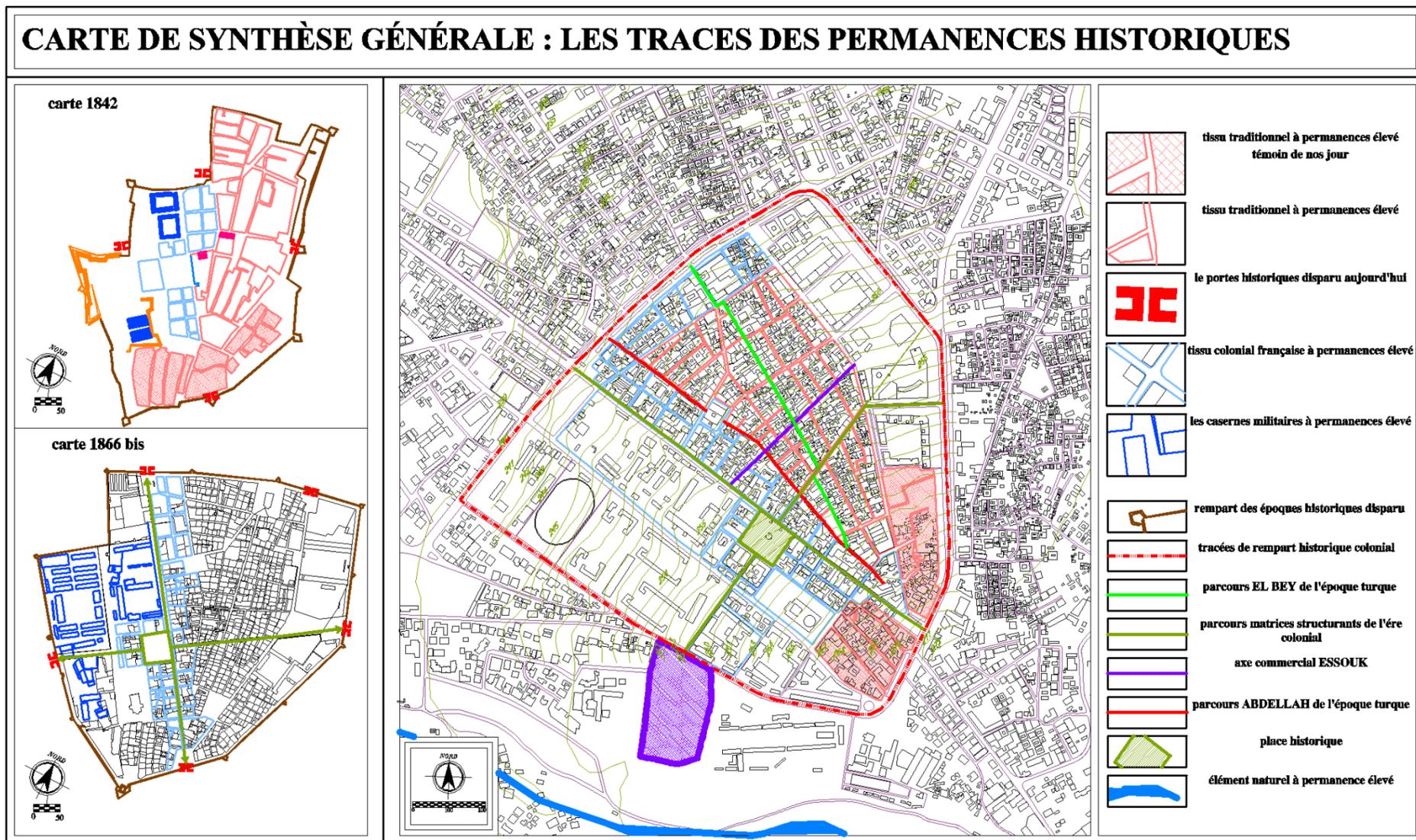


Figure 8 : La carte synthétique les permanences de noyau historique Blida durant les différentes époques

2.5.2. L'ANALYSE DE L'EVOLUTION DES TYPOLOGIES ET STYLES DURANT CES OCCUPATIONS SUR LE NOYAU HISTORIQUE DE BLIDA :

Nous effectuerons une analyse de la substance architecturale de la ville, pour comprendre sa naissance et les modifications qu'elle a subi, de mettre en évidence les éléments structuraux de chaque typologie et chaque style.

2.5.2.1. LA SUBSTANCE ARCHITECTURALE PRECOLONIALE (ANDALOUSE-TURQUE)

« ... La ville de Blida par contre, abrite d'une part, une typologie proto-urbaine résultant de l'occupation rurale andalouse (*El Djoun*) avec ses maisons de maître et leurs dépendances telles qu'écuries, maisons des serviteurs et jardins, ainsi que d'autre part, une typologie urbaine, importée d'Alger pour la gente turque de la ville, dans le quartier de la rue du Bey et de la rue d'Alger... »²⁹

Avec la présence des maures andalous, le cachet général de la ville est l'habitat résidentiel prestigieux ; où le style mauresque signe fortement l'architecture locale. Pas très longtemps, les turques ont ramené avec eux leur système islamique plus organisé en plus compacte et attaché par rapport au premier (une organisation selon les caractéristiques³⁰ fondamentales de la ville musulmane d'Afrique du nord): le souk, le hammam, la mosquée et la synagogue, les haras, une hiérarchisation des routes, les houmets résidentiels dans les deux périodes historiques, on trouve des caractéristiques communs des bâtisses qui sont :

- La mosquée lieu de repère, élément fondamental de la ville.
- Les maisons introverties ayant des façades aveugles, avec des portes bien cintrées.
- Un jardin dans le patio de chaque maison assure la beauté et l'intimité.

2.5.2.2. LA SUBSTANCE ARCHITECTURALE COLONIALE

Les français sont arrivés à Blida, ils ont occupé un territoire bien aménagé, bien structuré morphologiquement (vue au parcours d'occupation andalouse-turque); l'image d'une ville déjà déterminée, cela a permis les travaux de percements, d'alignement, de transformations, et

²⁹ Bougherira Hadji q, 2007. Typologie modernes versus typologies traditionnelles dans les médinas algériennes, outil méthode. RehabiMed, architecture traditionnelle méditerranéenne réhabilitation ville et territoire, 04 : page 112, en ligne [consulté le 12 avril 2015].disponible sur le web <http://openarchive.icomos.org/1397/1/Methode%20Rehabimed.%201%20Rehabilitation%20Ville%20et%20territoire.pdf>

³⁰ DELUZ-LA BRUYERE J, 1988, « urbanisation en Algérie : BLIDA processus et formes », Edition OPU et maison de l'orient méditerranéen, Alger / Marseille, Page 30.

des destructions, dans le but d'assurer la circulation et le contrôle, l'hygiène, l'aération et la perméabilité.

«...1842, la colonisation marque sa présence par un processus de destruction et restructuration de la ville... »³¹

«...le génie militaire avait ouvert une grande place d'armes, élargie plusieurs rues, réaffecté de nombreux bâtiments après les avoir transformés... les deux visages de la France : en Algérie le style vainqueur...Le choc d'un premier contact avec l'orient avait néanmoins été désamorcé... »³²

De nouvelles façades bordent les boulevards, elle exprimait l'identité occidentale « Blida, ville européenne », montrant l'architecture française du XIX^{ème} siècle dont les caractéristiques sont :

- La régularité de l'îlot : rectangulaire, carrée ou triangulaire; une occupation maximale de la parcelle.
- Architecture de représentation LE NEO-CLASSIQUE 'style vainqueur' où l'Algérie était considérée comme une colonie de peuplement, les français ont construit selon les exigences (historique-culturelle-religieuse) des populations européennes venues en Algérie généralement et à Blida spécialement *«...l'héritage bâti légué par la colonisation a constitué la base d'un nouveau cadre de vie de la société... »³³* est officiellement le style de la France. Les galeries urbaines commerciales en arcades 'le type haussmannien' tout autour la place d'armes afin de protéger les européennes du soleil d'une part, et ceinturer l'architecture ancienne de la ville.
- La façade urbaine : rectiligne avec un soubassement, un corps et un couronnement, une décoration extérieure, gabarit presque uni pour toutes les bâtisses (R+2 et R+3) ; et avec très larges ouvertures rythmées, symétriques exprimant la nouvelle typologie 'extravertie'.
- Vers la fin du XIX^{ème} siècle au début du XX^{ème} siècle, une vision de conservation et protection était venue avec les nouveaux architectes français, 'le style protecteur' une restitution de l'image et la trace d'Arabisations hispano mauresque venant du sud de l'Espagne ; alors, LE NEO-MAURESQUE est officiellement le nouveau style

³¹ OULEBSIR N, 2004, « les usages du patrimoine, monuments et musées et politique coloniale en Algérie 1830-1930 », édition de la maison des sciences de l'homme, Paris, page 64.

³² Béguin François, 1983, « Arabisations, décor architectural et tracé urbain en Afrique du nord 1830-1950 », édition Dunod, Paris.

³³ OULEBSIR N, op.cit. Page 03.

DEUXIEME CHAPITRE

d'architecture qui essaie de prendre en compte le contexte local. C'est ainsi que des résidences néo mauresque autour de la ville européenne de Blida ont été construites.

- Entre 1915 et 1950, ARCHITECTURE ENTRE DEUX GUERRES, on peut diviser cette période en deux phases :

Les tendances d'ornement et les arts décoratifs.

Les débuts d'architecture moderne.

Dans le tableau suivant, nous avons résumé les caractéristiques de la substance architecturale de noyau historique Blida durant les différentes époques :

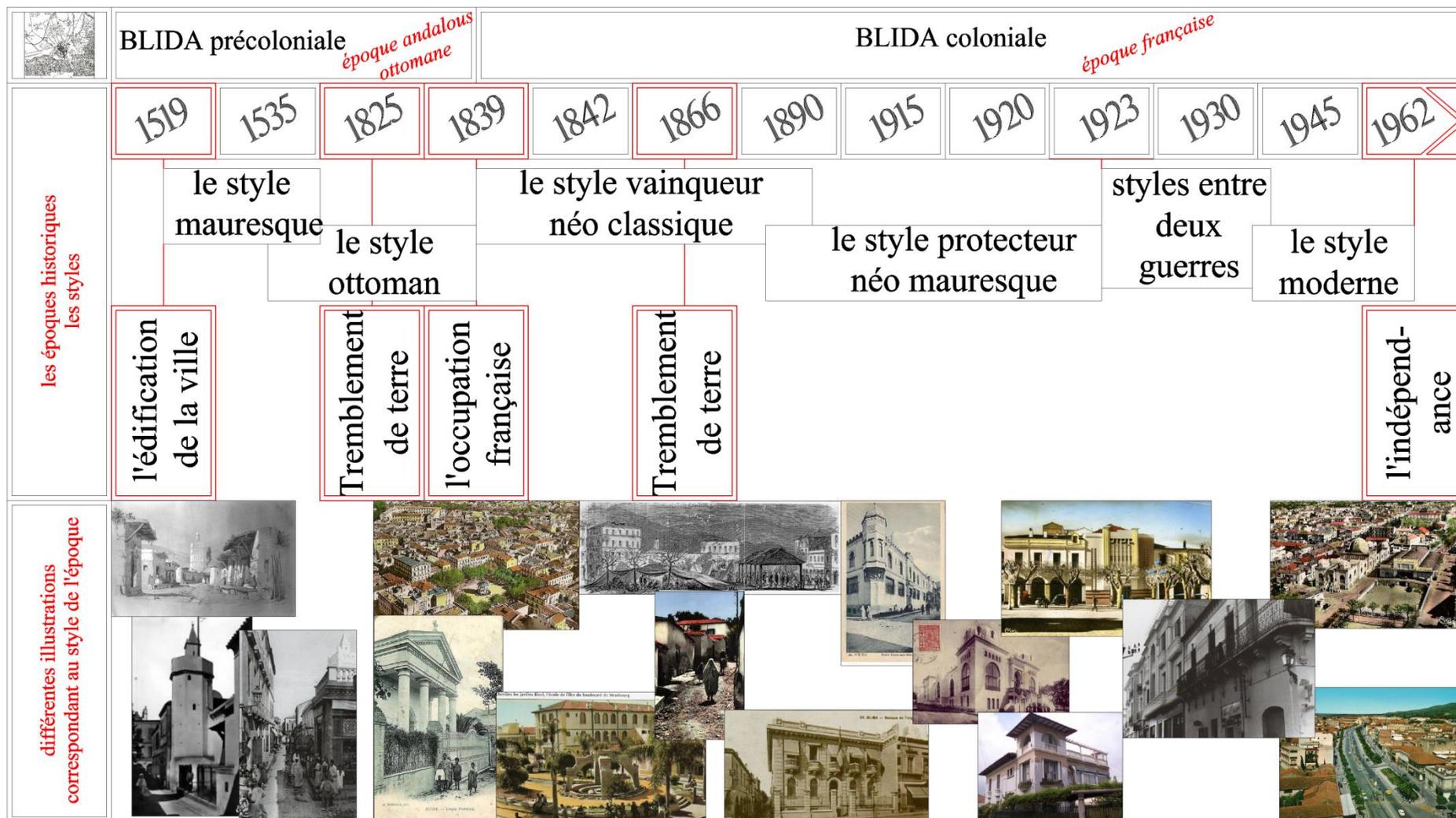


Figure 9 : Le tableau des illustrations photographiques en chronologie en résumé de la substance architecturale de noyau historique Blida durant les différentes époques

2.5.3. LE CHOIX DES ECHANTILLONS, L'ORGANISATION ET LA CLASSIFICATION

LES CRITERES DE CHOIX DES ECHANTILLONS :

Le choix des échantillons architecturaux s'est limité aux édifices majeurs à l'usage public du noyau historique (où on trouve ces monuments musulmans et françaises principaux de centre historique), le choix a été fait selon trois critères essentiels qui sont :

1. **LE CRITERE HISTORIQUE** : On a choisi le noyau, le lieu de déroulement des faits historiques (la naissance- le changement- le développement).
2. **LE CRITERE DE LA PERMANENCE** : Il représente jusqu'à maintenant (une présence continue) le témoignage de la typologie majeure précolonial où colonial tels que les édifices de culte.
3. **LE CRITERE ARCHITECTURAL** : le choix des échantillons présente des qualités et particularités architecturales et stylistiques, exposant les strates du noyau historique de la ville de Blida.

L'ORGANISATION ET LA CLASIFICATION :

Les neuf échantillons d'étude sont organisés selon quatre catégories typologiques, deux modèles par catégorie afin de voir et comparer le changement et le développement historique subi entre les deux modèles :

1. Les mosquées antiques (IBE SAADOUN – EL HANAFI ISTAMBULI)
2. Les édifices de culte non musulman (le temple israélite – l'ex temple protestant)
3. Les établissements scolaires (l'ex école rue Strasbourg – l'ex école rue Tirman)
4. Les édifices de services (le théâtre municipal - la mairie – l'ex hôtel Gironde)

Donc, on a choisi deux outils méthodologiques, la monographie d'architecture pour le théâtre municipal qui se trouve un cas d'analyse dans le suivant chapitre et les fiches typologiques descriptives pour le reste des bâtisses qui se trouvent dans l'annexe 01 où sont consignés les caractéristiques typologiques et stylistique.

La carte suivante localise les édifices échantillons pris en considération dans le cadre de cette recherche :

CARTE DES SITUATIONS POUR LES ECHANTILLONS

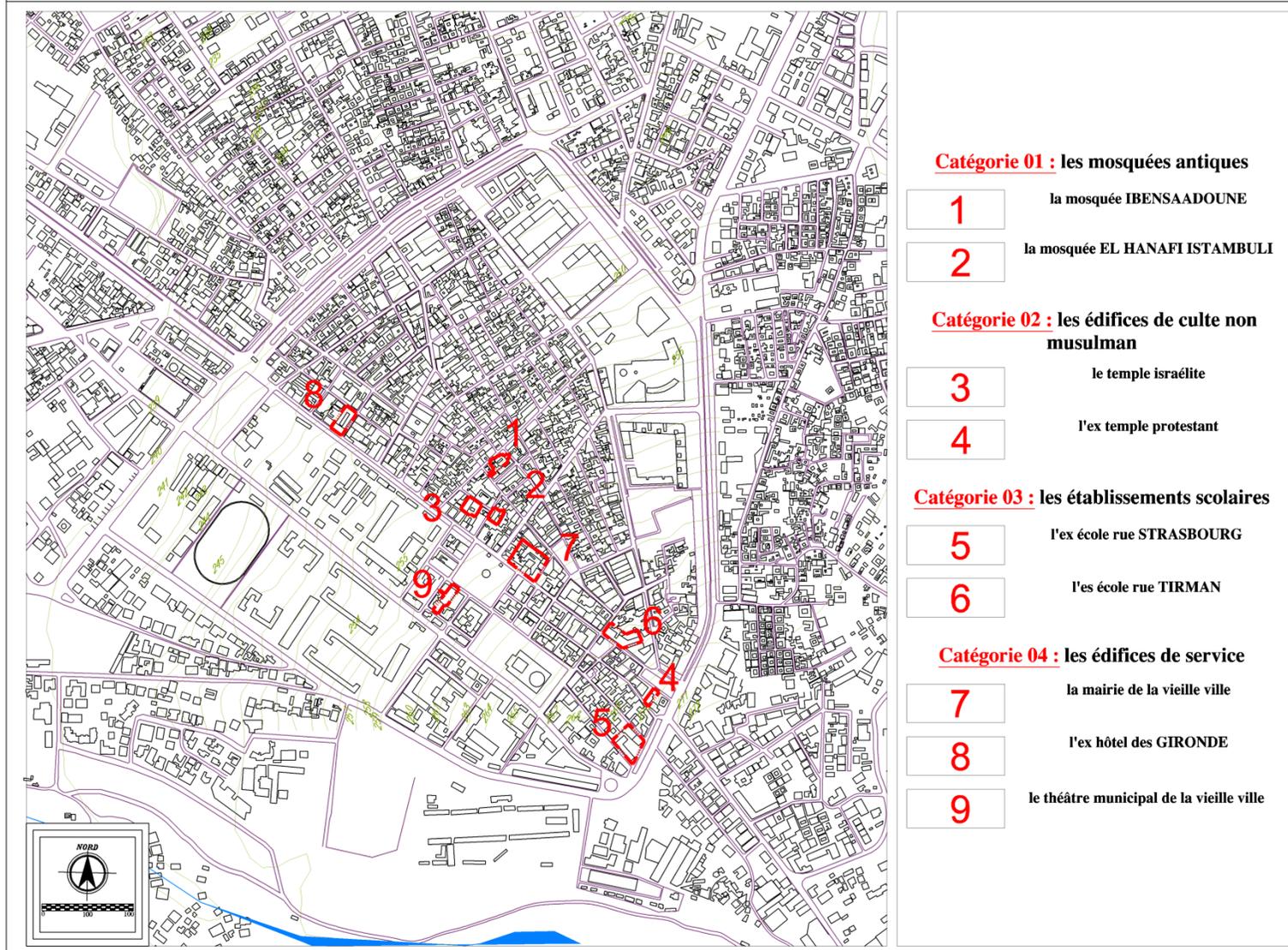


Figure 10 : La carte de situation des édifices.

2.6. Conclusion de deuxième chapitre.

Nous avons essayé dans ce deuxième chapitre de donner un aperçu sur la notion du patrimoine architectural en général et de sa prise en charge en particulier en Algérie afin de mettre en évidence ses composantes à savoir les valeurs, la mémoire collective, les typologies. Nous avons aussi remarqué que la typologie et le style constituent les plus importants éléments de la richesse patrimoniale architecturale. Par la suite, nous avons étudié de Blida, afin de mettre en évidence les paramètres qui expliquent sa genèse historique.

3.1. INTRODUCTION DE TROISIEME CHAPITRE

Dans ce troisième chapitre, en premier lieu nous avons entamé l'analyse du cas d'étude, en utilisant en alternance la monographie d'architecture et les fiches typologiques descriptives. L'édifice choisi pour la monographie est le théâtre municipal, vu à sa position historique, sa valeur architecturale – esthétique. Suite à ce travail d'analyse, nous avons résumé suivant les fiches obtenues les autres bâtisses analysés dans ce travail de recherche (ils sont tous en annexe 01). Des observations ont été tirées concernant les typologies étudiées, afin d'aboutir vers le répertoire des typologies architecturales.

Dans ce contexte d'analyse méthodologique, dont nous faisons état est la monographie d'architecture de théâtre municipal. Une manière de recherche qui s'appuie sur l'articulation entre l'analyse historique née de l'approchement entre les sources, manuscrites et différentes figures, organisées de manière sélective et critique, donc toujours interprétées, et une observation approfondie de l'œuvre faisant ainsi de l'objet une description détaillée par le texte et par l'image, afin d'aboutir à des conclusions.

3.2. LA MONOGRAPHIE ARCHITECTURALE DE THEATRE DE BLIDA



Figure 10: le théâtre municipal ETTOURI à Blida, (auteur janvier 2015)

3.2.1. Introduction :

Sur la plus ancienne place de la ville, le cœur vivant de l'histoire de Blida se dresse le théâtre municipal Mohamed TOURI. Un équipement culturel, témoin de la formation de plusieurs artistes, acteurs et actrices et célébrités algériennes. Une salle de spectacle « théâtre et salle de cinéma » à la fois; édifié en 1852 restauré et restructuré en 1948. Il représente l'une des importantes bâtisses historiques de la ville de Blida.

Il donne sur la place du 1^{er} novembre, une place considéré comme l'identité de Blida, où se déroulaient jadis les événements importants de la ville et aujourd'hui aussi. Un lieu de rassemblements populaires, de passage et de convergence (flux piéton et mécanique assez important) à la croisée des deux plus importants axes structurants la ville (les parcours d'alignement datant de l'époque coloniale respectivement les Boulevard LAICHI (ex TRUMELET), Rue DJOUGHLALI (ex TIRMAN), Rue DES MARTYRS (ex ALGER). C'est une place connue par son caractère administratif, de service, et commercial (la mairie, les banques et les hôtels, les boutiques et les cafés).



Figure 11: Place du 1er Novembre 1954 (ex. place d'Armes), Blida, Algérie.(Y.A. Bertrand)

http://www.yannarthusbertrand2.org/index2.php?option=com_datsogallery&func=wmark&mid=318

3.2.2. La production d'une recherche historique (Données historiques) :

3.2.2.1. LA DOCUMENTATION : SOURCES ET TRAVAUX HISTORIQUES³⁴ :

Dans cette monographie, la recherche sur les sources historique est fondamentale, l'histoire est toujours la seule référence ; certainement que les observations sur le théâtre étaient renforcées par les reconnaissances des données historiques ; un outil de recherche mais aussi l'issue de secours dans l'explication des phénomènes passés par cette bâtisse. La documentation de cette recherche a été divisée en trois tranches essentielles :

- La cartographie à différentes époques historique, afin de suivre le processus évolutif du théâtre municipal (plans cadastraux – cartes historiques)
- La bibliographie (livres – manuscrites – ouvrages généraux et spécifique)
- Autre sources à grande importance (les archives- les collectes des anciens documents-)

3.2.2.2. LA LOCALISATION ET LE CONTEXTE HISTORIQUE :

« En 1842 les ruines de la mosquée SIDI AHMED EL KEBIR était définitivement démolie pour une aménagement de la place d'armes... »³⁵

« L'alignement de la rue d'Alger en 1852, bordée d'immeubles à deux ou trois étages, La place d'armes était le centre du pouvoir européen. Entourée d'immeubles à arcades, plantée d'arbres, de nombreux cafés y installèrent leurs terrasses, un théâtre y fut construit, ainsi que les premiers bâtiments publics de la ville : mairie, poste, banque, ...en 1863, la ville fut dotée d'une église. »³⁶

Le théâtre se situe depuis sa construction en 1852/53 au noyau historique de Blida. Il est orienté vers le sud-ouest, et se situe à 258m / 259m au-dessus de niveau de la mer. Sa façade constitue l'une des parois de la place historique "Place du 1^{er} novembre". Il conserve cette localisation jusqu'à aujourd'hui dans le POS du centre-ville, îlot n° 72 qui est à vocation culturelle. Le théâtre fait partie de propriété de la commune de Blida. Avec une superficie de 661,85 m², il fut au début un théâtre, après il abrita le cinéma comme seconde fonction. L'édification de théâtre s'est faite suite au projet de restructuration et de l'aménagement de la ville après l'occupation coloniale française. La nécessité d'avoir un édifice culturel est une

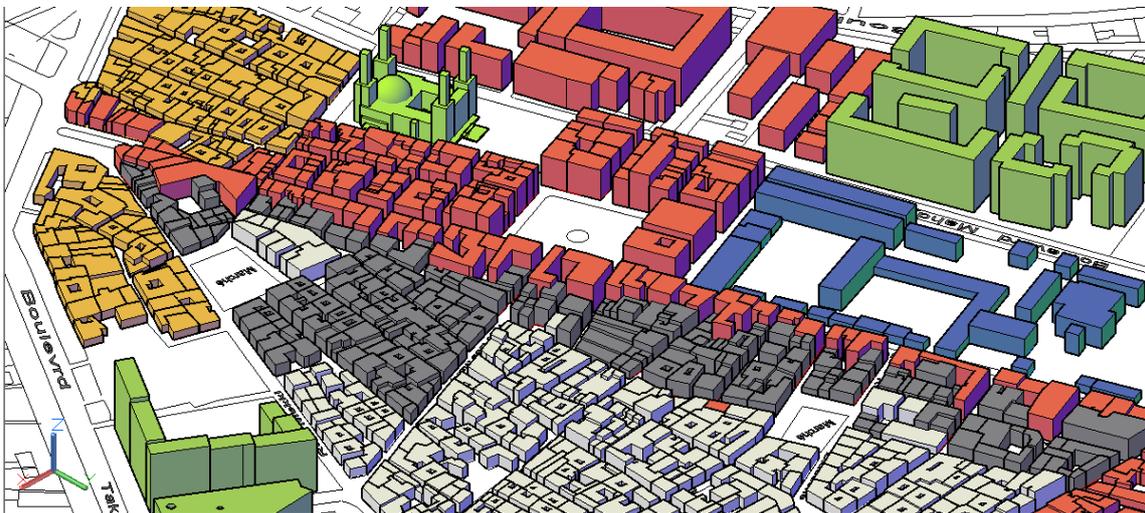
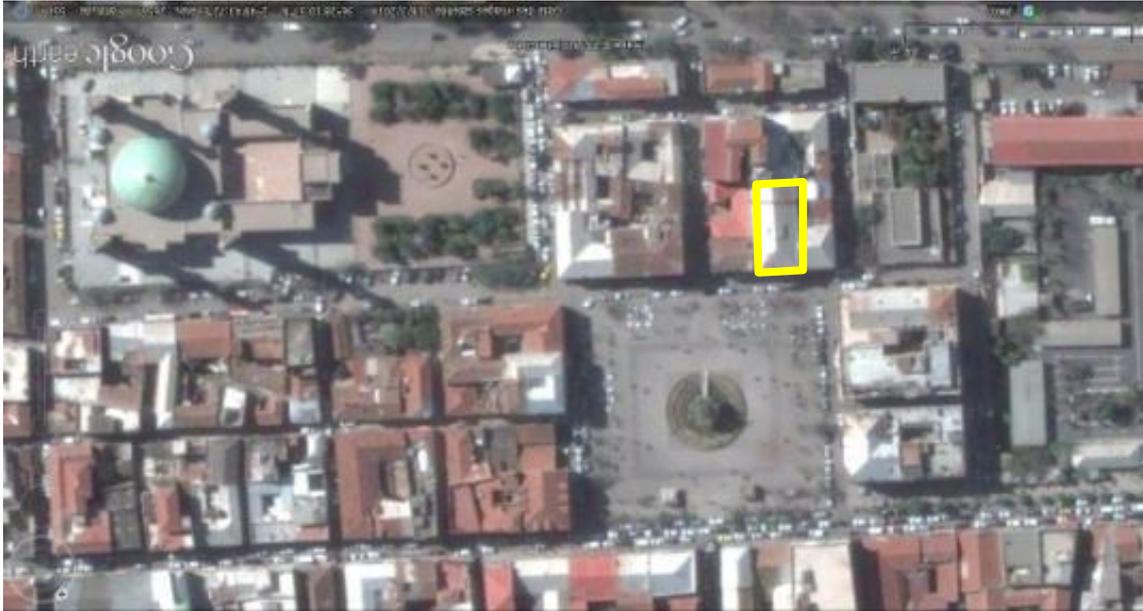
³⁴ Toute la nomination de sources de cette monographie est résumée dans un tableau récapitulatif dans l'annexe02 : sources historiques page 93

³⁵ TRUMELET C, 1887, « *Blida, récit selon la légende et la tradition* », Tome 2, Alger, p126.

³⁶ DELUZ LA BRUYERE, 1988, « *urbanisation en Algérie : blida processus et formes* », Edition opu et maison de l'orient méditerranéen, Alger, p 39.

TROISIEME CHAPITRE

inéluclabilité socioculturelle européenne au niveau du noyau historique blidéen. Il doit s'inscrire sur l'un des parois de la place représentant la vie culturelle, et doit porter le style dominant de l'époque coloniale le haussmannien durant la deuxième moitié du 19^{ème} siècle. Il permet d'allier entre plusieurs principes architecturaux et stylistiques tels que la régularité de la forme, la façade rythmique, perpendiculaire sur la rue, en continuité visuelle et cohérente, volumétrique avec son environnement bâtis. Plusieurs changements ont subi ce théâtre, suivant les travaux de sa restauration et restructuration.



En rouge : tissu colonial – en orange : tissu traditionnel – en teinte grise : tissu mixte –en bleu : enclos militaires – en vert : tissu moderne postcolonial.

Figure 12 et Figure 13: simulation de la ville à l'aide de REVIT, on montre la position urbaine de théâtre et dans quel tissu il appartient. Une vue aérienne³⁷ qui montre la position urbaine de théâtre « EL TOURI » au cœur de la vieille ville de Blida.

³⁷ Source institut national de cartographie.

3.2.2.3. LA DESCRIPTION DE L'ŒUVRE DANS SON ETAT ANTERIEUR :

Le théâtre municipal de 1852 /1853 « le théâtre antérieur »

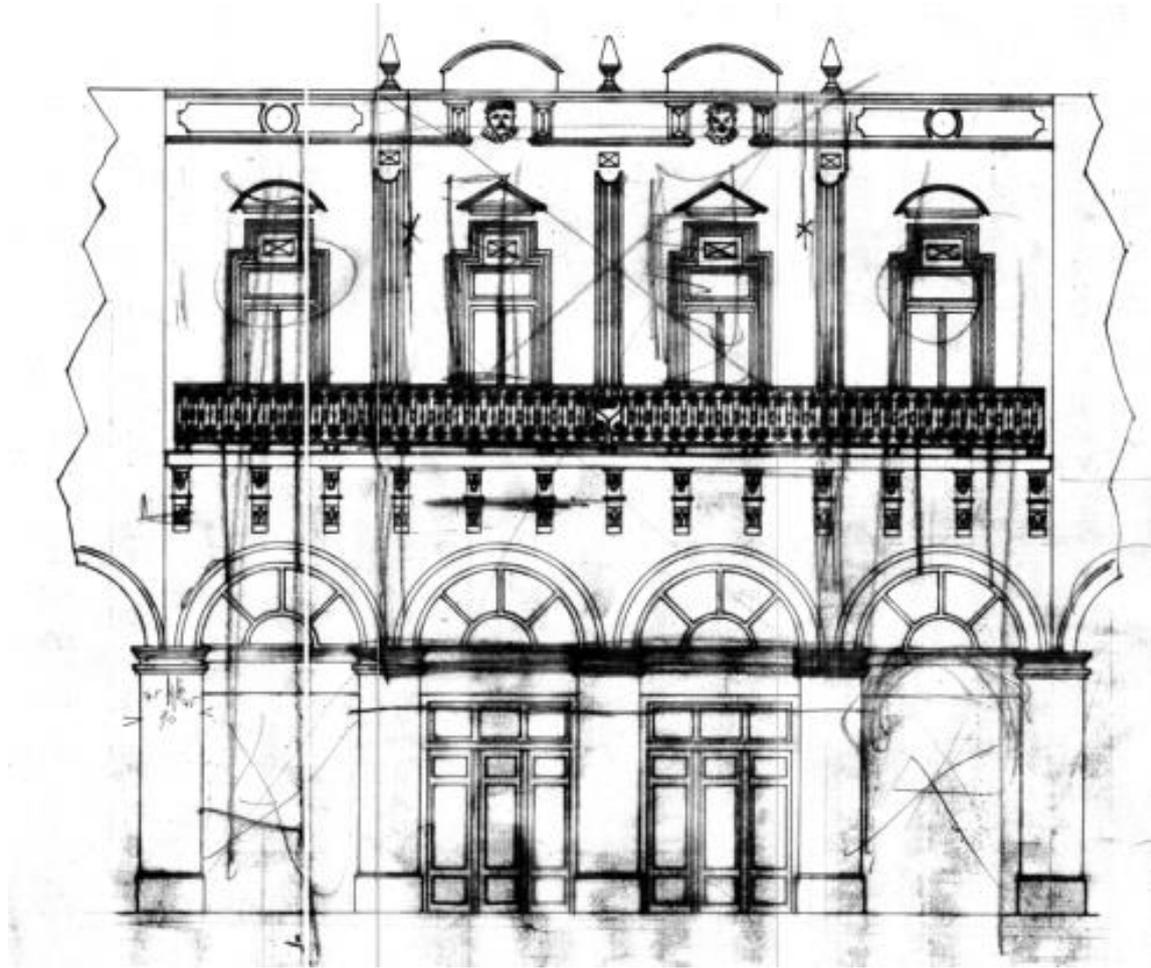


Figure 13 : la façade principale du théâtre municipal de Blida 1852/1853, (les archives de la mairie)

(Le premier théâtre qu'a connu la ville de Blida en style Haussmannien, suivant le désir du pouvoir colonial.)

« ... Dans les premiers temps, les ingénieurs du génie militaire tracent les plans des villes, comme en Algérie 1830-1870, avec l'esprit de la métropole ... »³⁸.

Avec la restructuration de la ville de Blida en 1842 par le génie militaire, le théâtre de la municipalité a été édifié vers les années 1852 et 1853, la façade d'extérieure principale exprimait le néo-classique. En effet, c'est une grande façade flanquée de cinq colonnes (0.9 m x 0.9 m) et quatre frontons avec une harmonie et des proportions géométriques.

³⁸ Institut national du patrimoine, 2003, « Architecture coloniale et patrimoine, l'expérience française », Edition Somogy d'art, Paris, page 13.

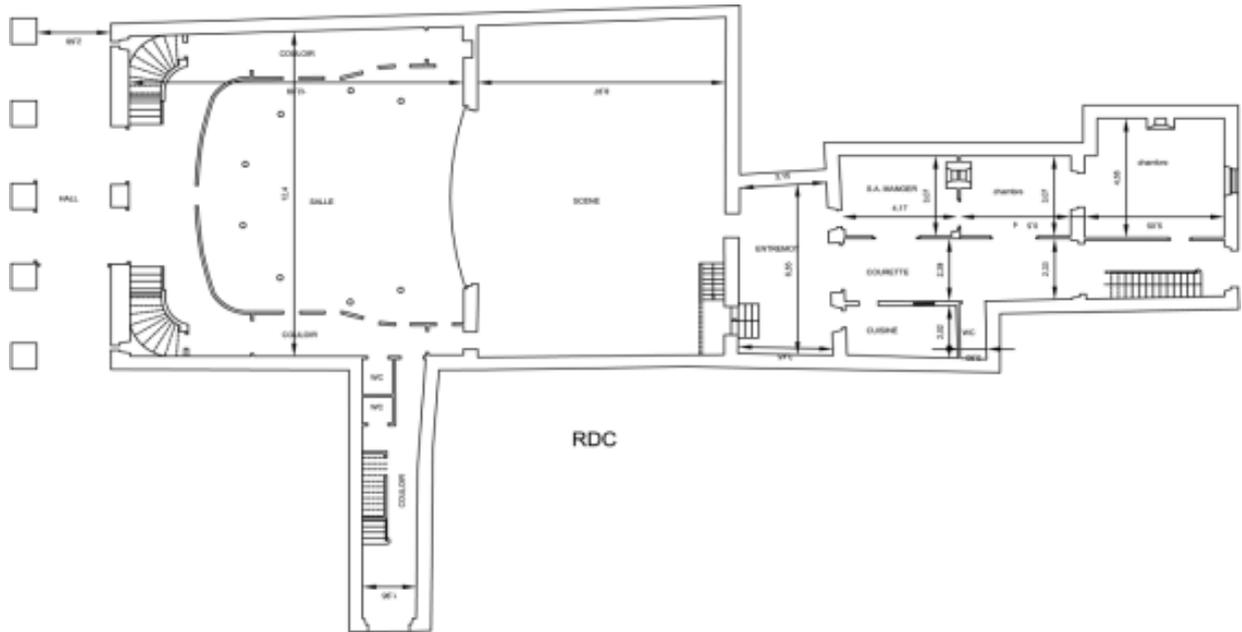


Figure 14 : plan de rez de chaussé du théâtre municipal de Blida 1852/1853, (les archives de la mairie).

Trois entités constituent le plan du théâtre globalement :

- Une partie fondatrice « le théâtre » : le rez de chaussée se compose d'un hall d'accueil ; les couloirs de distribution et de dégagement ; la salle des spectateurs (où on trouve des colonnes arrondies, qui sont des points d'appuis et qui supportent les charges du premier balcon et la scène. Des escaliers se trouvent dans la partie distributive mènent vers le premier et le deuxième balcon, tous donnent sur la salle des spectateurs et la forme des balcons est arrondie.
- Une partie annexe 01 : se trouve emboîtée dans l'immeuble avoisinant du théâtre, lieu où on trouve les deux sanitaires publics et l'issue de secours.
- Une autre partie c'est une maison à cour derrière le théâtre est considérée comme annexe. Sa superficie est environ 95 m² ; elle a eu son propre accès, et des escaliers internes qui mènent vers l'étage. Cette petite maison se compose de trois chambres et une cuisine, le tout est autour d'une cour, un dégagement qui mène vers l'arrière scène, sa construction est typiquement en mur porteur, la couverture est charpente en bois, couverte par la tuile rouge.

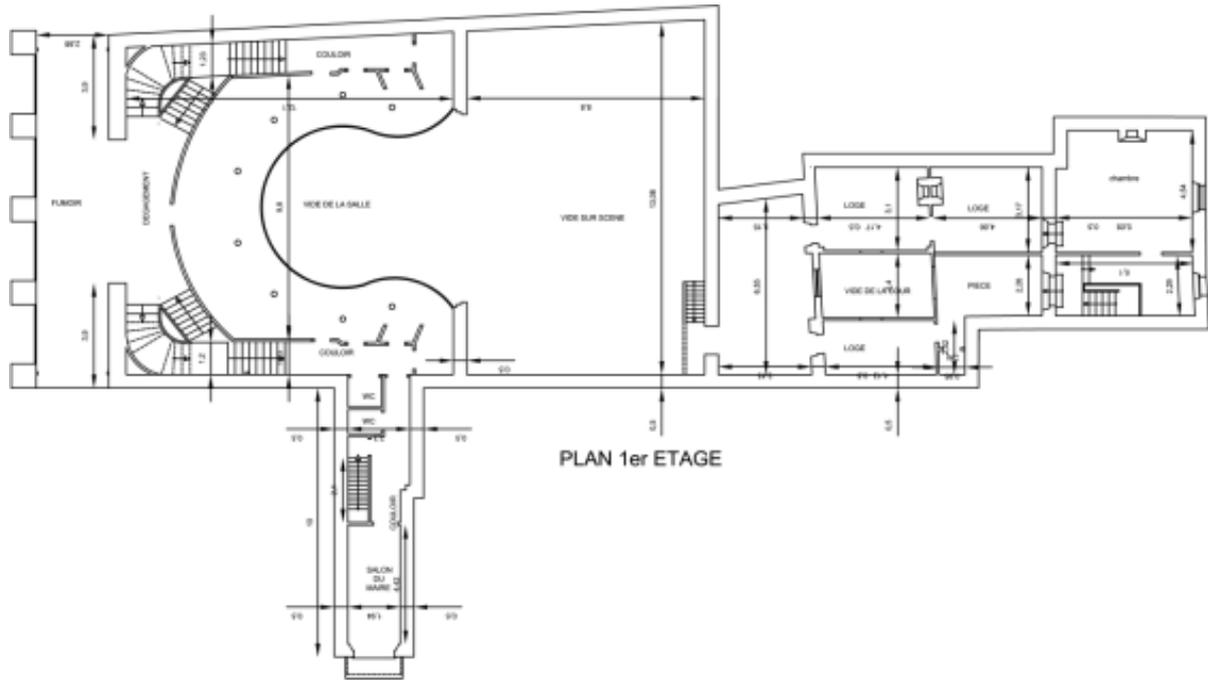


Figure 15 : plan de premier balcon du théâtre municipal de Blida 1852/1853, (les archives de la mairie).

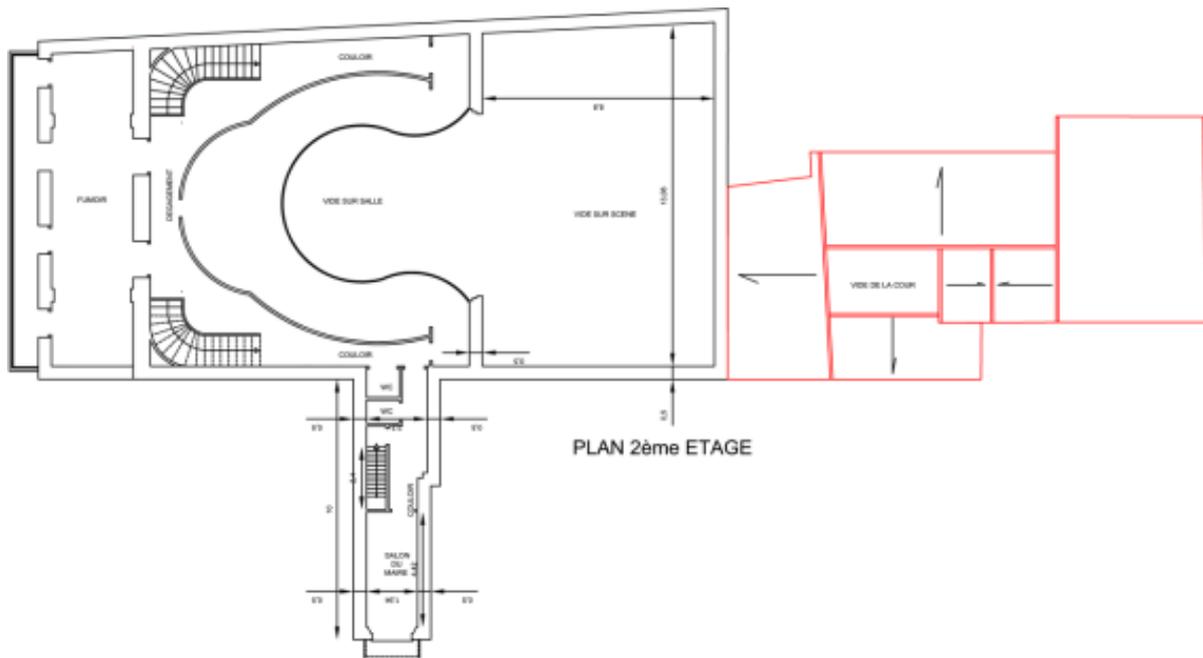


Figure 16 : plan de deuxième balcon du théâtre municipal de Blida 1852/1853, (les archives de la mairie).

Le théâtre municipal de 1948 « la nouvelle façade de théâtre municipal »

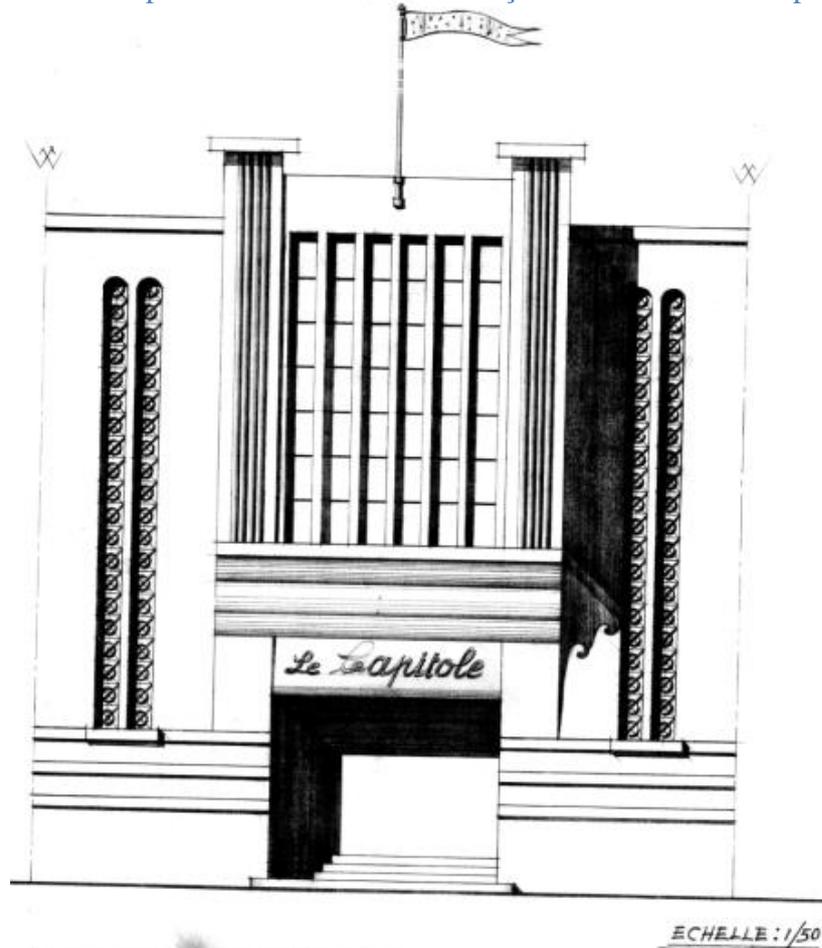


Figure 17 : le théâtre de 1948 qui resta jusqu'au nos jours.

Un terrible tremblement de terre du 02 janvier 1867 avait frappé la ville de Blida, le théâtre municipal a été fortement endommagé, son état dégradé il fut abandonné jusqu'aux années 1886/1887 où il a connu de modestes travaux de réhabilitation. Le théâtre a perdu son premier brillant et il fut utilisé comme une salle de répétition. En 1897, des travaux de transformations ont été effectués mais en 1903 l'incendie détruisit totalement le théâtre. L'immeuble fut rénové plusieurs fois mais ce n'est que vers septembre 1948 (une date écrite dans les plans d'archive, mais hypothétiquement et selon les recherches faites sur les édifices de cette époque et d'autres facteurs, on devine que la date de la restauration de la façade remonte aux années 1928/1930, on explique ces facteurs ultérieurement) où le théâtre a connu une opération de restauration. LE CAPITOLE était devenu le nom officiel du théâtre de la ville qui devait recevoir 550 à 650 spectateurs. Son style est totalement différent par rapport au premier, absence des arcades, la nouvelle façade est du style ART DECO qui exprime le cubisme. Une seule unité, se caractérise par la monumentalité et la massivité du volume, la forme régulière, la géométrie simple, les surfaces lissent sur la plupart de la façade.

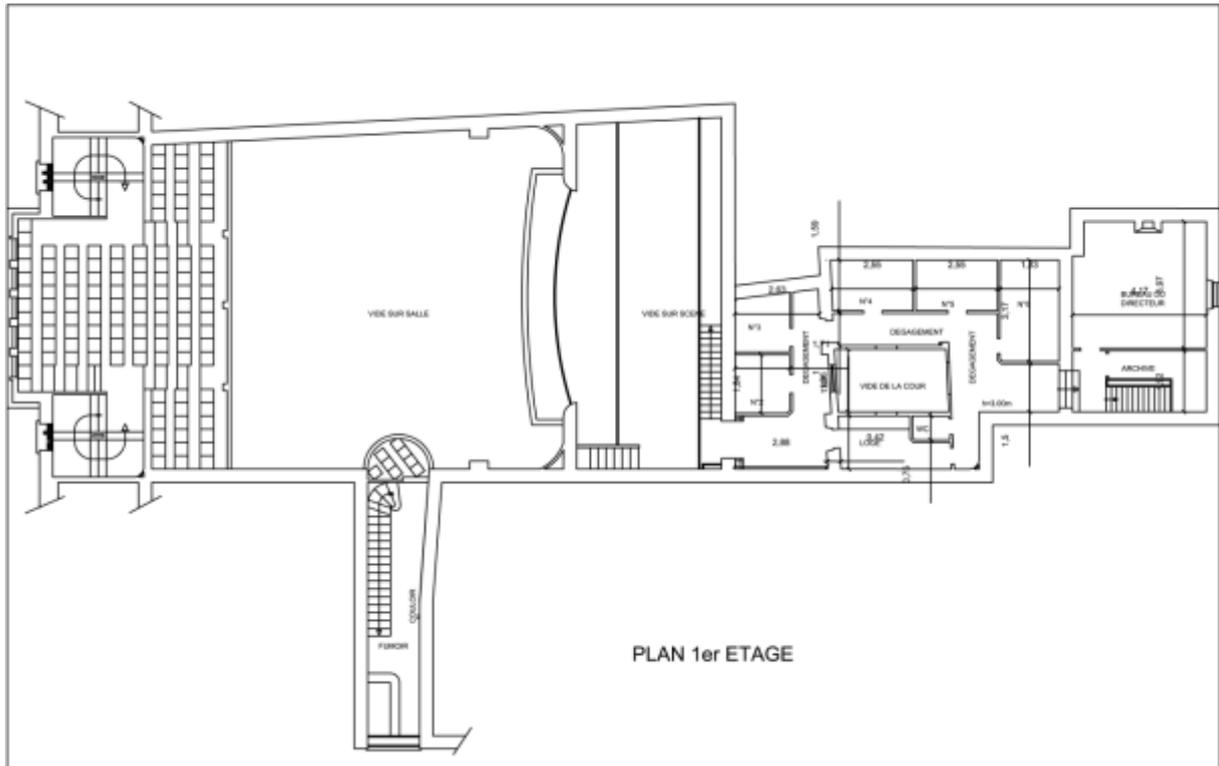


Figure 18 : le théâtre de 1948 plan du premier étage.

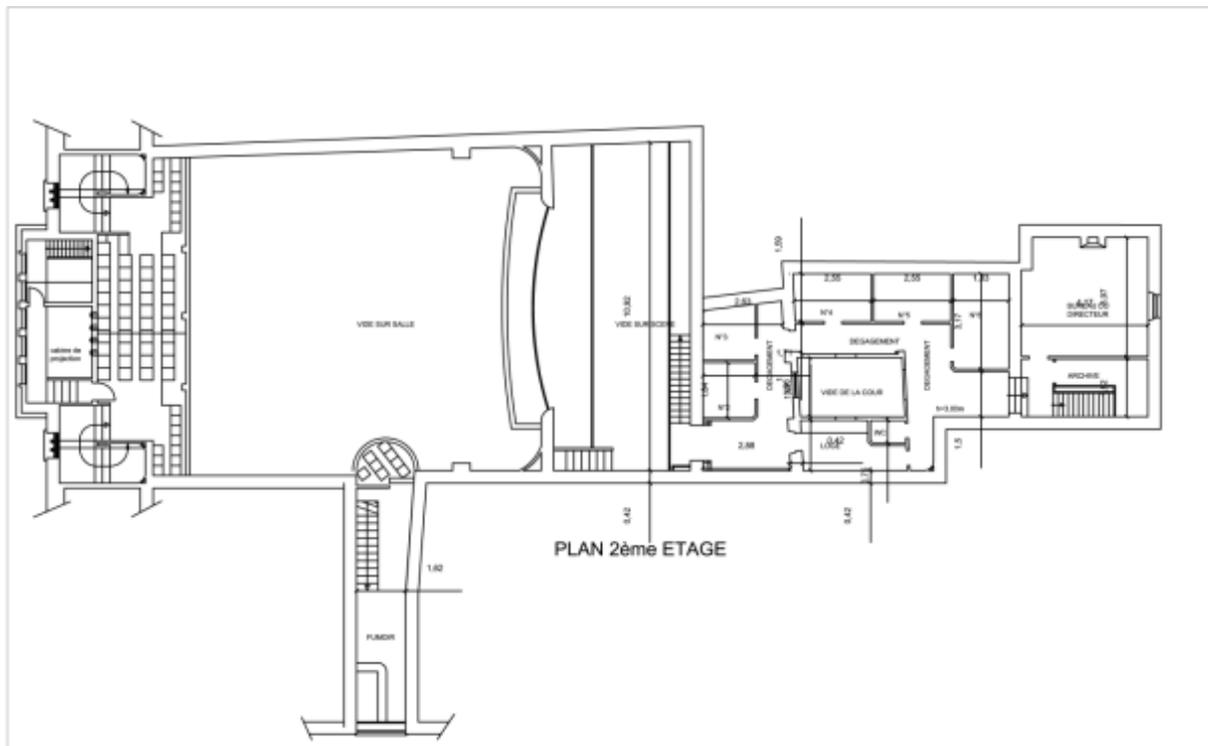


Figure 19 : le théâtre de 1948 plan du premier étage.

Comme nous l'avons déjà souligné, le théâtre a subi plusieurs travaux, de la réhabilitation à la restauration, mais fut toujours gardé dans les mêmes proportions et avec la même disposition ce qui correspondant à la pertinence de l'existant avec une forte valeur d'authenticité. À l'intérieur du théâtre les aspects formels, spatiaux et fonctionnels ont été conservés avec l'injection d'une nouvelle activité, c'est la projection de la cinémathèque.

Trois entités composent le plan du théâtre :

- Une partie permanente fondamentale « le théâtre » : au rez de chaussée, il se compose d'un hall d'accueil où se trouve la grande porte liée à l'accès de public qui s'ouvre sur la place historique de la ville (place Clémenceau/d'armes/ 1er Novembre), aussi les deux accès du personnel de moindre importance par rapport à la première, s'ouvrent sur les deux galeries urbaines. Un guichet en forme de demi-cercle, deux cages d'escaliers disposées en symétrie aux deux extrémités du hall, ils sont les deux circulations verticales pour l'accès aux balcons. Par cette entité d'accueil, se fait l'accès à la grande salle de spectacle de rez de chaussée. Cette dernière est en forme régulière rectangulaire, espace très dégagé spatialement et du point de vue volumétrique, il est constitué par trois rangées de sièges. Au fond, se trouve la scène avec le même tracé de l'intérieur.

Les balcons rectangulaires donnent sur cette salle, visuellement ils sont suspendus. Le premier balcon était destiné pour les sièges de spectacle.

- Une partie annexe 01 : toujours un volume emboîté dans l'immeuble avoisinant du théâtre, lieu où on trouve les deux sanitaires publics et l'issue de secours.

- Une autre partie c'est une maison à cour derrière le théâtre est considérée comme annexe ; sa superficie est environ 95 m² ; elle a eu son propre accès, et des escaliers internes qui distribuent l'étage. Cette petite maison se compose de trois chambres et une cuisine, le tout s'organise autour d'une cour, un dégagement qui mène vers l'arrière scène. Sa construction est typiquement traditionnelle en mur porteur briques pleins, la couverture est charpente en bois, couverte par la tuile rouge.

3.2.2.4. Les annexes et illustrations historiques: Tous les textes relatifs à l'histoire de l'œuvre et les restitutions graphiques (archives, relevés) : les pièces graphiques : relevés et plans des deux figures de théâtre 1852/1853 et 1848 sont présentés dans ce travail de recherches comme des sources³⁹ et supports historiques.

³⁹ Voir l'annexe 02 : sources historiques, partie concerne les pièces graphiques : relevés et plans des deux figures de théâtre 1852/1853 et 1848 de la page 94 jusqu'au page 101.

3.2.3. L'étude architecturale du théâtre (état de fait) :

3.2.3.1. Vue d'ensemble (corps du bâtiment et gabarit).

La composition d'ensemble :

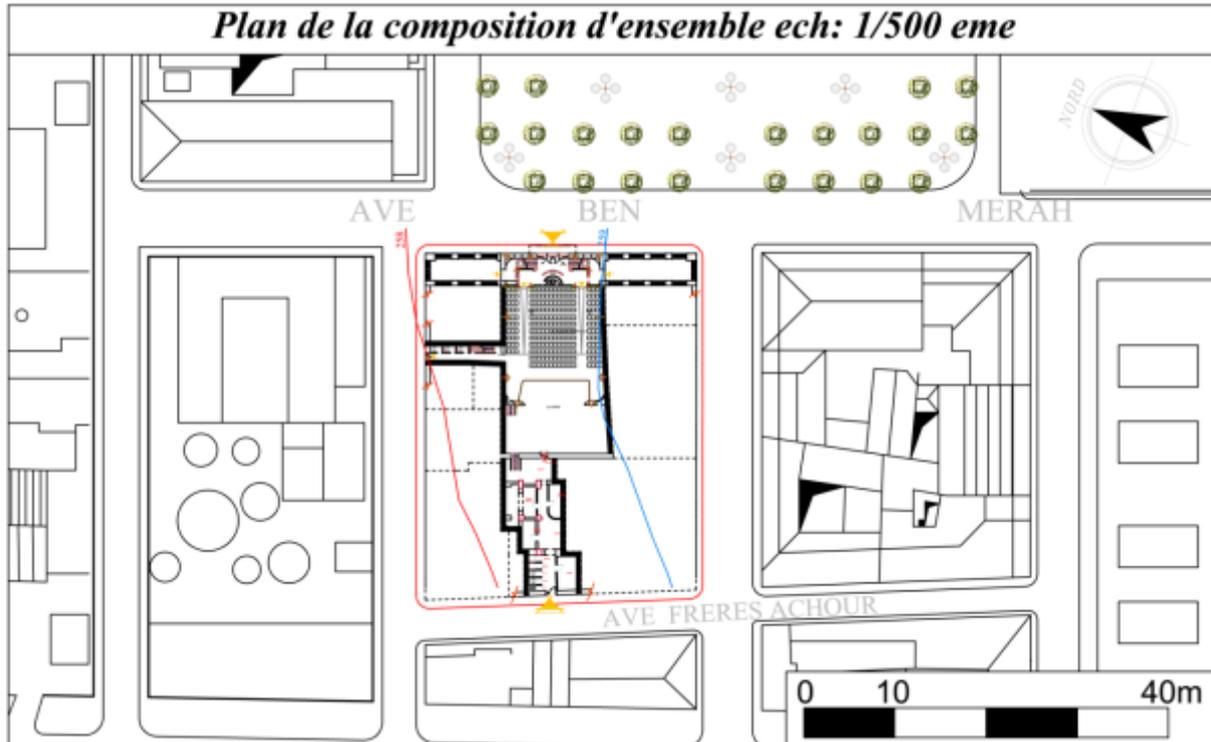


Figure 20: composition d'ensemble montre les emboitements, et la disposition dans son contexte urbain

Plusieurs informations ont été données sur l'édifice par sa composition d'ensemble :

- la complexité de la forme donnée par un pavillon principale linéaire, deux autres formes annexées au premier, occupent tous 35% de la surface de sol de l'îlot, ce qui donne une idée sur la densité du tissu coloniale : occupation totale de la parcelle, découpage régulière de l'îlot et les parcelles à l'intérieur, offrant l'assemblage entre les formes résultantes, dans le cas de théâtre l'addition des formes différentes.
- La nature de l'environnement immédiat : à côté d'un axe sud-ouest historique structurant la ville, il fait face à la place historique en proportion géométrique régulière tout autour, il s'insère dans un environnement sur une pente douce de 2% à 3%.

TROISIEME CHAPITRE

Le corps du bâtiment : Le plan de composition d'ensemble montre que le théâtre a eu trois volumes essentiels, le principal représente la salle de spectacle (dimension), en trame de composition régulière et avec une grande surface donc un volume important en hauteur de 12m et aussi régulier par rapport aux parties annexes. Les deux autres représentent les annexes de théâtre sont emboîtées dans les édifices avoisinants ; on constate qu'ils sont issus d'une trame irrégulière.

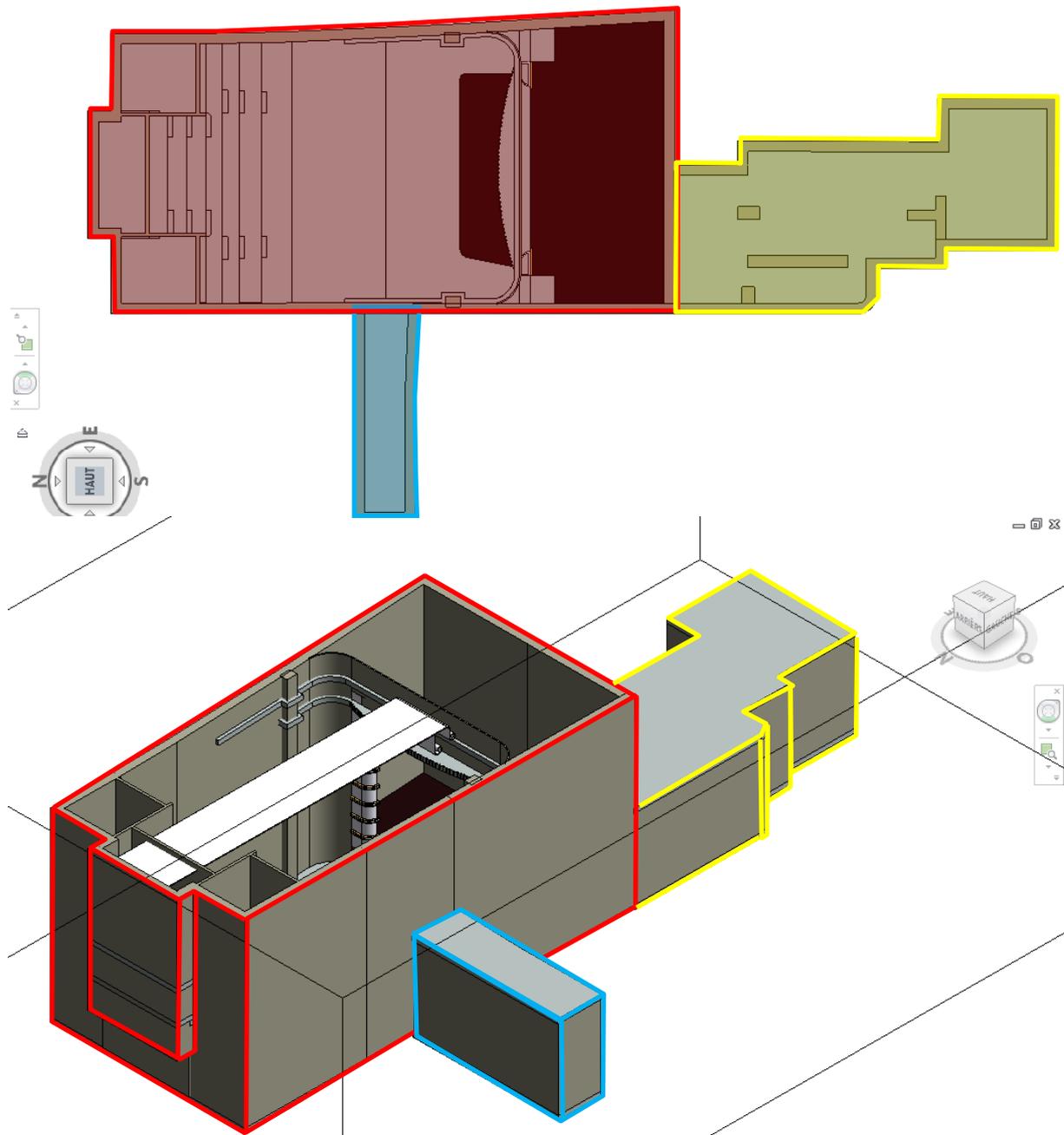


Figure 29 et Figure 30 : les trois volumes composants le théâtre, simulation à l'aide de logiciel REVIT

3.2.3.2. Vue des différents niveaux (RDC et entresol, étage 1, étage 02, étage 03, toiture et entretoise, annexes) :

LE REZ-DE-CHAUSSEE

Il abrite les différents espaces suivants: l'accueil, la salle des spectateurs, la scène, l'arrière scène, et le rez-de-chaussée des deux annexes. Il dispose de cinq accès qui mènent vers l'intérieur du théâtre: un accès principal destiné au public, deux accès pour le personnel, situés dans la partie nord-est du théâtre ; un accès destiné aux acteurs et artistes et une issue de secours qui s'oriente vers sud-ouest, l'autre issue s'oriente vers nord-ouest.

L'ACCUEIL : un espace de réception de forme rectangulaire qui contient la grande porte d'accès principal du public. L'accueil de ce théâtre est un élément d'articulation entre la salle et la place du 1er novembre d'une part ;entre la salle et les galeries urbaines d'autre part, lieu où on trouve les deux accès de personnels en symétrie par rapport la porte principale. Dans le rapprochement urbain, l'accueil était dans l'édifice antérieur une partie d'un contexte dynamique urbain, par contre dans l'état actuel, il bloque cette dynamique, le plan de composition d'ensemble nous aide à comprendre ce phénomène.



On accède aux étages par deux cages d'escaliers prestigieux disposés symétriquement par rapport à la porte d'accueil public, ce dernier fait face au seul guichet de théâtre. Deux portes sont symétriques par rapport au guichet pour l'accès à la salle de spectacle.

LA SALLE DE SPECTACLE : on accède à la salle de spectacle par quatre accès intérieurs. Elle est constituée de trois parties fondamentales : la salle des spectateurs, la scène et l'arrière scène. La partie réservée aux spectateurs se trouve sur une pente de 8%,



des sièges sont disposés en 3 rangées, une centrale et deux latérales de part et d'autre des portes d'entrées : 40, 144 et 55 places, le total 240 places.



La scène : se compose de l'estrade majestueuse (9m x 10,5m) et hauteur de 12,5m avec des escaliers tout en bois. Deux petites portes assurent la connexion entre la salle de spectacle et l'arrière scène, ils sont en symétrie par rapport à cette dernière.

La scène dans ce théâtre est un élément fondamental, comme une unité impeccable entre structure et la pureté esthétique. Les quarts piliers structurants (0,75 m x 1 m) d'une hauteur de 12,5 m ; garantissent deux caractéristiques : la monumentalité, et l'aspect volumétrique.



TROISIEME CHAPITRE

L'arrière scène (les coulisses) : assure l'articulation entre l'annexe où il y a les vestiaires des acteurs et artistes et la scène. L'arrière scène est un vaste espace par rapport à l'estrade, sa forme en trapèze (b.long= 13,5m – b.larg=10,5m) ; sur ses trois murs reposent les porteuses manuelles, elles ont été substituées par les porteuses de cintres à rideaux, de grandes dimensions.



L'ANNEXE 01 est liée directement à la salle de spectacle par la présence d'une petite porte qui donne sur la salle qui mène au couloir de 10m x 1m, emboîté dans l'immeuble avoisinant ou sont les trois sanitaires, l'issue de secours et une cage d'escalier fermée qui mène vers le premier niveau (jadis c'était l'ancien balcon des personnalités de la ville) ; mais maintenant le plancher est effondré et l'étage est devenu inaccessible.



L'ANNEXE 02 : de 95 m² est liée directement à l'arrière scène de théâtre par une petite porte ; jadis l'annexe était une maisonnette à cours, une porte de service réservée aux acteurs et artistes permet l'accès. Cette annexe se compose de trois vestiaires, une cuisine à côté de l'entrée, et juxtaposé les sanitaires (deux douches et deux water-close). Un petit dégagement relie les vestiaires non seulement à l'arrière scène, mais aussi à la petite porte qui mène à l'entresol (sous la scène) appelée «la fosse d'orchestre». Cette dernière est un espace

TROISIEME CHAPITRE

considérable abandonné, d'une surface de 100 m², et dont la hauteur varie entre 1,8m à 2m à cause de la pente.



Vue de l'intérieur de l'annexe 02 les vestiaires et l'entresol



Vue sur les portes qui assurent l'articulation entre les différentes parties.



LES BALCONS (ETAGE 01 ET ETAGE 02): on y accède par les escaliers qui se trouvent dans le hall d'accueil. Ces deux balcons sont superposés et donnent sur la salle de spectacle. Ils occupent une partie du grand volume qui est apparente de l'extérieur.



Le premier balcon : avec une pente de 8% abrite seulement des rangées de sièges (88 places) ; ces derniers sont disposés sur des gradins construits non démontables.

Le deuxième balcon : contient deux parties :

- * La première partie sur pente de 12% ou sont disposés des rangées de sièges avec 32 places.
- ** La deuxième partie : un petit local de projection d'une superficie de 22m², dans cette partie on trouve des placards de rangement des bobines. L'espace de projection cinémathèque contient les vidéoprojecteurs et les appareils à source de lumière étanche, la projection est assurée par des petites ouvertures de (0,15 m x 0,15m) avec des volets métalliques émergeant sur le mur. Ce local donne sur une perspective exceptionnelle sur la place de 1^{er} novembre et les montagnes de Chréa.

L'ENTRETOISE ET LA TOITURE :

L'accès à cette partie est faite par une trémie d'échelle se trouve au niveau de plancher de plafond de 0,30m. La charpente est :

- Triangulaire lourde et prestigieuse pour un seul pavillon à grande valeur constructive.
- de bonne Consistance, nombre de ferme 9.
- nombre des pannes 9, 01 grande/08 petites.
- cette charpente repose sur les quatre murs.
- couverte par la tuile rouge (plus de détails voir le plan d'assemblage page 48).



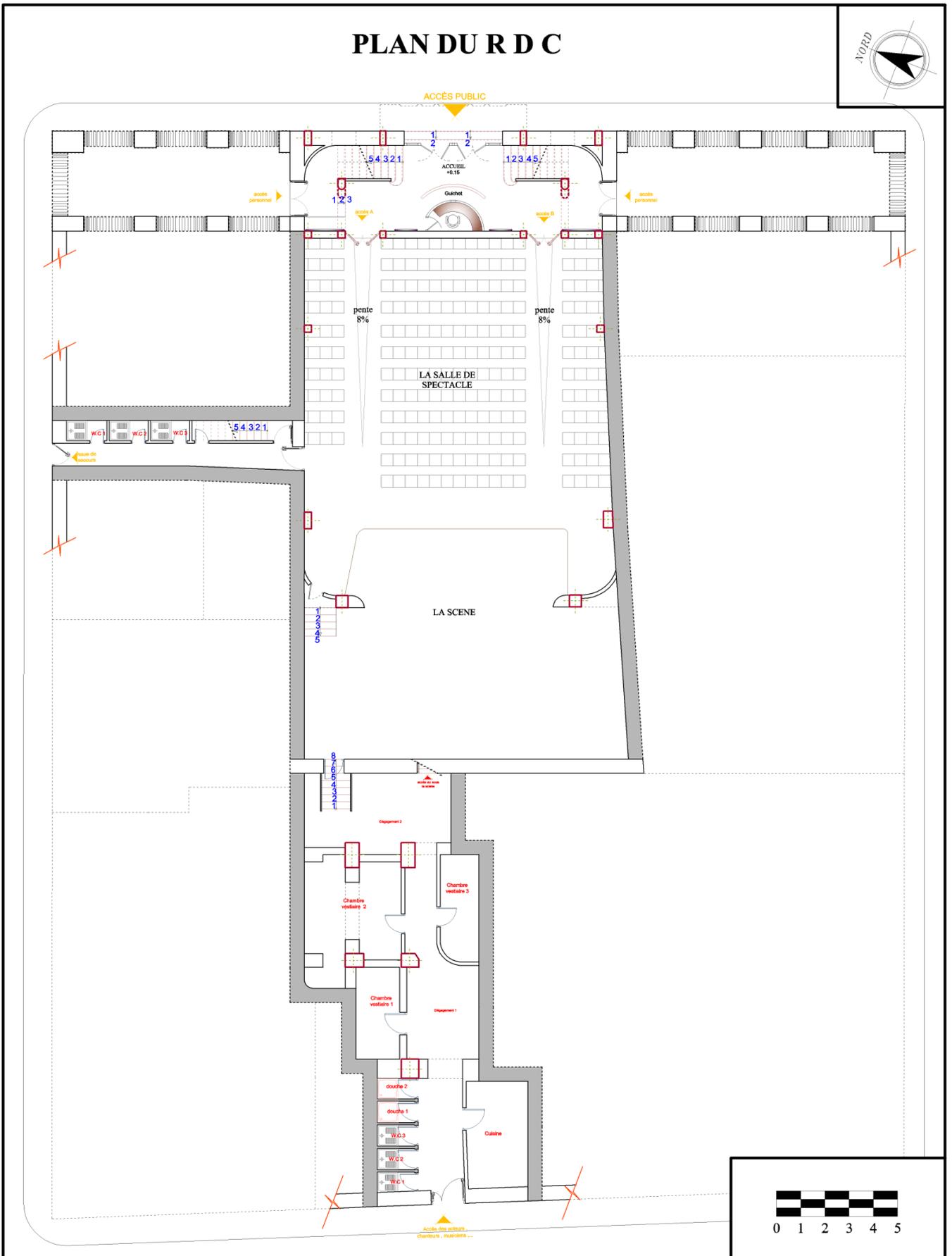
TROISIEME CHAPITRE

Vue sur les sièges de premier balcon

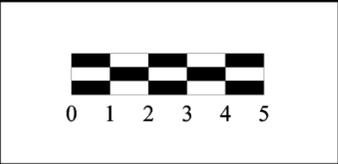
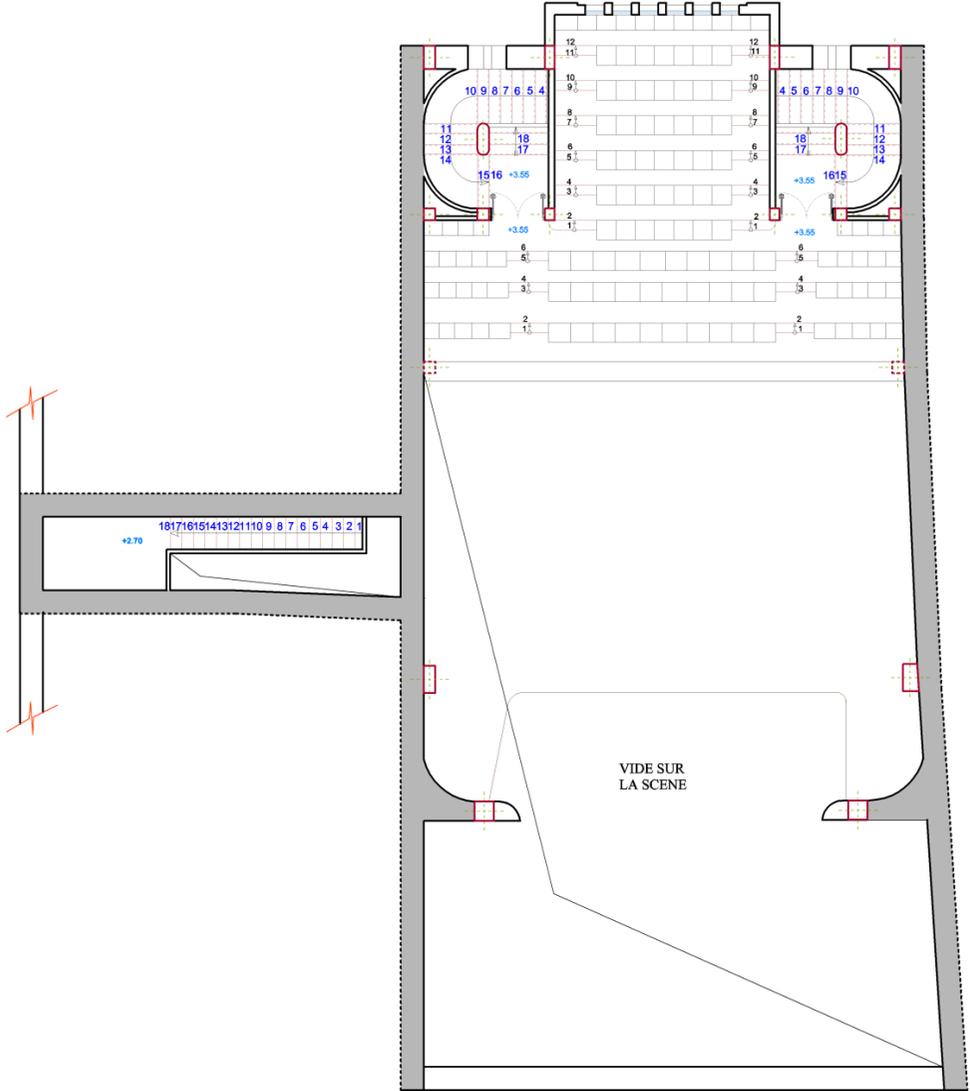


Vue sur les deux parties constituant le deuxième balcon

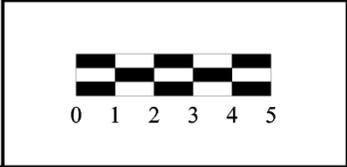
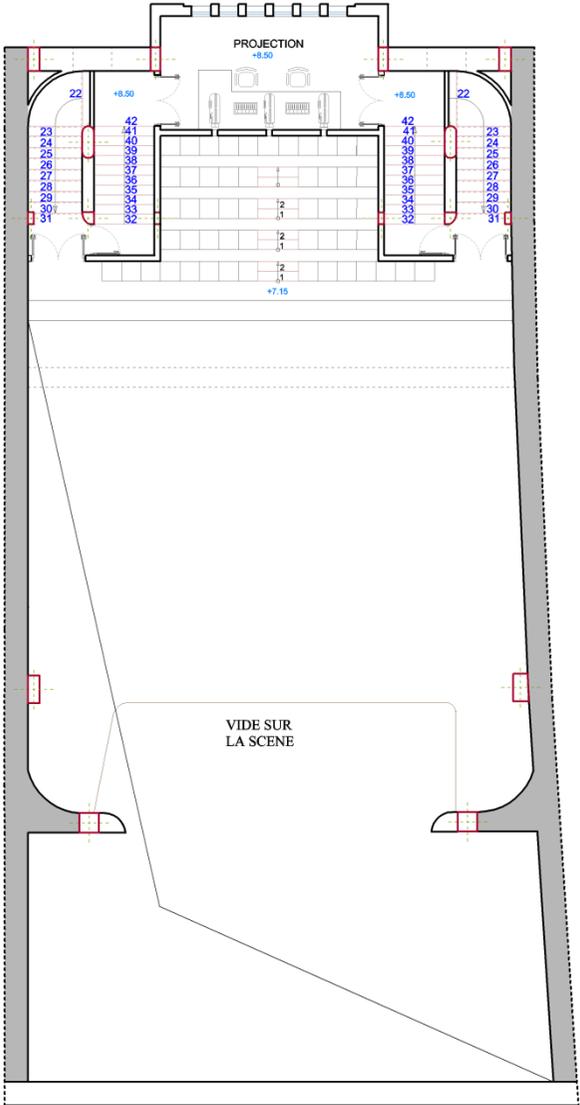
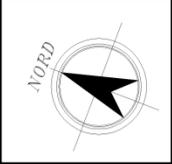




PLAN DU 1 er BALCON

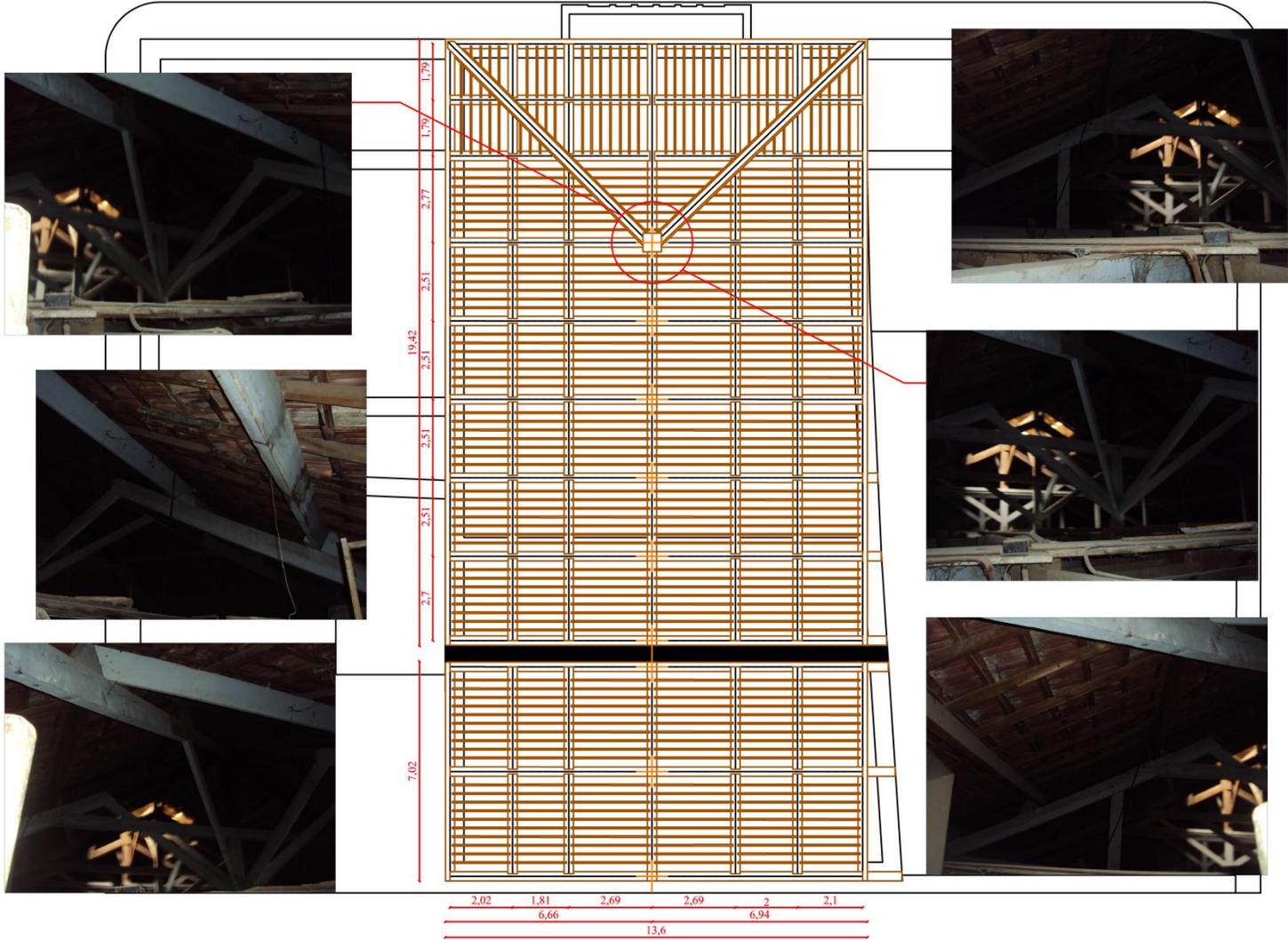


PLAN DU 2 eme BALCON

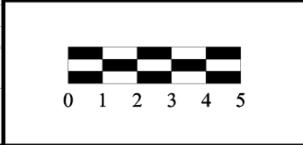
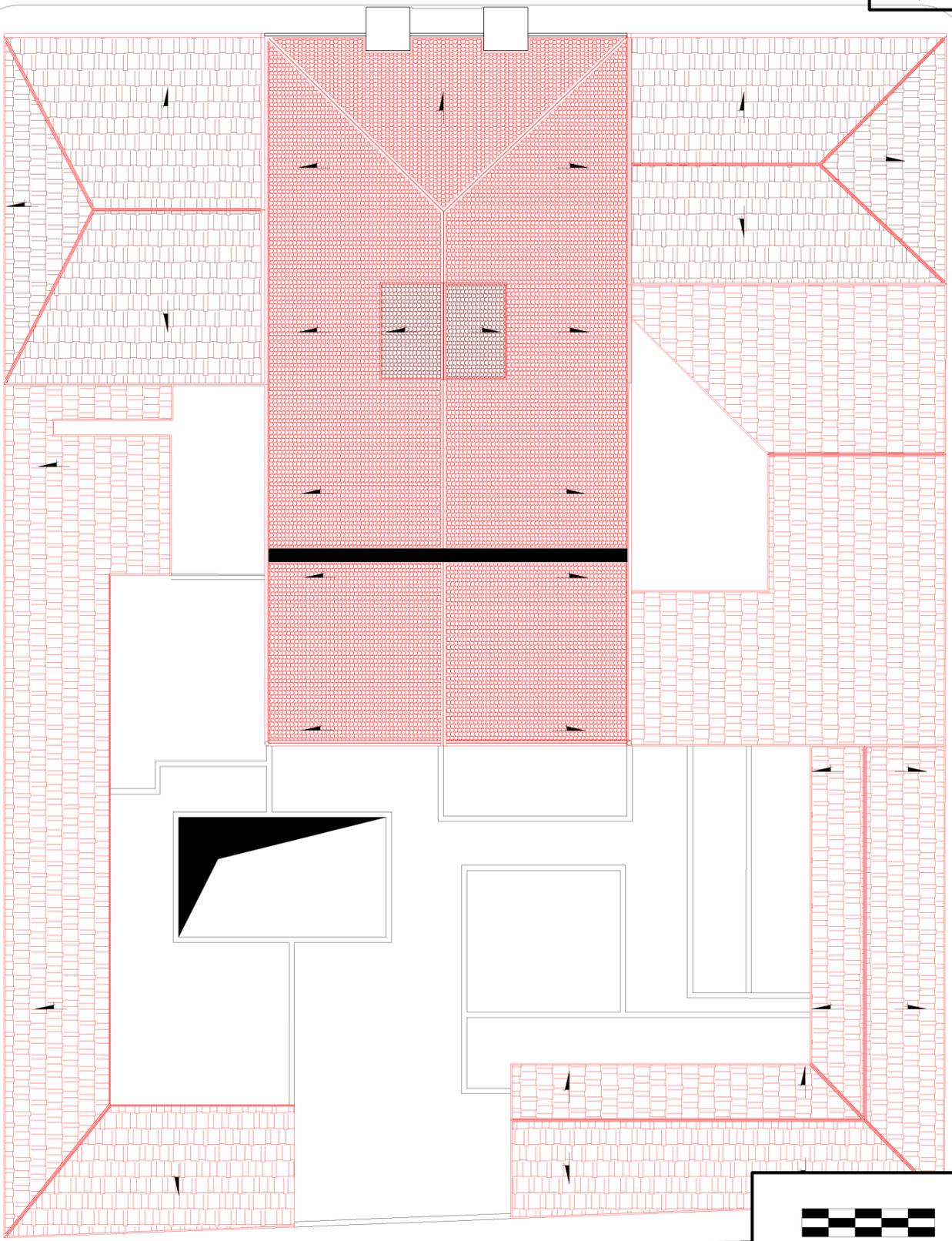
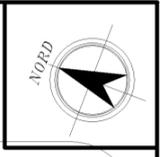


PLAN D'ASSEMBLAGE DE LA TOITURE

ech: 1/50 eme



PLAN DE TOITURE ech: 1/50 eme



3.2.3.3. La façade principale :

La façade de ce théâtre sud-ouest de forme simple géométrique rectangulaire, présente une certaine monumentalité donnée par la massivité de son volume parallélépipédique pour une longueur de 14m et une largeur de 12,5m. On divise la façade en trois parties:

- Le soubassement : contient la porte d'accès avec sa console qui sort pour marquer l'entrée.
- Le corps : possède les fenêtres extérieurs, variés entre fenêtres vitrés et claustras.
- Le couronnement : le bas-relief très simple représenté par trois lignes, et la charpente d'arrière.

Une partie de volume des étages sort en porte-à-faux avec double colonnes en lignes verticales qui se prolongent comme un élément central afin d'apporter la symétrie, et de comporter les travées de rangées de fenêtres. Les lignes verticales confirment « *la pureté des lignes modernes* »⁴⁰, l'efficacité de cette pureté se confond avec le jeu des pleins et des vides formés de rangées de fenêtres. Un ensemble de reliefs proche de formes d'un demi talon –la doucine⁴¹– et d'un demi-cercle marquant l'entrée principale. Les deux rangées de claustra en symétrie, assurent l'aération deux cages d'escaliers, avec les surfaces lisses pleines sur les pluparts des parties de la façade. Ces caractères affirment LE STYLE ENTRE DEUX GUERRES⁴² qui annonce la fin de l'éclectique et le retour du monumental, c'est l'avènement de l'ART DECO en Algérie.

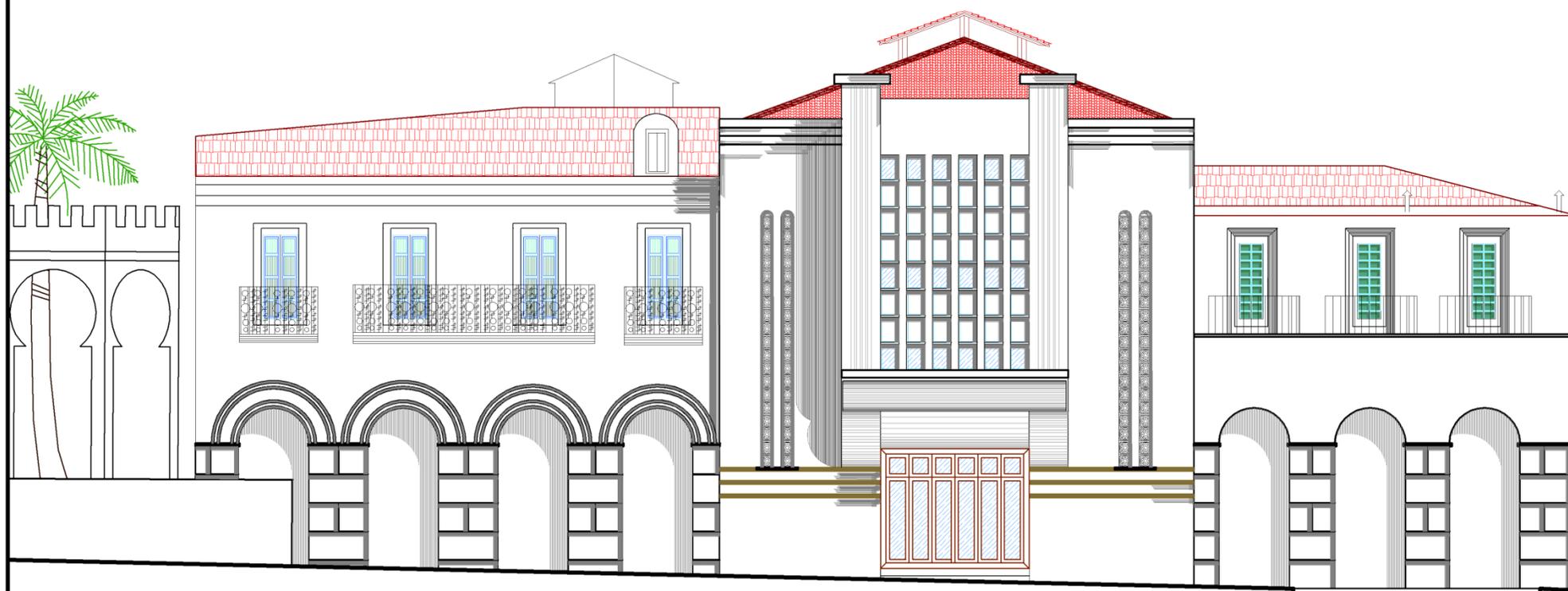


⁴⁰ Estelle Thibault «*la géométrie des émotions, les esthétiques scientifiques de l'architecture française entre 1860 au 1950* » Edition MARDAGA 2010 Belgique, page 172

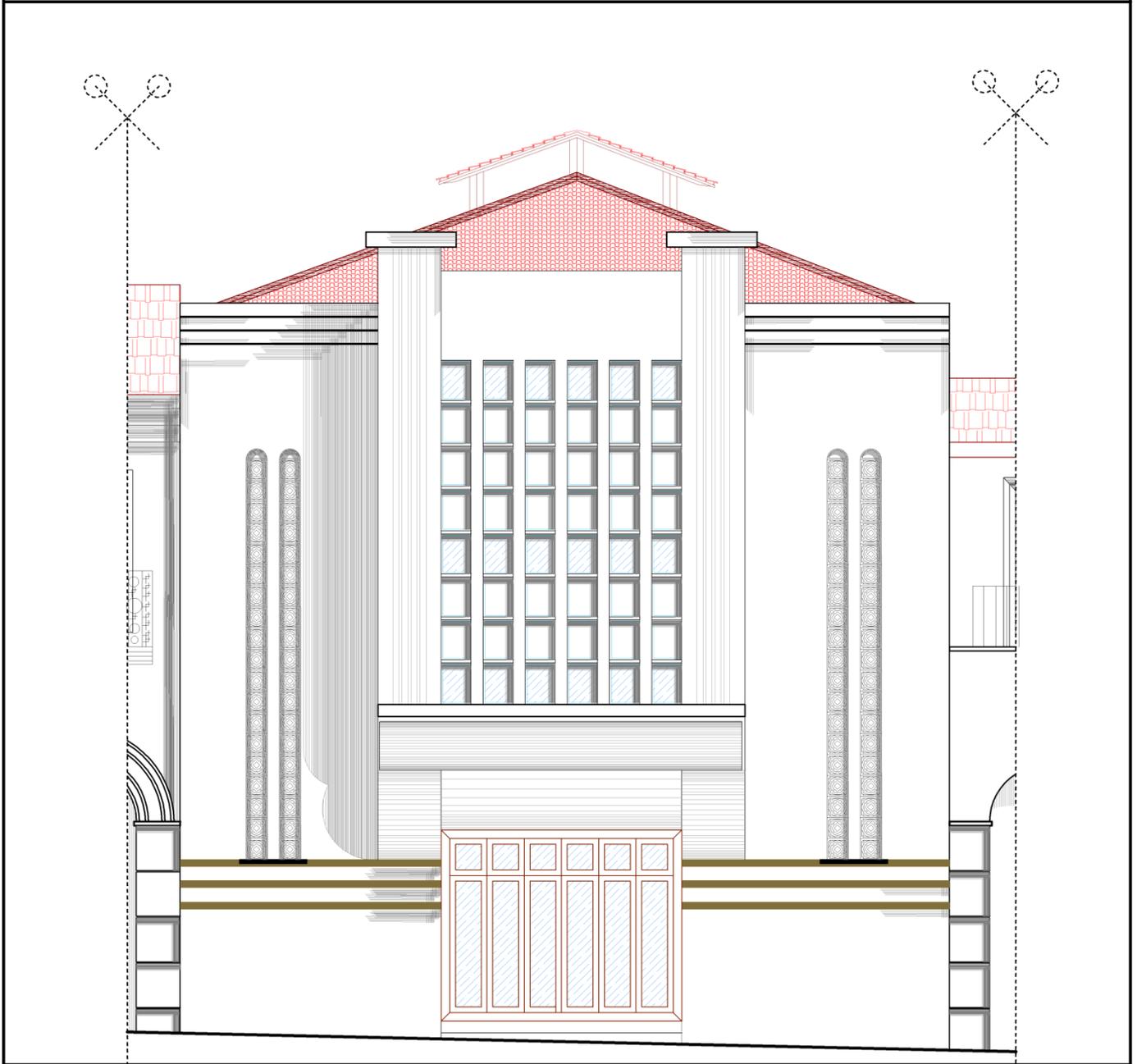
⁴¹ Lurçat André «*forme, composition et loi d'harmonie* » tome V les éléments constituant les formes, Paris 1954, édition Vincent, Fréal & Cie, page 209.

⁴² François LOYER, 2006, «*Histoire de l'architecture française, de la révolution à nos jours* », Edition de patrimoine, Paris, page 245.

LA FAÇADE URBAINE D'ENSEMBLE SUD-OUEST



LA FAÇADE PRINCIPALE



3.2.3.4. Les élévations intérieurs et les plafonds :

« L'Art Déco est alors le plus sûr signe de la modernité, avec son sens de la mise en scène, d'éclairage et du décor »⁴³. L'importance du lieu est reflétée par la qualité de son architecture et de son décor. Les balcons, la scène, la grande hauteur de la salle sont trois éléments constituant les composants essentielles de la salle de spectacle.

LA SALLE DE SPECTACLE : l'espace fondamental de théâtre

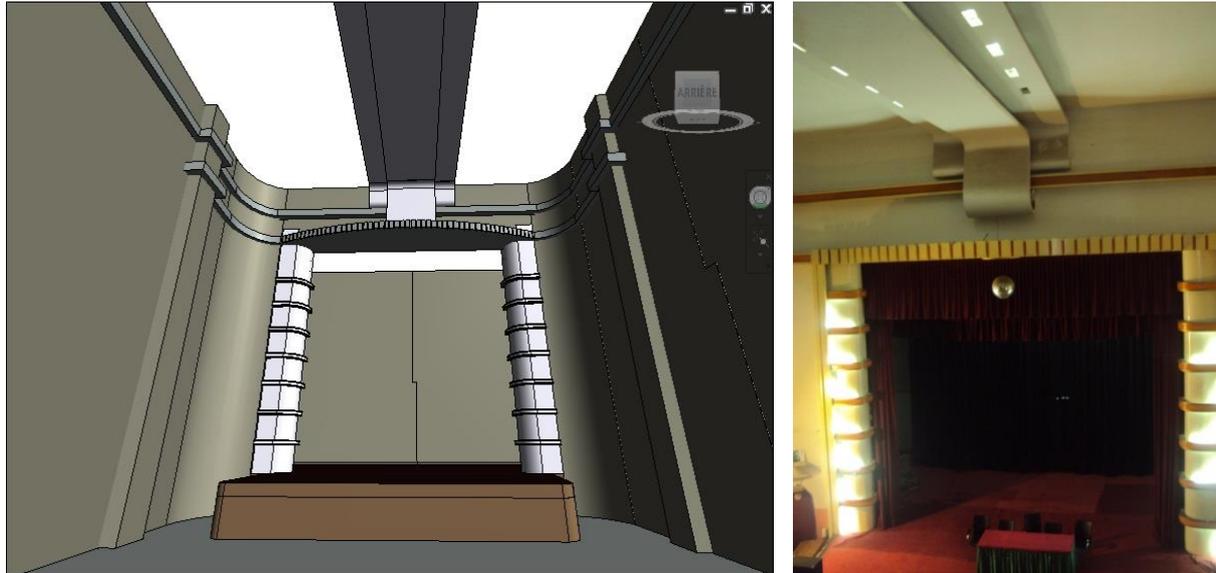
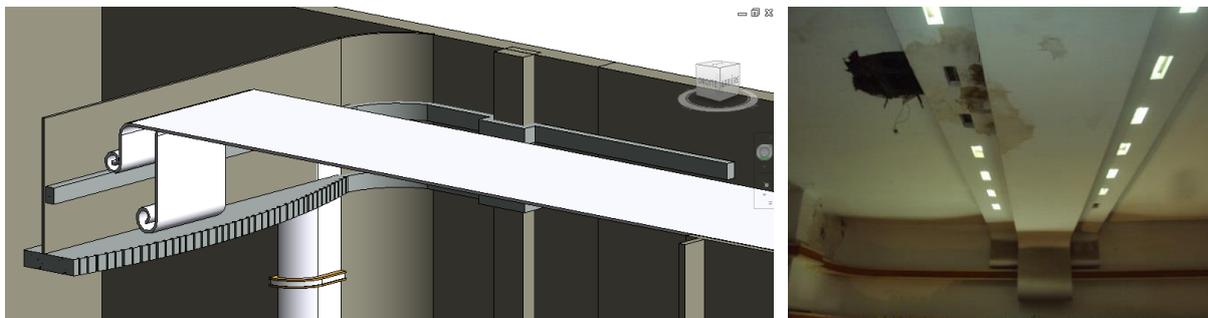


Figure: une simulation à l'aide logiciel REVIT, à fin de décortiquer l'espace intérieur de la grande salle.

La scène théâtrale est élevée par une structure de quatre piliers porteurs d'une hauteur de 12,5m avec un effet spécial d'éclairage décoratif. Ils ont élevé le linteau au-dessus de la scène. Toute cette scène structurée est séparée entre les espaces (l'arrière scène (les coulisses)- l'estrade- les sièges de spectacle).

Des éléments en forme de curviligne appelés le cliché, est un élément pour maintenir en double rangées les luminaires de l'éclairage artificiel de type plafonniers encastrés centraux en symétrie, du début du linteau jusqu'au le plafond du deuxième balcon.



⁴³ « 1925 quand l'art déco séduit le monde » édition citée de l'architecture et du patrimoine 2013, page 19[en ligne, consulté le 23 juillet 2015] Disponible sur le Web : http://www.citechailot.fr/data/expositions_bc521/fiche/23992/dp-artdeco-prolong-bd_90251.pdf

TROISIEME CHAPITRE

L'élévation intérieure est marquée par la massivité de son volume parallélépipédique créant une impression d'ensemble où les allongements sont verticaux et dominants. La couverture en charpente bois fut placée sur les quatre murs.

La fosse d'orchestre sous la scène profonde de 2m est un espace qui se divise en deux parties ; une partie construite tout en structure armée destinée à l'arrière scène (les coulisses). La partie de la scène est couverte par un plancher en bois donc elle a fermé la liaison entre l'entresol et la scène à cause d'absence d'activité lié à l'orchestre.

Une élévation cohérente, malgré la présence des balcons, aucune rupture n'est visible, à cause de la pente existante (plancher du sol, les deux balcons) qui mène le théâtre en harmonie empilé de dimensions dont les jonctions se font à l'angle droits de cette géométrie.

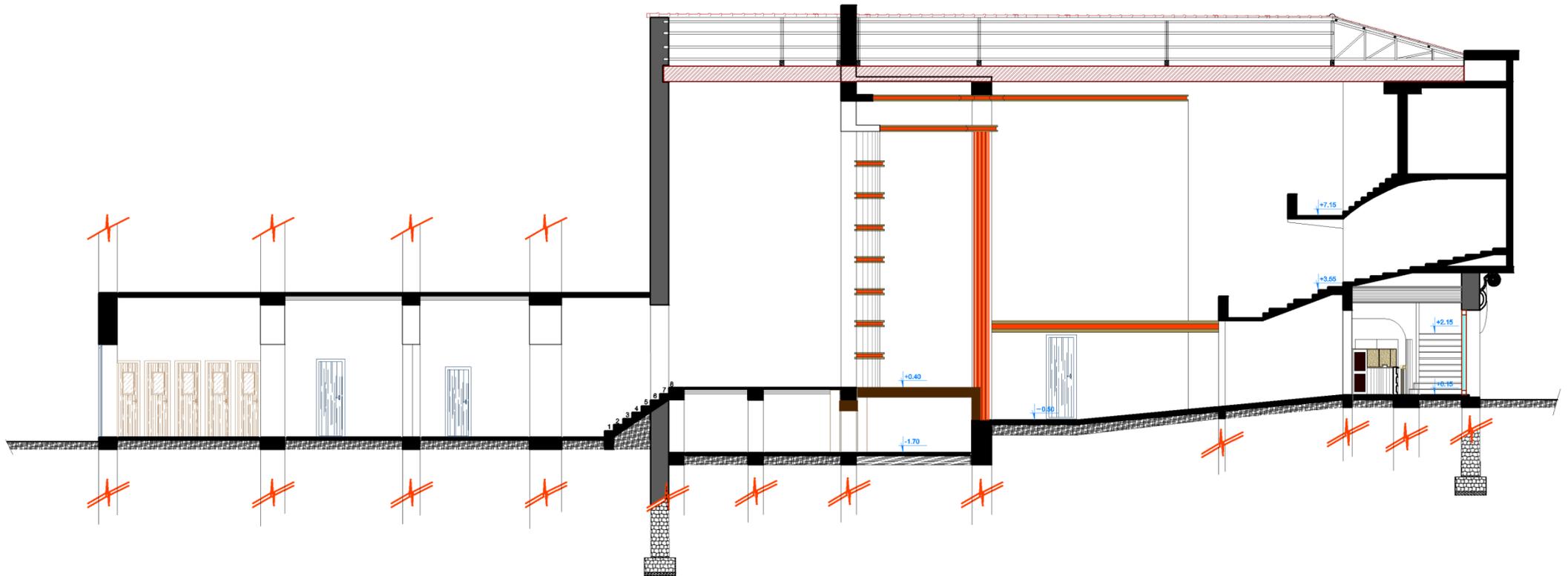


Figure : coupe sur le théâtre municipal de Blida

3.2.3.5. Les matériaux et les systèmes structurels et recouvrements :

Ce théâtre était édifié en 1852/53, était connu des travaux enchaînés terminés en 1948, mais conserva toujours les mêmes proportions et la même disposition qui nous a menés à indiquer la nature de ses travaux : des opérations de restaurations avec des actions d'adjonction et d'injection afin de renforcer la structure antérieure. Ces travaux de restaurations et de transformation sont le résultat d'une stratification des méthodes constructives. On a fondé cette hypothèse d'après deux raisonnements que le lieu est un espace déjà bâti (la salle de spectacle reste comme elle était mais renforcée par une structure poteaux poutre en béton – l'annexe à côté de l'arrière scène était une ancienne maisonnette à cour) d'une part ; et d'autre part dans les recherches nous n'avons pas trouvé des preuves qui indiquent que le théâtre était totalement effondré, où il était construit à neuf. Donc on ne doute jamais qu'il existe des tracées constructives des unités de maçonneries existantes, qui est le support de l'enchaînement structuro-constructif.

Ainsi, d'après une source⁴⁴ historique trouvée dans les archives française sur le théâtre municipale, on a affirmé la nature de structure et les matériaux utilisés :

- Murs porteurs de mitoyenneté (pierre-brique pleine) stratification des traces antérieures.
- Béton armé pour la ceinture de la structure poteaux poutre ; pour la console à l'entrée.
- Maçonnerie de brique creuses (0,55m x 0,45m x 1m) pour les piliers.
- Murettes en briques à 9 trous.
- Enduits au mortier bâtard.
- Plancher courant et balcons sont en dalle pleine béton armé.
- Plancher de la grande salle en bois.

L'usage du béton en recouvrement offre une surface plus lisse. La brique creuse n'y est pas seulement employée comme un matériau de remplissage pris dans l'ossature constructive de cadre de béton armé.



⁴⁴ Voir l'annexe 02 : source historique concerne les matériaux et les systèmes structurels.

TROISIEME CHAPITRE



Les accessoires en ferronneries d'art (cuivre) de guichet et file d'attente, garde-corps escaliers, la porte d'accès accordéon.

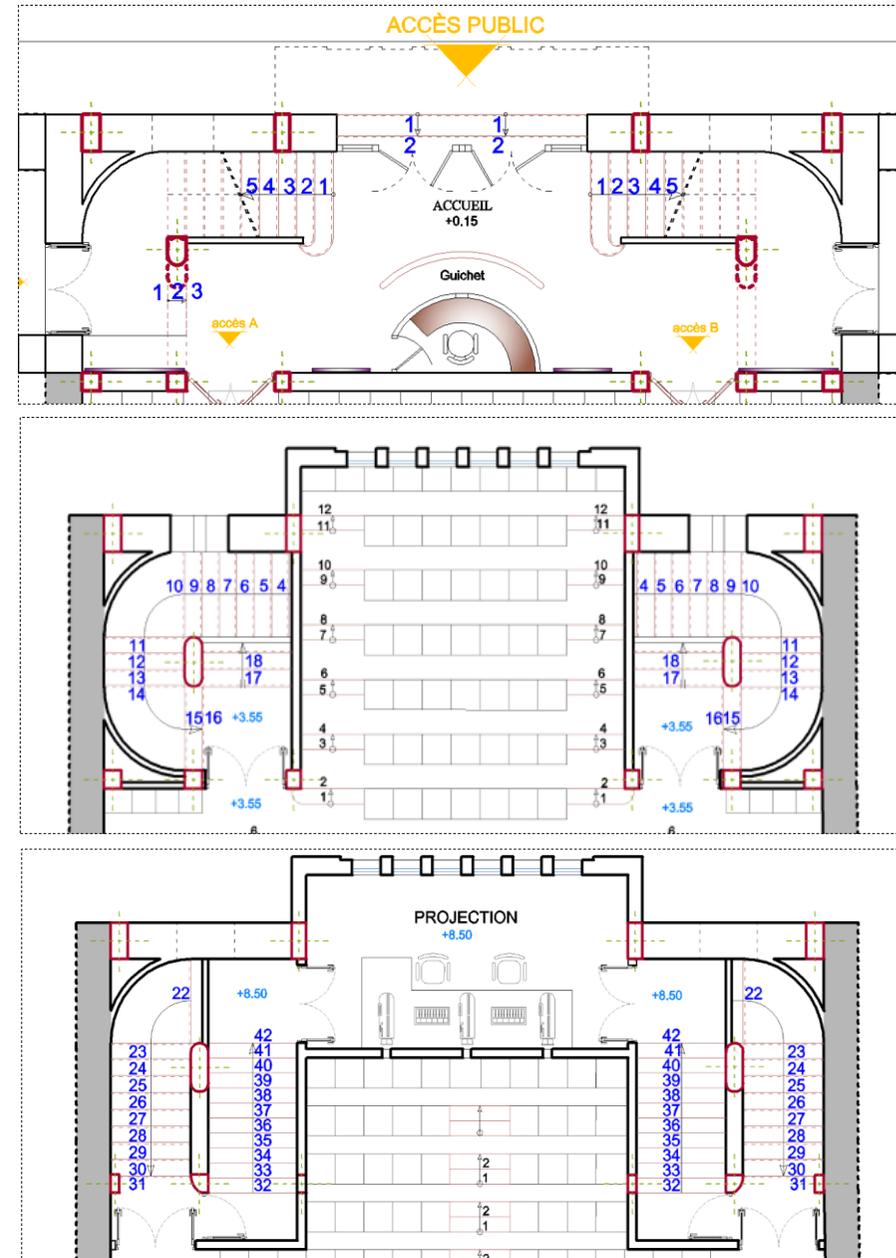


Les recouvrements de sols sont variés entre marbre blanc et carrelage colonial de (0,20m x 0,20m – couleur marron jaune blanc) :



3.2.3.6. Les escaliers :

Deux cages d'escaliers principales destinées aux publics se trouvent dans l'accueil en symétrie par rapport à la porte principale. Ils distribuent verticalement et respectivement vers le premier et le deuxième balcon. Ils sont construits en béton armé à noyau centrale, type droit. Le nombre total 42 marches, les premiers dix marches à côté de l'entrée principale (1,40m x 0,30m) le reste des escaliers (1,20m x 0,30m) ; les derniers dix marches sont liée à la salle de projection accès personnel. Les recouvrements des marches est en marbres blanc, les garde-corps en maçonnerie, les paliers en carrelage colonial. L'éclairage et l'aération sont assurés par les claustras (voir la façade)



3.2.3.7. Le programme décoratif (intérieur et extérieur) :

Quant à l'aménagement intérieur, le programme de décoration avait su harmoniser avec l'ensemble des traits de leur peinture à teinte orange très exprimée. La décoration des accessoires (les chandeliers en fer forgé, 02 grands formats et 04 petits formats) et certaines parties de la salle et la scène ont en éclairage de mise en scène. Les murs sont couverts par la texture d'acoustique sur une grande partie derrière chaque grand chandelier. A l'extérieur, la simplicité est le symbole de l'édifice



3.2.3.8. Les ouvertures et les fenêtres :

Le théâtre contient 02 types d'ouvertures : les portes d'accès intérieur/extérieur et les fenêtres. Les portes se divisent : * porte d'accès principal (grande forme 3m x 4,2m – en bois avec vitrage fortifié par le grille accordéon) ** porte d'accès personnel (1,20m x 1,20m en bois rouge) *** porte d'accès spectacle (1,40m x 2,80m – en bois – traitement acoustique spécial – poids lourd et force de tension élevée)



Les fenêtres sont de deux ordonnées, situées sur la seule façade de théâtre :

* les claustras (0,20m x 0,20m – pour aérer les cages d'escaliers) ** les fenêtres de la salle de spectacle (0,50m x 0,80m – forme rectangulaire simple – voir la façade principale de théâtre).

3.2.4. Conclusion :

Le théâtre municipal de Blida, l'un des plusieurs édifices de ce noyau historique, n'a jamais été étudié en profondeur sur deux échelles : l'historique et l'architectural. Cette monographie est une étude, qui participe à la compréhension de l'évolution historique de cet édifice. Les changements accompagnés sur le plan architectural, qui marquaient –par la suite– un changement sur le choix stylistique. Par le retour aux archives militaire française et les investigations in situ, afin de lire les transformations, le choix esthétique, la typologie édificatrices, le choix structurel, l'histoire des usages, les strates antérieures, nous avons pu établir une connaissance sur le théâtre.

Ce théâtre était édifié en 1852/53, était connu des travaux enchaînés de restauration et de transformation achevés à l'an 1948, avait préservé la même occupation de sol avec les mêmes proportions et la même disposition. Au-delà, il impose les deux visages totalement différents, le premier de 1852/53 qui exprimait le désir de la municipalité militaire coloniale : le style colonial le néo-classique, une grande bâtisse rigoureuse, en harmonie et en pureté architecturale et stylistique frappantes, à l'ensemble de son contexte environnant; le deuxième à l'image de nouveauté de l'art déco, exprimant les débuts de temps moderne, reste à ce jour. Sur le plan typologique – fonctionnel, l'édifice était destiné dès le début à la vocation culturelle, abrite le théâtre telle une fonction principale : La scène, la fosse d'orchestre, les balcons de spectacle arrondis tout autour donnant sur la salle de spectacle, mais le séisme de 1867 a changé beaucoup la vie de ce théâtre, elle était devenu une salle de répétition, une utilisation fréquente. Le théâtre a connu des travaux de restauration et de transformation, qui ont touché l'aspect structurel, mais préservé les aspects formel, spatial et fonctionnel. Ses changements concernent l'injection d'une nouvelle structure poteaux poutre en béton armé afin de renforcer le théâtre. Avec le progrès technologique, le théâtre abrita le cinéma telle une seconde fonction. Ces changements ont donné rapidement au lieu un caractère d'un foyer artistique de premier ordre, moderne, confortable dégagé de tous les piliers encombrants la salle de spectacle antérieure. Sur le plan stylistique, le théâtre après les travaux, la façade donnait l'esprit d'un édifice emblématique et crieur de modernisme (par rapport l'enveloppe de son contexte). A l'entrée, le spectateur est frappé par la sobriété des lignes dont l'ensemble géométrique ne peut que flatter l'œil. Cet édifice simple et d'un goût très délicat. Le théâtre municipal de Blida est une production architecturale et artistique riche et variée qui nous a mené à chercher dans son histoire, non seulement ça, mais aussi à cause de la position urbaine et paysagère à côté de la place de 1^{er} novembre, le cœur d'histoire vivante éternelle de Blida.

3.3. Le répertoire des typologies et des styles architecturaux :

Ce répertoire s'organise tel un répertoire des typologies et des styles, ceci renvoie à l'étude de la forme architecturale et stylistique en plan et en façade, reportage photographiques et des descriptions sur les édifices majeurs de noyau historique qui présentent des qualités architecturales, stylistiques et patrimoniales. On a pu aboutir à ce stade par deux moyens essentiels : les investigations sur les archives, et le travail in situ pour les relevés et la photographie.

L'importance de ce répertoire se manifeste comme un moyen méthodologique, nous aide à « *comprendre, connaître et découvrir afin d'agir* » d'après Dr MESSIKH ; les substances architecturales existantes au fil de temps dans la ville de Blida après trois strates historiques andalouse – ottomane et coloniale française. Les typologies et les styles ont renvoyé aux tendances de chaque époque, qui expriment la diversité et la richesse culturelles. On a adapté ce répertoire afin de inventorier tous les types majeurs existants, selon des catégories et des critères très spécifiques (le retour au chapitre 02 l'organisation et la classification des échantillons). Le groupe des échantillons choisis sont enregistrés dans une monographie architecturale (voir le début de ce troisième chapitre) et des fiches typologiques descriptives sommaires (voir l'annexe 01 fiches typologiques), nous avons catalogué toute le travail de recherche (plan, façade, illustration,...) pour bien comprendre la démarche méthodologique.

La mosquée est constituée la première bâtisse à haute valeur architecturale conservé jusqu'à aujourd'hui ; la simplicité de la forme ; *le minaret* est l'élément le plus témoin sur l'ordre stylistique maghrébin. La synagogue, le deuxième lieu témoin de la diversité socio – culturelle, connu des strates après l'occupation française, a conservé une grande partie de savoir-faire structurelle et constructive aux modes d'utilisations des matériaux et techniques locales. Mais avec l'occupation coloniale française, l'ouverture sur l'architecture de la métropole française a vu le jour, au de là, le théâtre de blida, a senti la naissance et a subi – par la suite – le changement.

3.4. La synthèse des observations, concernant les typologies étudiées

D’après la lecture des plans des différentes typologies choisis, nous avons déterminé les facteurs typologiques presque communs entre les édifices :

1. Les éléments de l’organisation des espace intérieurs (occupation du patio – nombres des cages d’escaliers – occupations des annexes).
2. Les éléments de l’ordre stylistique.
3. Les éléments de l’organisation structurelle – constructive.

Ces éléments nécessaires durant chaque **composition architecturale**, se défèrent de typologie à autre selon l’aspect fonctionnel – spatial et les tendances influencés de l’ère. Pour le premier élément, nous avons composé un tableau récapitulatif, comme le suit :

LES ELEMENTS DE L’ORGANISATION DES ESPACES INTERIEURS :

	Occupation du patio	Nombre des escaliers	Occupation des annexes
Les mosquées antiques (pour 2 édifices)	/	02 escaliers par mosquée	35% de la surface
Les lieux de culte non musulman (pour 2 édifices)	/	/	/
Les établissements scolaires (pour 2 édifices)	(2/2) occupation de 45%	03 escaliers par école	/
Les édifices service (pour 3 édifices)	(2/3) occupation de 35%	03 escaliers par édifice	(1/3) occupation de 25%

Selon les quatre catégories des édifices choisis (les mosquées antiques – les édifices de culte non musulman – les établissements scolaires – les édifices de service), nous avons arrivé à déterminer les changements dans la même catégorie, non uniquement ça mais les aspects architecturaux et stylistique commun où propre à chacune. A titre d’exemple, l’utilisation du patio comme un élément d’organisation de l’espace dans la mairie de la ville (l’une des premières bâtisses à la présence de colonialisme, c’est une interprétation de l’architecture

locale, non seulement pour absorber la déformation de la forme irrégulière mais le retour à la valeur de l'authenticité, ce qui traduit par le réemploi de même élément dans l'Ex hôtel Géronde.

LES ELEMENTS DE L'ORDRE STYLISTIQUE

Les mosquées antiques de la ville restent avec le moindre ornement. Les édifices de l'époque coloniale sont plus décorés, à des niveaux différents : de style classique simple et mineure (école l'ex rue Strasbourg) vers le néo-classique rigoureux puissant (l'ex temple protestant).

Nous avons touché le changement de désir de la municipalité coloniale (puisque c'est l'époque qui a connu la richesse stylistique), ce changement de style vainqueur (le néoclassique) vers le style protecteur (le néo mauresque).

LES ELEMENTS DE L'ORGANISATION STRUCTURELLE – CONSTRUCTIVE

A côté de la typologie et le style, nous avons pris par grande considération, les aspects structurels et constructifs. Nous avons entamé synthétiquement les savoir-faire apparents. Dans ce contexte, il est impératif de tirer les attentions aux quantités des techniques et des modes constructives proprement blidéen, non seulement l'emploi des matériaux traditionnel tels que : la brique pleine rouge - la pierre bleu - la pierre de moellon – la chaux – les planchers à voûtains – le bois - Les pluparts couvertures en charpente bois en tuile rouge est la couverture dominante.

3.5. La création d'une base de données de noyau historique de Blida à l'aide de S.I.G.

L'importance de l'usage de système d'informations géographique tel un moyen de gestion et de contrôle dans le noyau historique de Blida, est constitué dans le suivant :

- La disposition des tissus urbains
- La diversité des types d'habitation (l'individuel – le collectif – le semi collectif – ...).
- Le zoning (zone d'habitat – zone de commerce – zone de culte – zone sportif – ...).
- La gestion des crises et des catastrophes, par la possibilité d'analyse rapide des réseaux routiers et les infrastructures disponibles.
- La planification urbaine (les parties favorables et les parties défavorables, le fonciers disponible,...)
- La détermination des caractéristiques économique et sociales.
- La production des cartes, détermination les formes des assiettes foncières.
- La participation aux décisions les plus favorables (la disposition de l'accès à la rue principale, l'accolement des services, ...)

Les cartes sont toujours besoin d'actualisation, nous offrons quelques cartes ont été faite dans le cadre de reconnaissance de noyau historique de Blida.

3.6. Conclusion de troisième chapitre :

Les analyses de cas d'étude entre la monographie architecturale et les fiches typologiques descriptives afin de constituer le répertoire, nous a menées vers la connaissance des substances typologiques – stylistiques, à travers les édifices majeurs de chaque époque historique de noyau de Blida : les édifices qui a resté de l'époque andalouse-turque et les édifices datés de l'époque coloniales, tous ces édifices restent témoins d'une partie intégrante de l'histoire de Blida et de l'Algérie à la fois.

Durant l'époque coloniale, la ville de Blida a connu une richesse de production architecturale, architectonique, structurelle et constructive, non seulement la division fonctionnelle ; dans ce contexte OULEBSIR a affirmé « *L'héritage bâti légué par la colonisation a constitué la base d'une nouveau cadre vie de la société* »⁴⁵

⁴⁵ OULEBSIR N, 2004, « *Les usages du patrimoine, monuments et musées et politique coloniale en Algérie 1830-1930* », Edition de la maison des sciences de l'homme, Paris, page 03.

CONCLUSION GENERALE :

Selon ce qui a été adressée par le contenu de ce travail de recherche, nous arrivons à dire que l'intérêt élevé au patrimoine architectural de noyau historique de Blida, vue à son importance tel un cadre existant, vivant et utile des plan type ; un moteur principal de nos futures productions, il présente les outils d'intervention architecturale, un modèle à projeter, afin d'aller en cohérence avec notre histoire où ce patrimoine reflète les valeurs socio-culturelles starifiées sur ce noyau, au-delà d'ouvrir une perspective de préservation de l'héritage bâti de ce noyau.

- RESULTATS DE LA RECHERCHE ET PERSPECTIVES :

PERSPECTIVE SUR LE COURT TERME : on a suggéré une perspective, il s'agit d'une politique de mise en valeur du patrimoine architecturale (typologie & style) sur le noyau historique de Blida, commencera par le milieu éducative universitaire, où on doit mobiliser les efforts afin de comprendre l'environnement bâti, les genèses et les influences, la politique est basée sur :

- 1) La datation correcte pour contempler les strates, les rajouts et les modifications...
- 2) Le rassemblement des données historiques et architecturales ; afin d'expliquer le changement et le développement (de la cartographie vers la bibliographique générale et spécifique).
- 3) L'analyse et la lecture des données, l'essai de comprendre la manière de la production et la logique de sa position dans son emplacement urbain (plus précisément son tissu)
- 4) La localisation géographique dans le noyau historique, qui a eu une grande importance aujourd'hui, afin d'avoir idée sur la concentration, l'état de la préservation/ des changements de cet héritage.

PERSPECTIVE SUR LE LONG TERME : on a déterminé plusieurs conseils, sont les suivant :

- 1) On doit aller plus loin vers le fonds des pratiques de ces édifices et de déterminer **ses typologies constructives et structurelles extrêmement importantes**, pour contribuer à la connaissance des modes et techniques de constructions locales.
- 2) Puisque on a pu ouvrir les archives, qui constituer le volet le plus importants dans la reconnaissance, on suggère des cahiers de charge des bâtisses en péril de ce noyau historique pour la réhabilitation, la reconversion,...

TROISIEME CHAPITRE

- 3) L'identification des pathologies et des dégâts, afin de déterminer la disposition de sa consistance, et les solutions en mesure d'urgence.
- 4) La détection des transformations et des densifications aléatoires.
- 5) La sensibilisation à l'importance du patrimoine, tel un savoir-faire nous devons le sauvegarder (à travers les séminaires on définit le pourquoi et le comment sur l'héritage bâti, on montre les avantages de ce dernier comme une culture représente l'identité de notre nation)

- RECOMMANDATIONS GENERALES :

- 1) La recherche sur les archives est le seul moyen de la connaissance correcte, le travail *in situ* consiste un moyen d'actualisation des différents changements, la consultation correcte et permanente permet de découvrir les phénomènes et ses traitements.
- 2) Le savoir-faire constructif à Blida consiste un champ multidisciplinaire pour **la préservation** et **la formation** d'une main d'œuvre compétente spécialisée au traditionnel.
- 3) Le volet historique de notre héritage –sans doute- doit être la seule référence pour nos futures bâtisses.

Typologie les mosquées antiques

Synthèse La mosquée, lieu de culte constitue le type le plus ancien de la ville de Blida et l'Algérie à la fois. Des édifices à haute valeur historique dont les deux mosquées «ISTAMBOULI EL HANAFI» et «IBEN SAADOUNE EL MALIKI» en attente la classification nationale, vue aux plusieurs valeurs telles que la position au cœur d'un noyau. La chose remarquable à l'intérieur des deux mosquées, l'absence totale des motifs décoratifs s'est expliquée par les opérations de restauration aléatoire sans aucune consultation des spécialistes où aux sources historiques.

Forme de typologie : elle se traite sur plusieurs paramètres, on commence par le paramètre commun :

**Implantation**

En tant qu'exemple unique de la ville de Blida les deux mosquées traditionnelles s'attachent à l'ensemble urbain historique compact organisé selon un maillage de rues et des ruelles sinueuses. Cette typologie est groupée où n'ayant qu'une seule façade jouissant d'une bonne position sur la rue. Parmi les constructions dans le centre de la ville ayant des murs mitoyens avec les autres bâtisses, d'une modeste composition correspondant aux anciennes maisons, mais qui ne prend ni l'air ni la lumière depuis un patio, seulement par des petites fenêtres cintrés ouvrant sur la rue (rapprochement intérieur/extérieur).

Datation

Sa présence remontait au XVI^e siècle, elle a été construite vers la fin du 9^{ème} siècle et début du 10^{ème} siècle de l'Hégire (16^{ème} siècle du calendrier grégorien)

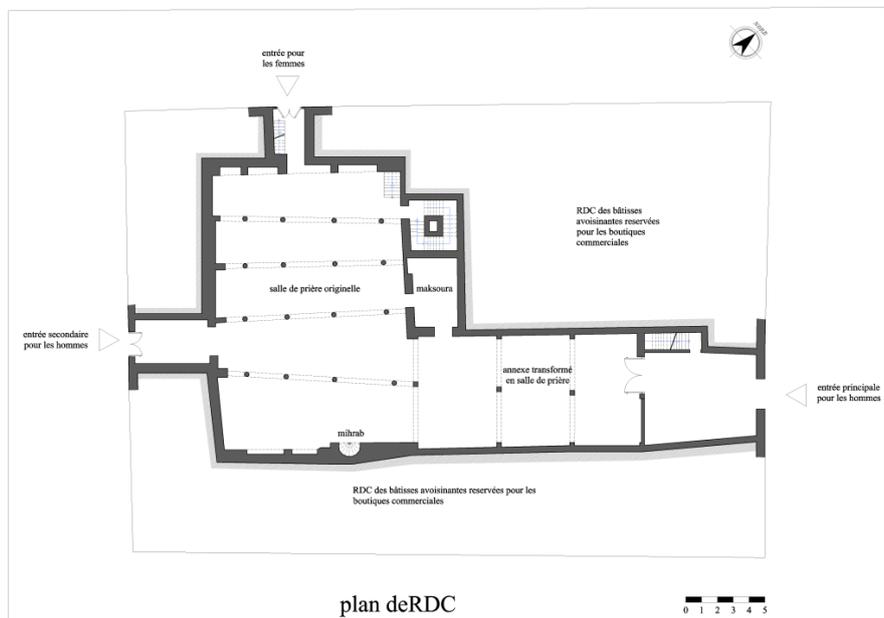
Espaces et Surfaces

Au niveau de rez de chaussée quatre espaces: Accès – Salle d'eau – Salle de prière – *Maksourah* d'el Imam ; avec une surface de 264,25 m². Au niveau de l'étage : Salle de prière *Es sedda* – Salle de prière pour les femmes – escaliers ; avec une surface de 134,5 m². Superficie totale : 398.75 m² pour 565 fidèles.

Schéma spatio-fonctionnel

Cette mosquée est située à proximité des deux les plus vieilles rues de Blida, la rue *Abdellah* au Sud, la rue des *Kouloughlis* à l'Ouest et non loin de la mosquée *Istanbuli el hanafi ettorek*. Elle possède une forme géométrique quasi rectangulaire déformée, elle

Mosquée Ben Saadoune



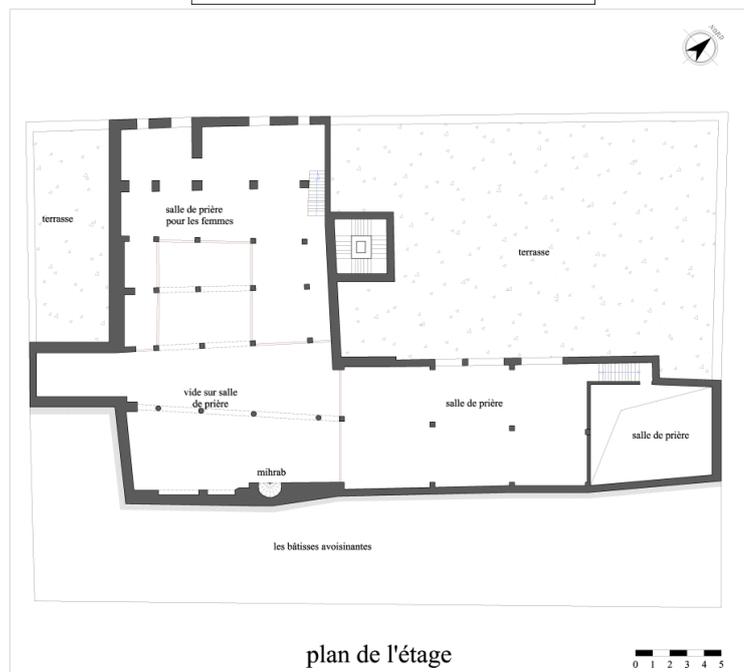
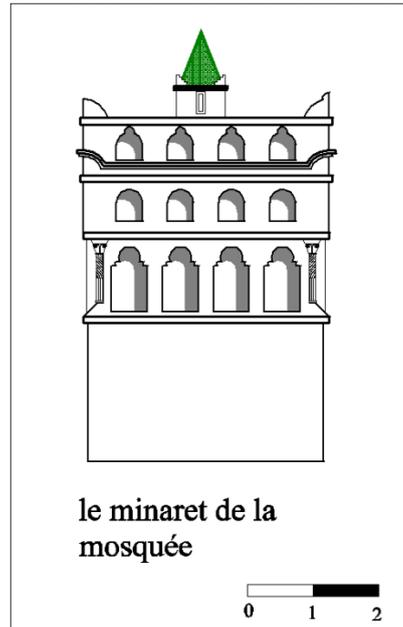
se compose de deux parties et le minaret : la partie ancienne : elle est occupée par des colonnes du 30 cm de diamètre, des arcades en sous - baissés, supportant *esseda* qui donne sur la salle de la prière, l'accès se fait par des petits escaliers droits en bois, ils sont tous parallèle au *mihrab*. La

partie nouvelle : (annexe transformé en rajout) pour recevoir le flux augmentés des fidèles, les poteaux qui sont en forme de carré, absence de vraies arcades, il y aura juste des petites arcades rajoutées en plâtre sculpté, ils sont tous perpendiculaires au *mihrab*

Mosquée Ben Saadoun

en demi-ellipse. La travée du mihrab se termine au sommet par une forme de demi-coupole.

Le minaret une œuvre archéologique rare en Algérie d'aujourd'hui, en forme quadrilatérale, contient les ornements originaux en proportions modestes. Il est composé de trois niveaux en trois types d'arc (unilobé - plein cintré - plein cintré outrepassé) la dernière rangée est orné de quatre colonnettes proprement locale de Blida, qui se trouvent aussi à mosquée Sidi Abderrahmane⁴⁶ d'Alger, Cette mosquée s'inscrit aussi dans un héritage exceptionnel témoin de ce style andalous-maghrébin.



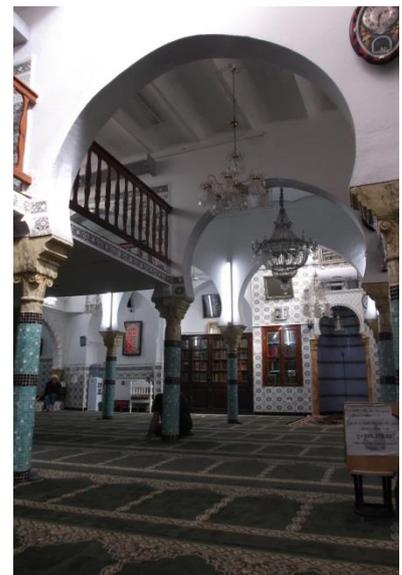
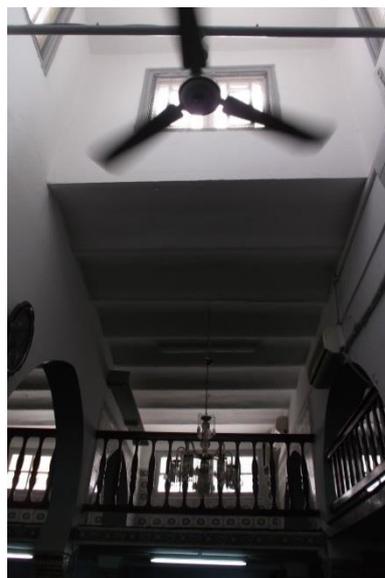
⁴⁶ Ahmed KOUMAS et Chéhrzade NAFA, 2006, « l'Algérie et son patrimoine, dessins français du XIX^{ème} siècle », Edition du PATRIMOINE, Paris, page 133

Mosquée Ben Saadoune

Les murs sont en matériaux locaux épaisseur plus de 0,6m et puisque l'édifice appartient à la typologie traditionnel, donc l'utilisation des matériaux traditionnel (la brique rouge pleine - la pierre de moëllon – le bois – la chaux) sont dominants.



Pour les plafonds, et après les travaux de restauration plusieurs changements ont affecté cette mosquée. A l'époque coloniale française, la mosquée a connu des travaux de restauration, qui menèrent à changer la toiture en pente à une terrasse structuré par des planchers en voûtain. Au niveau des plafonds se trouvent des cubes inférieurs qui laissent le renouvellement de l'aire et la pénétration de la lumière zénithale.



Datation

Sa présence remonte au XVIII^e siècle⁴⁷, elle fut construite en 1750 de l'époque Ottomane.

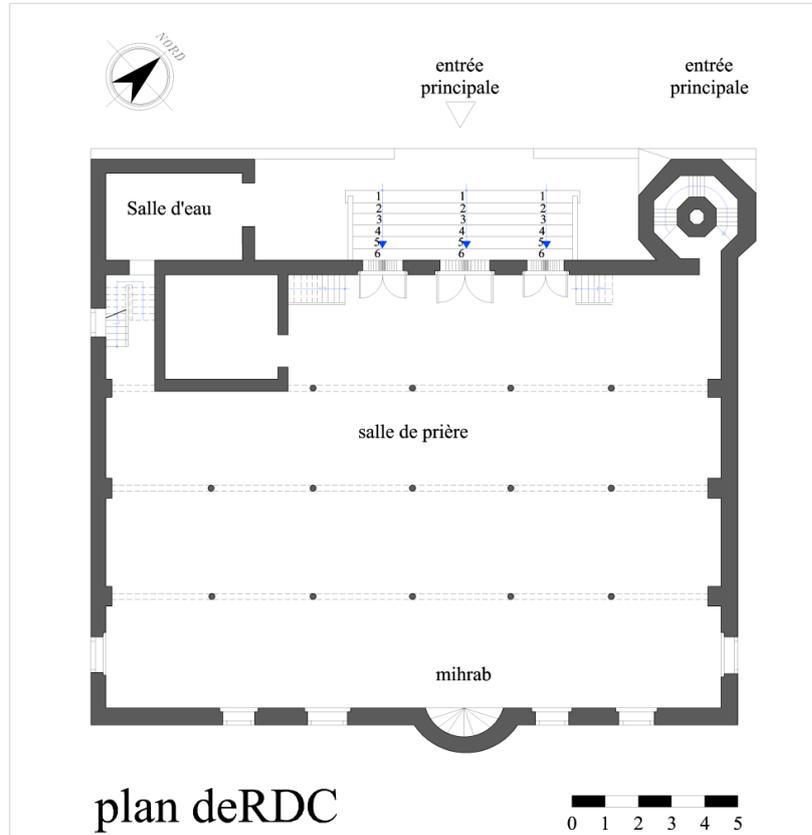
Espaces et Surfaces

Au niveau de rez de chaussée quatre espaces: Accès – Salle d'eau – Salle de prière – *Maksourah* d'el Imam ; avec une surface de 272 m². Au niveau de l'étage : Salle de prière *Es sedda* – Salle de prière pour les femmes – escaliers ; avec une surface de 212 m². Superficie totale : 484 m² pour 700 fidèles.

Schéma spatio-fonctionnel

La mosquée antique *Ettorek el Hanafi* porte aujourd'hui le nom de l'imam *Mustapha ISTAMBULI* située pas très loin du la plus vieille place de Blida. Elle possède une simple forme géométrique rectangulaire très régulière. La salle de prière principale comporte quatre allées

Mosquée El Hanafi Torek



divisées par trois rangées de cinq colonnes et sont reliés entre eux par des arcs en ogive basse tous parallèlement au mur du *mihrab*. Une superficie de prière aux femmes a été ajouté par l'occupation des

travées de nef, qui sont assurés par un garde-corps (en forme des balustrades). On peut y accéder par des escaliers en bois (pente 45°). Le mihrab en forme de demi-cercle se positionne au fond central de la mosquée.

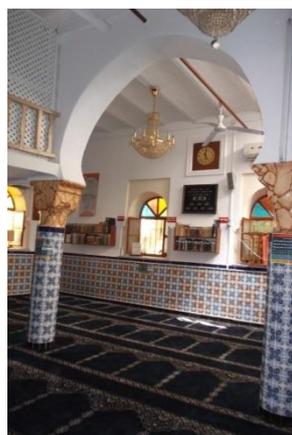
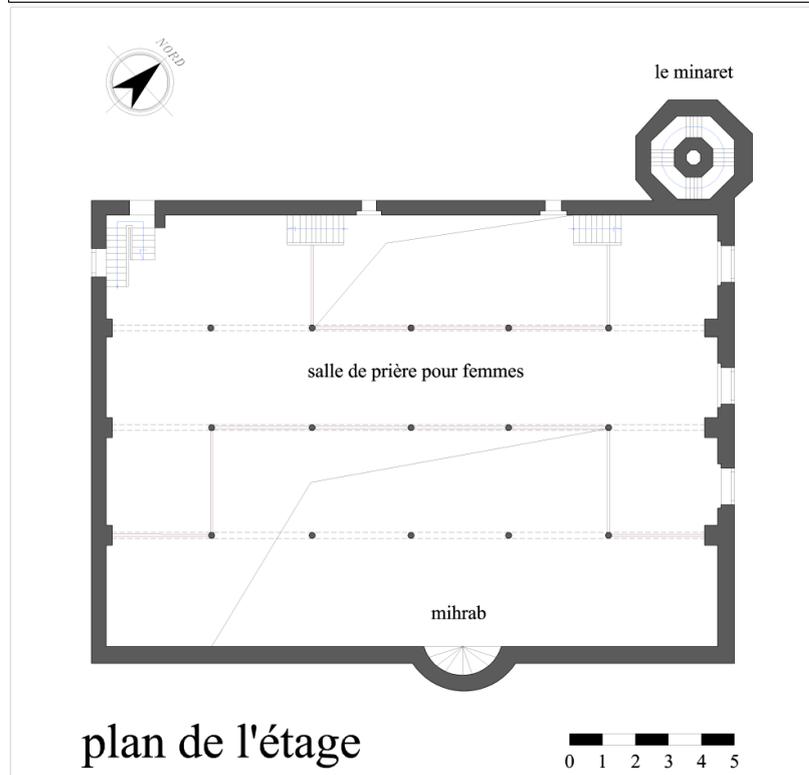
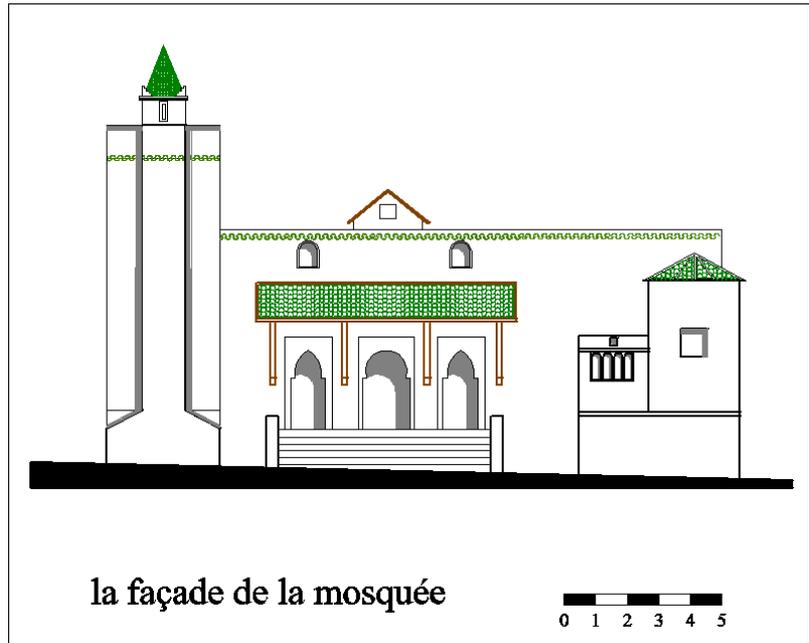
⁴⁷ Voir annexe 02 sources historiques, page 15 et 16

Mosquée El Hanafi Terek

L'entrée de cette mosquée est encadrée par deux grandes fenêtres cintrées, transformées de nos jours en portes supplémentaires, pour dégager le flux des fidèles. Suite à cette nécessité l'aménagement d'une salle de prière supplémentaire comme on a déjà dit.

Le minaret, l'élément s'identifie par sa particularité très spécifique et reflète le caché local, en forme octogonale.

La chose remarquable entre les deux mosquées antiques, c'est qu'elles ont connu les mêmes détails (plafonds – murs – ...).



Typologie les édifices de culte non musulman

Synthèse la présence des édifices de culte non musulman à côté de la mosquée reflétait la diversité socio-culturelle et la richesse de la production architecturale à travers l'histoire de ce noyau. Leurs permanences et leurs qualités typologiques et stylistiques font l'intérêt de ce travail de recherche, malheureusement aujourd'hui en Algérie ses édifices ont subi de transformation où l'abandon total. Le choix s'est porté sur deux édifices de culte non musulman « l'Ex temple protestant », et « la synagogue : le temple israélite », on doit les protéger autant que particularité locale appartenant à notre pays.

Forme de typologie elle se traite par rapport à plusieurs paramètres qui sont :

**Implantation**

Les édifices de culte symbolisaient depuis leur existence les bâtisses de pouvoir et de représentation à grande valeur architecturale visible dans le paysage urbain. Ils étaient implanté sur les grands axes, le temple protestant se dressant sur l'axe structurant durant l'époque colonial française, où bien les ruelles à grande importance religieuse-culturelle tel que la rue Abdellah à forte présence juifs.

Datation

Sa présence remontait à 1863, mais les archives militaire⁴⁸ française affirmaient qu'il a existé pendant l'occupation coloniale sous le nom de la synagogue juive.

Espaces et Surfaces

Ni les informations sur cette édifice historique abandonné est disponible, si on dit presque rien, ni l'accès est autorisé. Mais on a essayé à l'aide d'une vue aérienne, d'évaluer sa superficie et de déterminer ses composantes. Un temple à hauteur de 10m de superficie de 100m², annexait par un jardin cimetière 120m².

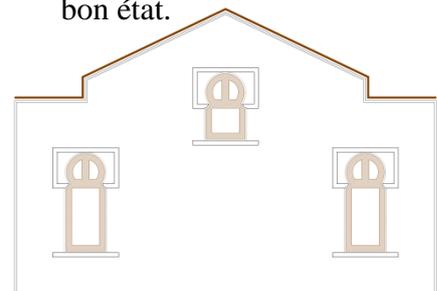
Schéma spatio-fonctionnel

Ce temple est à l'abandon. Les murs de l'extérieur sont debout, la façade du temple se divise en deux partie : une façade du temple lui-même en style arabisant, inaccessible qui



donne sur la rue. La présence de trois fenêtres, sont en arcs outrepassés. Une autre façade collé à la première est la façade de jardin qui contient l'accès principal. Son ouverture est réalisée par une porte en

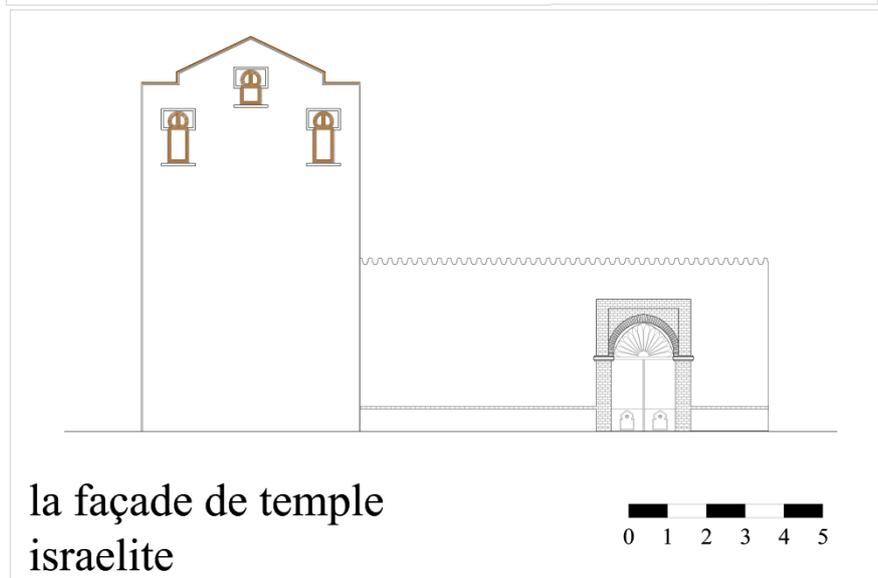
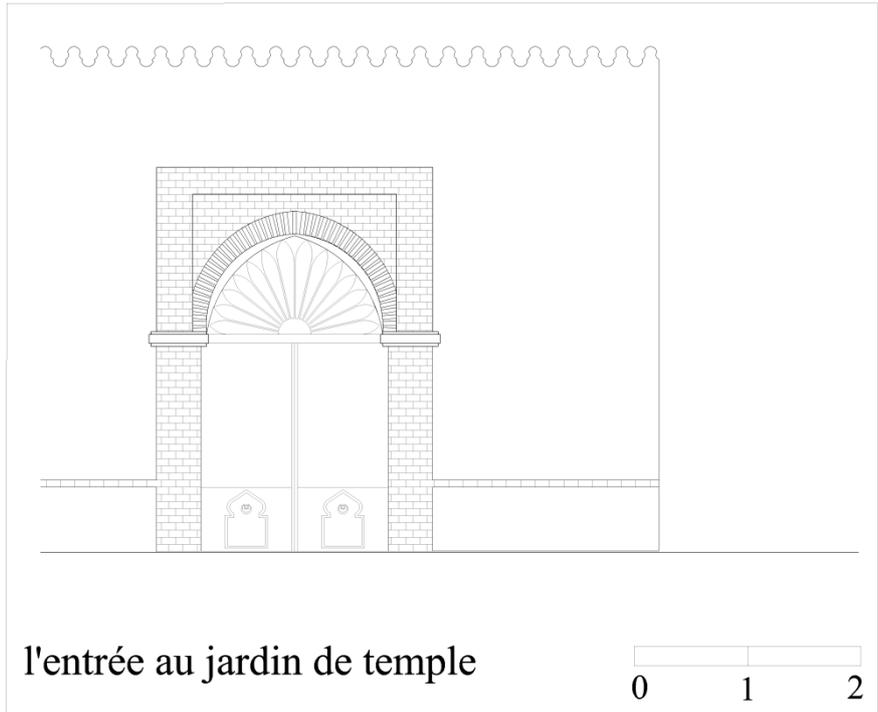
brique pleine locale à arc cintré la vue aérienne montre que la couverture en charpente est visiblement en bon état.



⁴⁸Voir annexe 02 sources historiques, page 15 et 16.

Le temple israélite

La porte principale pour l'accès est composée d'un arc plein cintre d'une largeur de 2,5m et hauteur de 5,5m. Sa réalisation a été faite par la brique pleine locale de dimension 0,20m x 0,10m x 0,05m et mortier à base de chaux. Les deux poteaux de la porte sont réalisés par le même système, la largeur de poteau 0,7m, longueur 0,7m. Ce mur de jardin offre beaucoup de connaissances sur les matériaux et les typologies édifiatrices locales propres à Blida. D'autres matériaux se trouvent le long du mur (la brique pleine- le moellon irrégulier- la pierre bleue- le mortier à base de chaux)



Datation

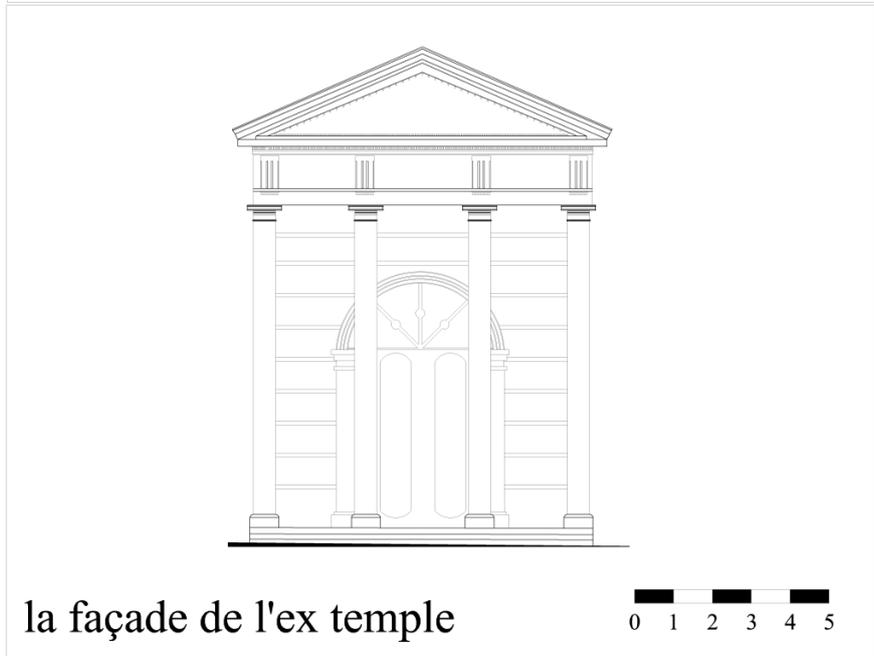
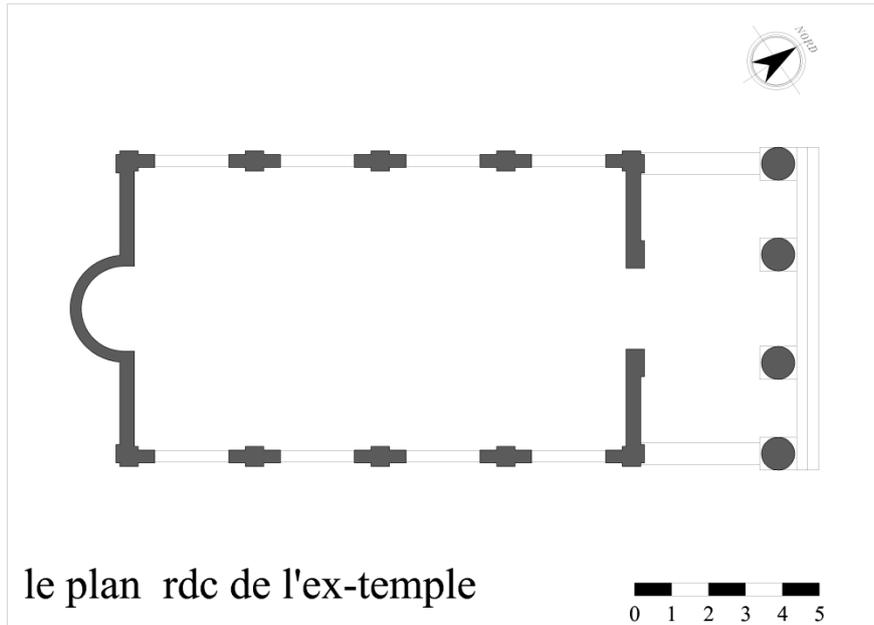
Avec un langage très puissant d'une façade majestueuse sur l'un des axes importants de Blida, il reflète par excellence la réinterprétation du style classique. C'est l'ère du néo-classique durant la 2^{ème} moitié du 19^{ème} siècle, sa présence remontait au 1890/1892.

Espaces et Surfaces

Le temple est en forme très régulière rectangulaire d'une superficie de 152m².

Schéma spatio-fonctionnel

Ce temple est transformé en association. En inspiration des temples gréco romain plus précis Prostyle n'ayant qu'une seule rangée de colonnes en façade, le prostyle nommé le style de professionnel. Les colonnes sur la façade créaient une petite galerie à l'entrée. Cette forme régulière est issue d'une géométrie très symétrique stricte, un demi-cercle est l'abside du temple au fond central.

Le temple protestant

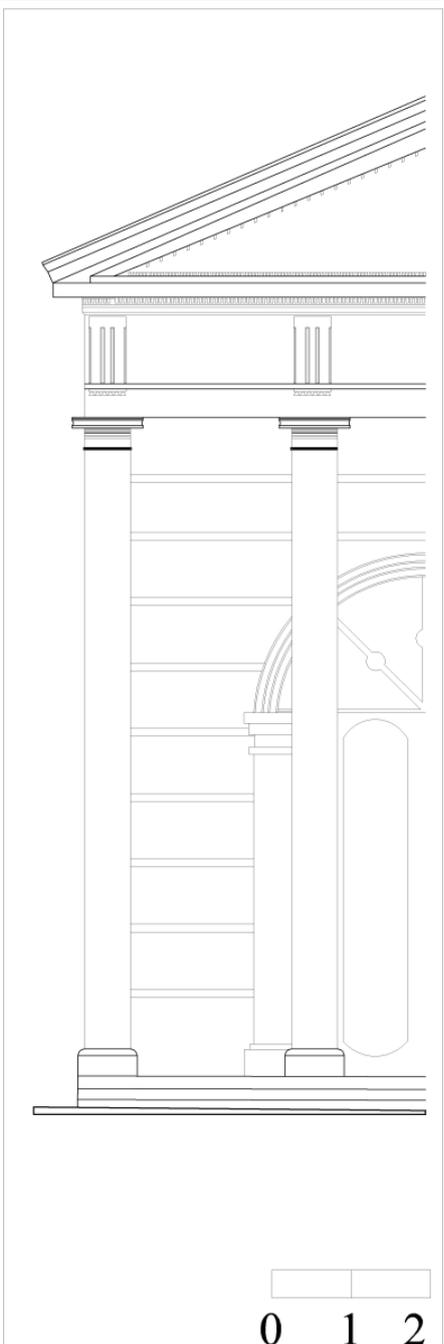
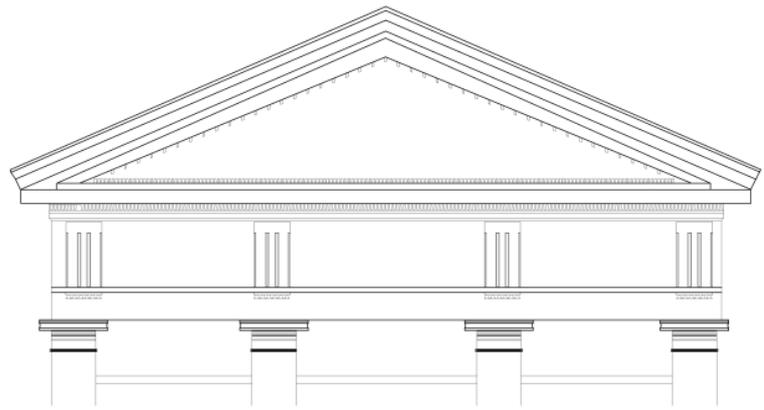
Le temple protestant

La façade principale du temple protestant porte plusieurs éléments typique à la typologie des temples gréco-romains : 01.la stéréobate- 02.la colonne (fut lisse chapiteau d'ordre dorique)- 03.l'entablement (architrave- frise- corniche- tympan).

Le style néo-classique contient aussi la pureté symétrique non seulement au niveau de plan mais aussi sur la façade, le rythme de colonnes qui se répète quatre fois.

Le chapiteau dorique est simple absence de décoration. La frise est composée de triglyphes (trois rangées) avec une simple métope lisse.

La typologie de ce temple vue son situation, la simplicité géométrique, la pureté symétrique et rythmique, lui donne la gravité visuelle et la puissance de présence sur la paroi urbaine de ce noyau historique.



Typologie les établissements scolaires

Synthèse Les établissements scolaires ont vu le jour durant l'époque coloniale française, une nécessité socio-culturelle qui organise la vie de la ville européenne éducative et religieuse. Les établissements scolaires ont puissance typologique et stylistique. La naissance, le développement, le changement ont motivé notre choix, l'école primaire MAIZI (l'ex école rue Strasbourg) était la première construction de ce typologie ; l'école BOUZOUIDJA (l'ex école rue TIRMAN) était la première à porter le style d'arabisations en mixité arabo-française.

Forme de typologie elle se traite sur plusieurs paramètres, qui sont communs :

**Implantation**

En tant que nouvelles typologies et styles architecturaux, il est impératif au pouvoir militaire français de les afficher, par conséquent, l'implantation a été faite sur le long le grand axe et le boulevard de la ville, des éléments organisent le paysage urbain de ce noyau.

Datation

L'édifice a vu le jour en 1862, c'est une des bâtisses de génie militaire.

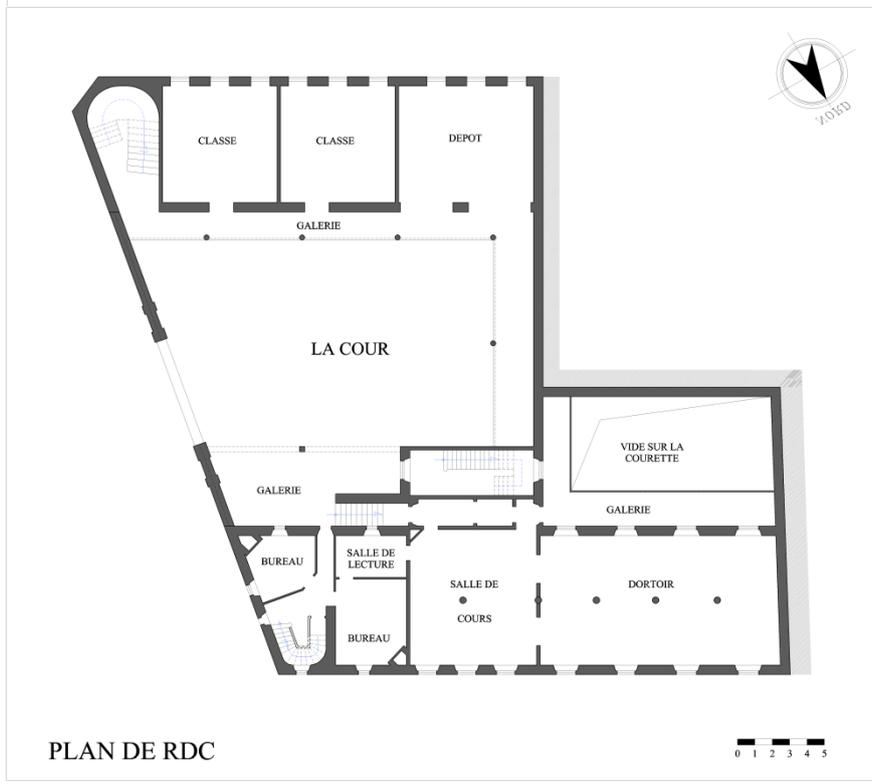
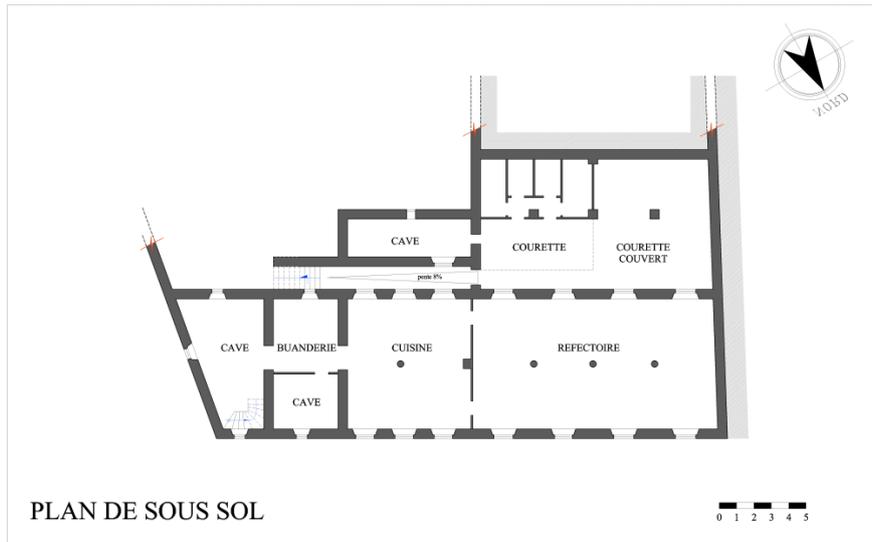
Espaces et Surfaces

L'édifice est du néo-classique mineure du 19^{eme} siècle surface de 890m².

Schéma spatio-fonctionnel

L'édifice a une forme de L avec un patio autour. Le volume enveloppes 3 niveaux, en couverture charpente bois en tuile rouge à deux versants.

L'école ex-rue Strasbourg



L'école ex-rue Strasbourg

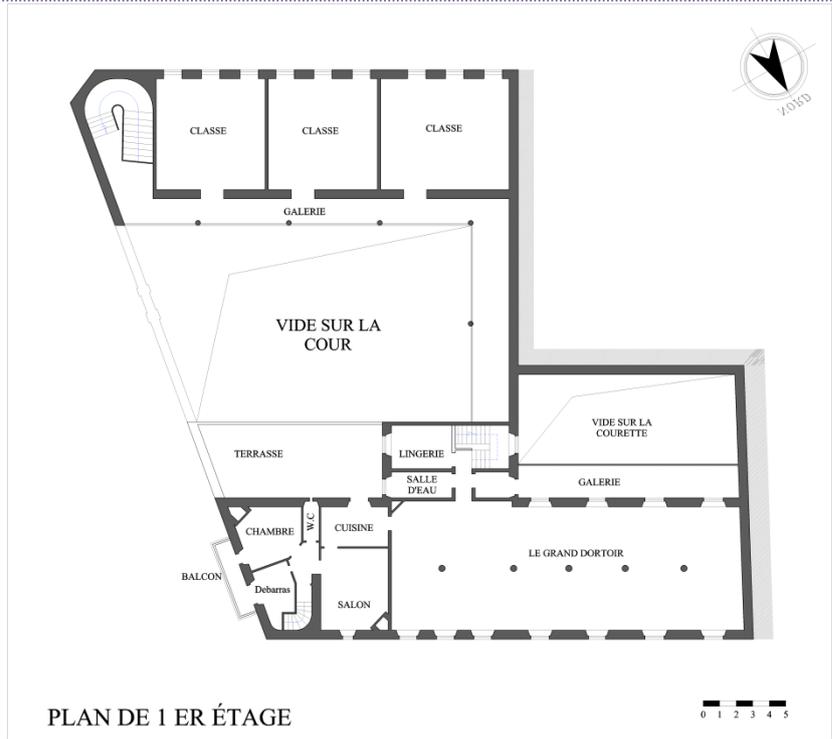
Les planchers sont réalisés en voutain (solive métallique et brique pleine) – les murs sont porteurs en pierre moellon – brique pleine – et la pierre de taille)

Les chainages d'angle est fait par la pierre de taille

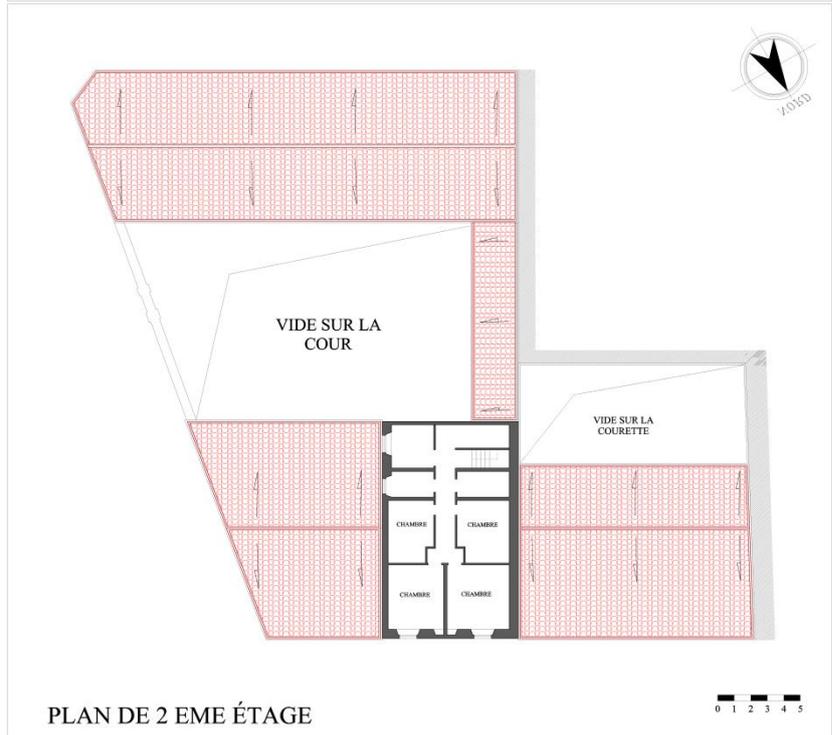
La hauteur de rez de chaussée est plus importante par rapport les étages

Les ouvertures sont alignées verticalement.

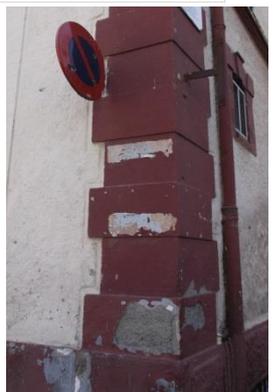
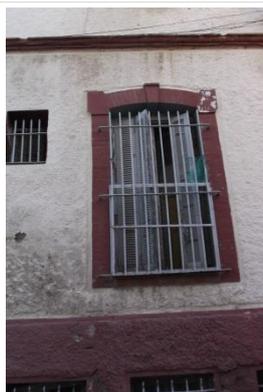
Les ornements sont classique de type (encadrements – chaînage d'angle – soubassement)



PLAN DE 1 ER ÉTAGE



PLAN DE 2 EME ÉTAGE



Datation

L'édifice a vu le jour en 1900, avec le nouveau visage de colonialisme en style protecteur.

Espaces et Surfaces

L'édifice est en superficie su sol totale 722m² (six classes - deux cages d'escaliers d'accès à l'étage et un escalier d'accueil principal- deux cour de récréation avec une surface de 275.75m²- deux bureaux et une salle d'archive- un accès principale aux élèves et deux autres issues de secours.

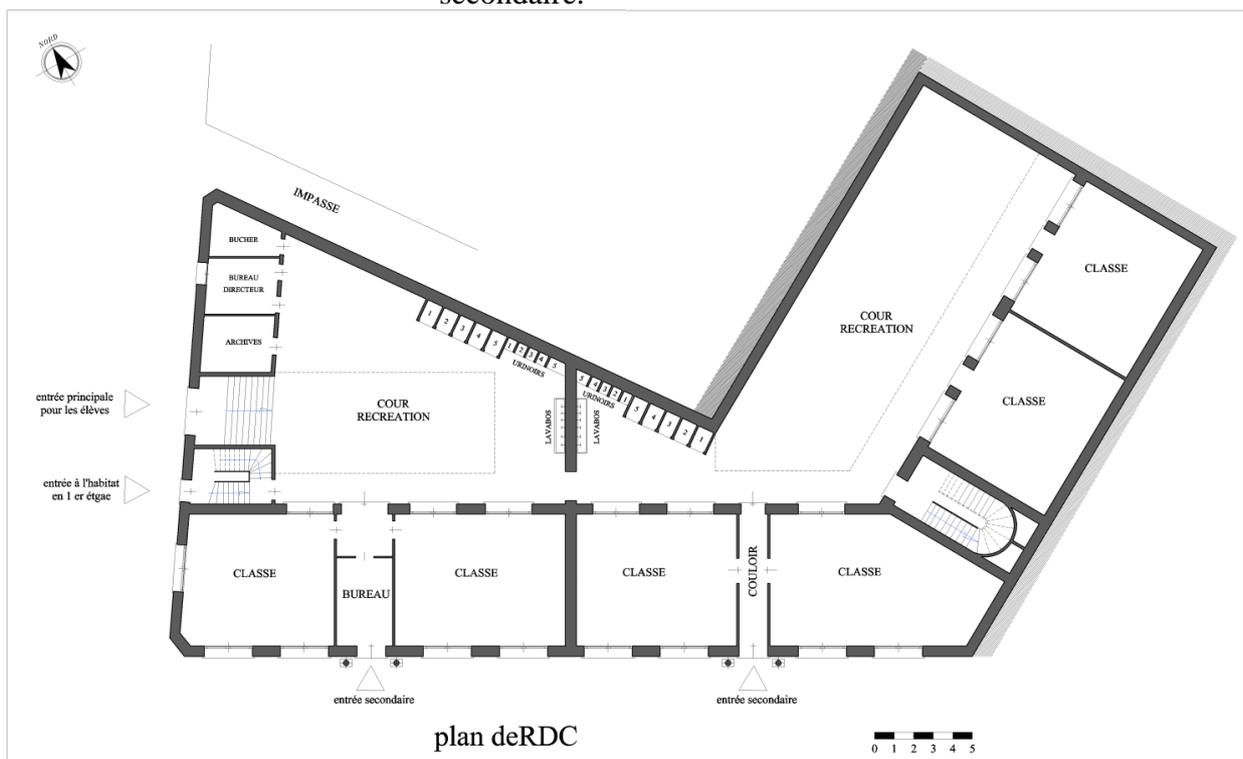
Schéma spatio-fonctionnel

L'édifice prend une position de l'angle de l'îlot, une situation unique entre le traditionnel et l'occidental. La pertinence au local, par l'impasse qui se trouve collé à l'arrière de l'édifice, qui explique sa forte valeur d'authenticité. L'édifice est désigné pour un établissement scolaire, mais également des logements d'habitation à l'étage pour le directeur. Tous les espaces de rez de chaussée occupent les parois qui donnent sur le boulevard et la rue secondaire.

L'école ex – rue TIRMAN



Les cours au centre jouent le rôle des patios (organise l'espace) dont une partie en mitoyenneté stricte, l'espace est introverti.

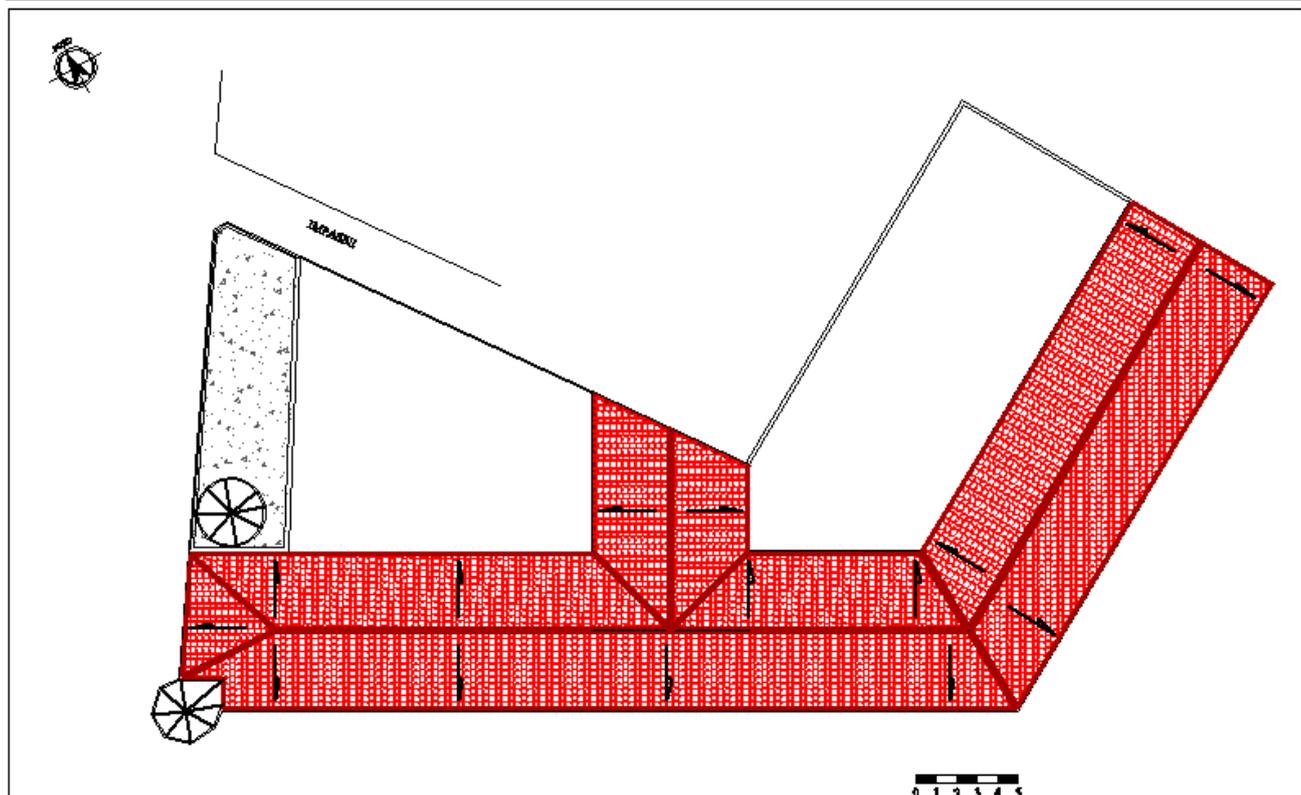
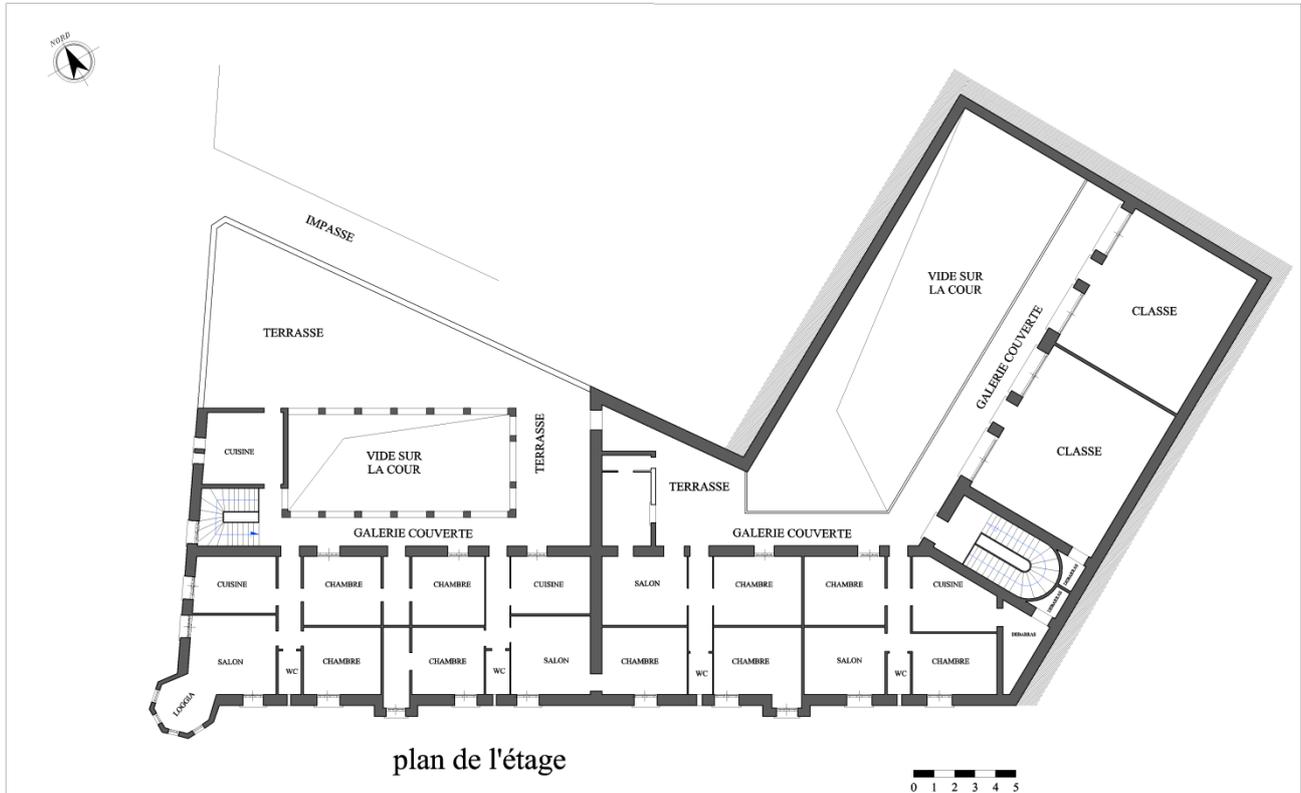


L'école ex – rue TIRMAN

Par contre à l'étage, il y a deux classes et la surface qui reste est réservée pour l'habitation. Ceux sont des

petites pièces, résultat du découpage de la classe de 55.75m² en quatre pièces et un petit dégagement. La

couverture est une charpente en bois à deux versants.



L'école ex – rue TIRMAN

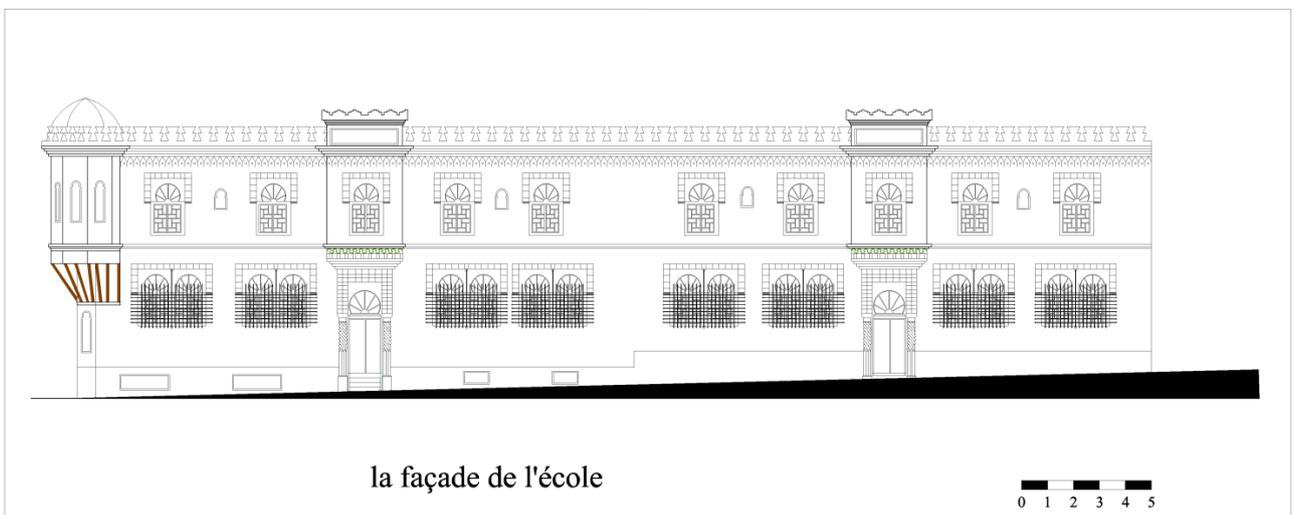
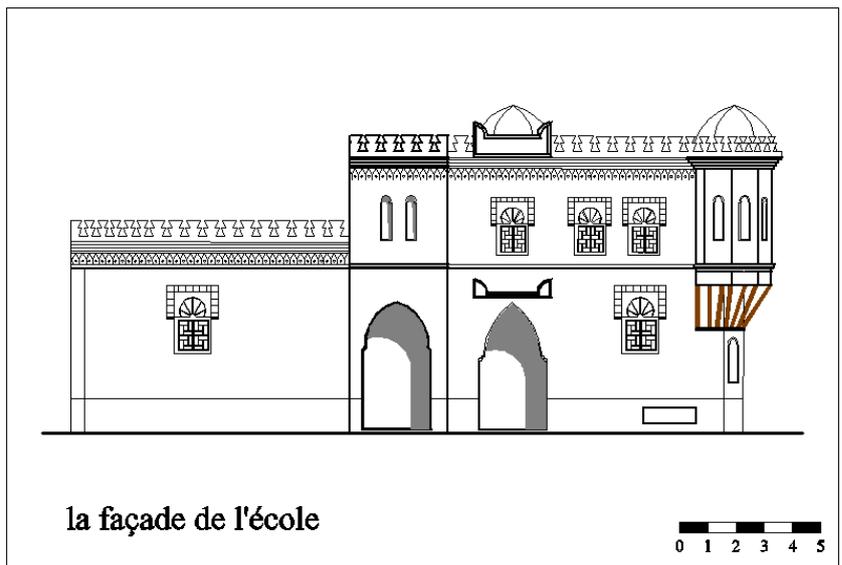
Le style néo mauresque de l'édifice est visiblement remarquable par ses caractéristiques, avec des éléments architectoniques et esthétiques référence à une ère historique mauresque (la première installation).

Dans la première façade deux coupoles, en bas des arcs outrepassée brisé, parmi les caractéristiques spécifiques de la façade néo mauresque trouvé dans l'édifice.

Dans la longue façade de 44m, en ordre, forte de la symétrique par rapport à l'angle, les arcades outrepassées non seulement pour les portes mais aussi pour les autres ouvertures. Ces arcades ont cadrées par

Un bandeau de faïences florales multi couleurs, élément essentiel qui reflète la continuité, le rythme unique l'ornementale de la façade.

L'acrotère en haut de l'édifice tout autour les deux façades. Un élément qui rejoint les deux façades l'encorbellement octogonal s'appuyant sur la façade par les jambages en bois.



Typologie les édifices de service

Synthèse Les édifices administratifs, les édifices culturels, les hôtels constituent l'organisme de service d'une ville. Ils ont été introduits dans le noyau historique de Blida durant l'époque coloniale française, l'époque qui a connu la distribution fonctionnelle selon les besoins de sa population. Cette distribution exige certains critères qui doivent être disponibles tels que la grande capacité d'accueil, la position urbaine et enfin le marquage sur le plan visuel. Pour cette catégorie, on a choisi la mairie premier exemple à hauteur d'une ville urbaine, un ancien hôtel abandonnée et le théâtre municipal. Ce dernier est traité dans une monographie indépendamment.

Forme de typologie elle se traite sur plusieurs paramètres communs tels que :

**Implantation**

La nécessité d'avoir ce genre d'équipements représentant le pouvoir, exige les positions stratégiques sur les grands axes et rues, non seulement pour leurs impacts fonctionnels mais aussi pour présenter les typologies et les styles.

Datation

Selon les sources⁴⁹ historiques, la présence de la mairie remontrait ver les années 1844 au 1848.

Espaces et Surfaces

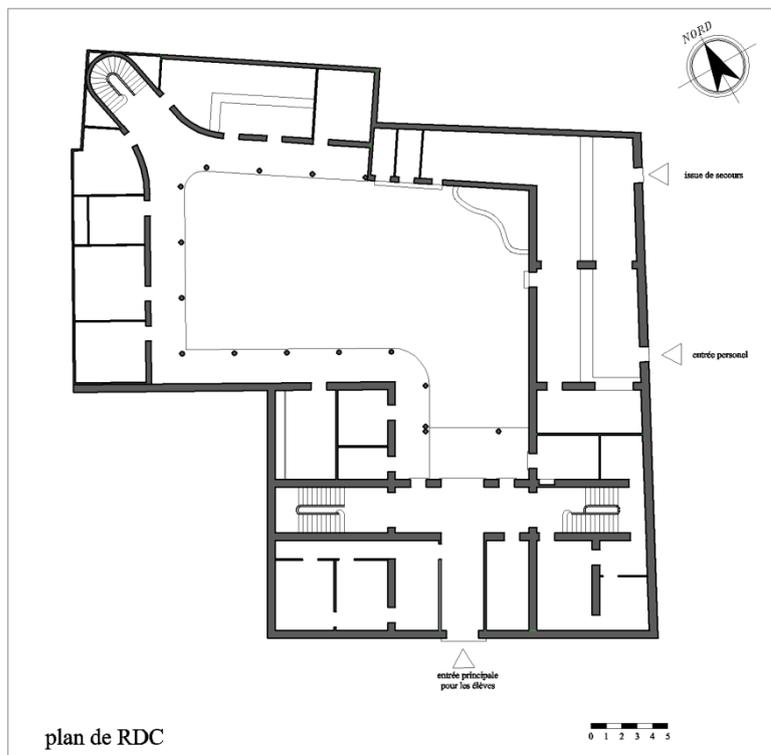
Un édifice à grand surface au sol presque 1000m², de RDC+2, plusieurs espaces (les espaces d'état civil occupent presque 75% de la surface de RDC – trois cages d'escalier pour l'accès aux étages supérieurs.

Schéma spatio-fonctionnel

L'édifice a eu typologie qui rassemble à son environnement bâti un type ordinaire localement sous le nom de « la maison à patio ». Ce patio qui a absorbé la déformation de la forme irrégulière du terrain, donc une typologie qui préservé un tant soit peu la culture locale.

On explique ce phénomène par la présence des tracés antérieurs, les tracés de la

La mairie de la ville



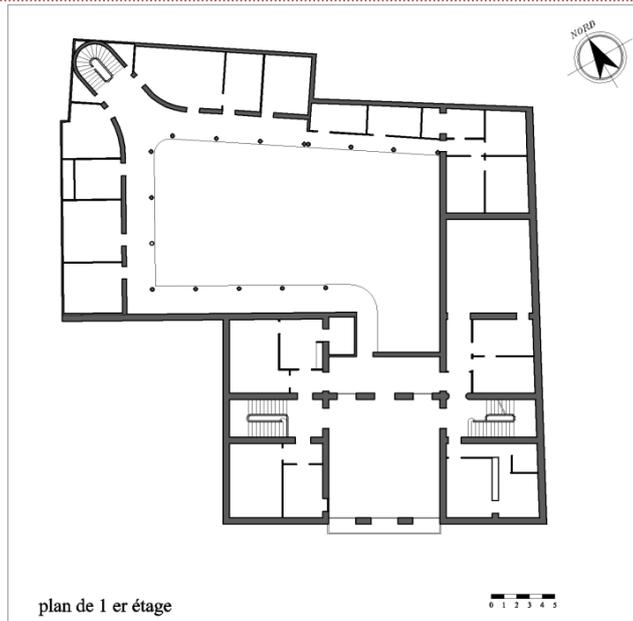
maison introverti, qui prend l'air et la lumière par cet élément fondamental, où tous les pièces sont organisées tout autour. La touche qui a été rajouté est la rangée des fenêtres sur la façade principale en

symétrie et qui explique l'alliance entre les cultures. Les murs porteurs sont réalisés en murs maçonnés avec des matériaux locaux tels que (la brique pleine et la pierre de moellon et le mortier). L'épaisseur est de

⁴⁹ Voir l'annexe 02 des sources historiques

La mairie de la ville

0,6 m. Les ouvertures selon le style néoclassique mineur de pouvoir français à l'époque qui donnent sur l'axe principale de la ville. Une grande partie de la couverture a été reposé sur un système de fermes en bois (la charpente bois) en tuile rouge, mais une partie de la toiture est plate après des travaux de restauration de lieux.



Datation

L'une des premières bâtisses de génie militaire remontant à la restructuration de la ville de Blida 1852.

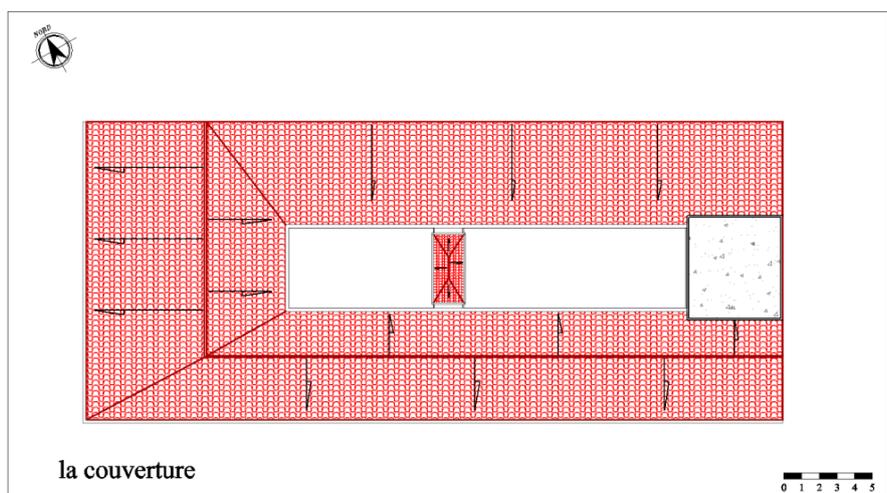
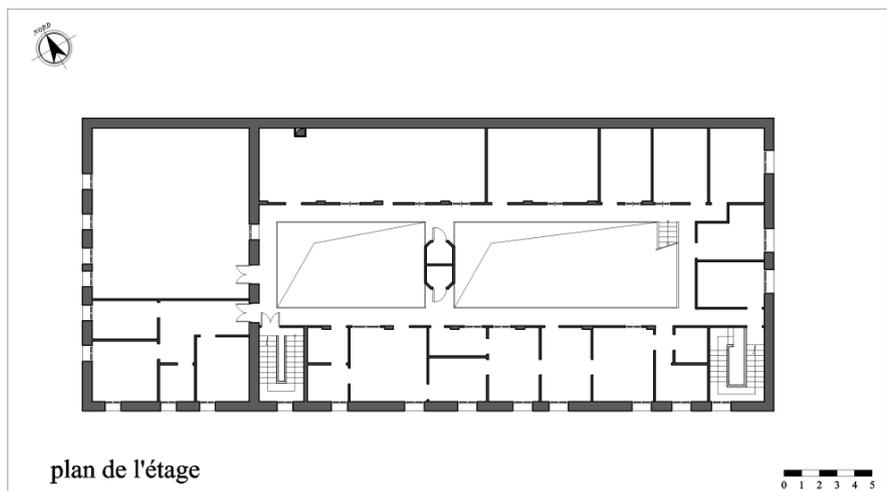
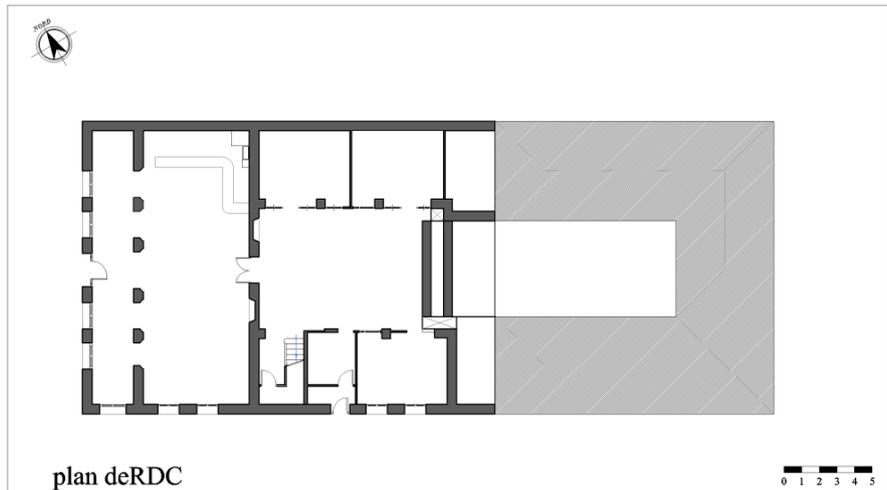
Espaces et Surfaces

Plan issue d'une forme rectangulaire simple, RDC+1 d'une superficie de 720 m² hauteur 8m.

Schéma spatio-fonctionnel

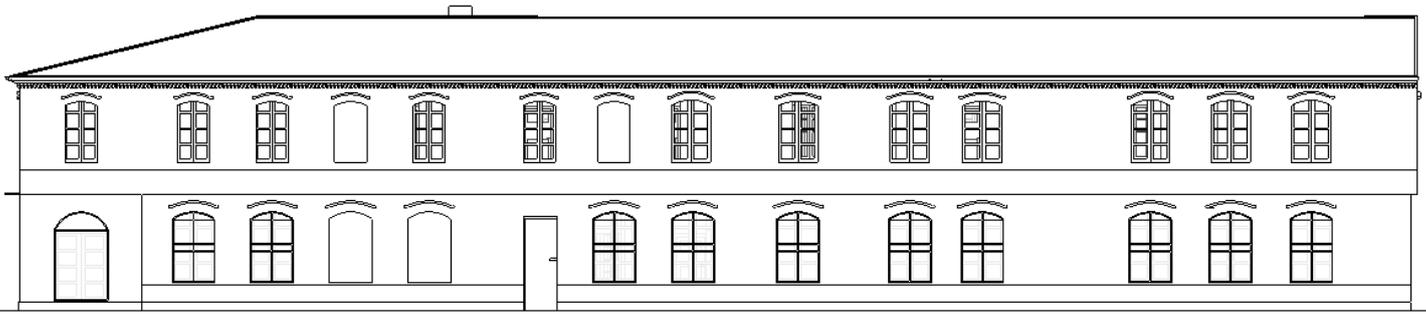
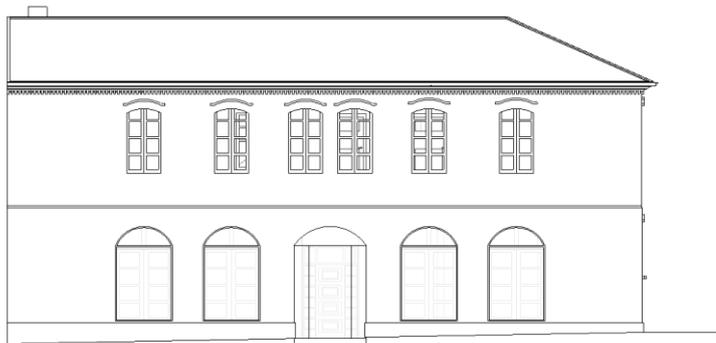
A l'entrée un hall d'accueil avec des arcs plain cintré franchissable en brique rouge.

Le patio élément qui joue le rôle d'un puits de lumière et d'air, organise l'espace intérieur tout autour, avec la simplicité de la forme et du volume parallélépipédique. La couverture est une charpente en pente de bois à tuile rouge. L'utilisation des matériaux brique rouge et pierre pour la structure des murs porteurs.

L'ex hôtel GERONDE

L'ex-hôtel GERONDE

Les façades, percées de baies en anse de panier cintrées par des franchissements brique pleine rouge, présente un style classique épuré, plein de sobriété et simplicité qui est remarquable par l'absence de décoration. L'ordonnancement est aussi d'une symétrie toute classique, traduisent par ces ouvertures en symétries et rythme.



1. SOURCES HISTORIQUES DU DEUXIEME CHAPITRE

2.5. L'IDENTIFICATION DE L'ARCHITECTURE MAJEURE DANS LE TISSU HISTORIQUE DE BLIDA :

2.5.1. LA GENESE HISTORIQUE DE LA VILLE BLIDA :

« *La future ville de blida était avoisinée par des tributs berbères - béni Khelil - a la pleine et les - ouled Soltane: hdjer sidi Ali - à la montagne* »⁵⁰

« *En 1535, l'arrivée de mores andalous chassée d'Espagne sous la protection du Pacha Kheir Eddine , ils ont commencé les travaux d'irrigation ... Cet espace fut entouré d'un rempart formé d'un mur de pisé aveugle de 1609 m comme un périmètre ... Il était percé de 4 à 6 portes ... qui mène au médinas avoisinantes : vers Alger (BAB DJEZAIR) et vers Titteri (bab ER RABAH) ... qui mène vers les jardins d' orangers (bab ZAOUIA)... qui mène au marché de samedi (bab ES SEBT) ... qui mène vers les cimetières (BAB EL KEBOUR) »⁵¹*

«*... les seguias se transformèrent en rue et le partage agricole qui va se transforme en parcelles et îlots...* »⁵²

«*... Blidah est couronné de jardin et d'habitations agréables, parfaitement arrosées, par un ruisseau voisin au moyen de canaux dans toutes les maisons...* »⁵³

« *était un hameau de onze gourbis situé sur l'emplacement du marché européen* »⁵⁴

« *...quelques maisons à toits plats, toutefois, la plupart ressemblent à celles de Miliana...* »⁵⁵

« *Le 05 mars 1825 un terrible tremblement de terre qui frappe la ville, vingt maisons mauresques sur mille cinq cents ont résistées au ce tremblement de terre* »⁵⁶

« *... Pendant 09 ans , jusqu'au 1839 l'armée française avait autour de blida sans l'occupe... en 1836, le blockhaus de Dalmatie avait été construit au pied de l'atlas ... en 1838 , deux camps fortifiés , le camps supérieur Joinville , et le camps inferieur Montpensier ...* »⁵⁷

⁵⁰ D'après le colonel TRUMELET dans son livre BLIDA selon la légende, la tradition et l'histoire, tome 2, p 154

⁵¹ Idem

⁵² BOUTEFLIKA MOURAD, 1996, « la carte des permanences, un outil pour le projet de la ville existante, cas de la ville de Blida », mémoire de magistère EPAU, Alger, page 51.

⁵³ Dr Shaw Thomas, « voyage dans la régence d'Alger, XVIII eme siècle » Edition grand livre, page 126.

⁵⁴ BOUTEFLIKA MOURAD, op.cit. page 51.

⁵⁵ Dr Shaw Thomas, op.cit. page 126.

⁵⁶ D'après le colonel trumlet, op.cit. page 171.

⁵⁷ DELUZ-LA BRUYERE J, op.cit. p 34

« Après l'occupation de l'armée française sur la ville de Blida, elle avait commencé des travaux de restructuration alignement de la ville, En 1842 les ruine de la mosquée sidi Ahmed el kebir était définitivement démolie pour une aménagement de la place d'armes... L'alignement de la rue d' Alger bordée d'immeubles nouveaux à 2 ou 3 étages, la place d'arme était le centre du pouvoir européen, entourée d'immeubles de rapport mairie, banque,...à arcades ou sans, plantée d'arbres, des nombreuses cafés, un théâtre y fut construit. Un nouveaux rempart de fortification était fondé, mais cette fois en pierre. En 1845 le nouveau chemin de fer qui relie Blida à Alger, en 1863 la ville fut dotée d'une église ... »⁵⁸

« ...Plusieurs centaines de maisons sont construites ou commencées ; les unes achevées, les autres élevées d'une ou plusieurs étages ; celle-ci à peine sorties de terre. Terminées, elles auraient logé, ... au premier janvier 1847 ; blida comptait 7487 habitants, 3985 européens et 3502 arabes assimilés aux maures »⁵⁹

« ...des nouveaux quartiers sont nés (uniquement d'habitat), comme celui du bois sacré (comportant le mausolée de SIDI YACOUB) et des fragments qui bordent le rempart, au nord... »⁶⁰

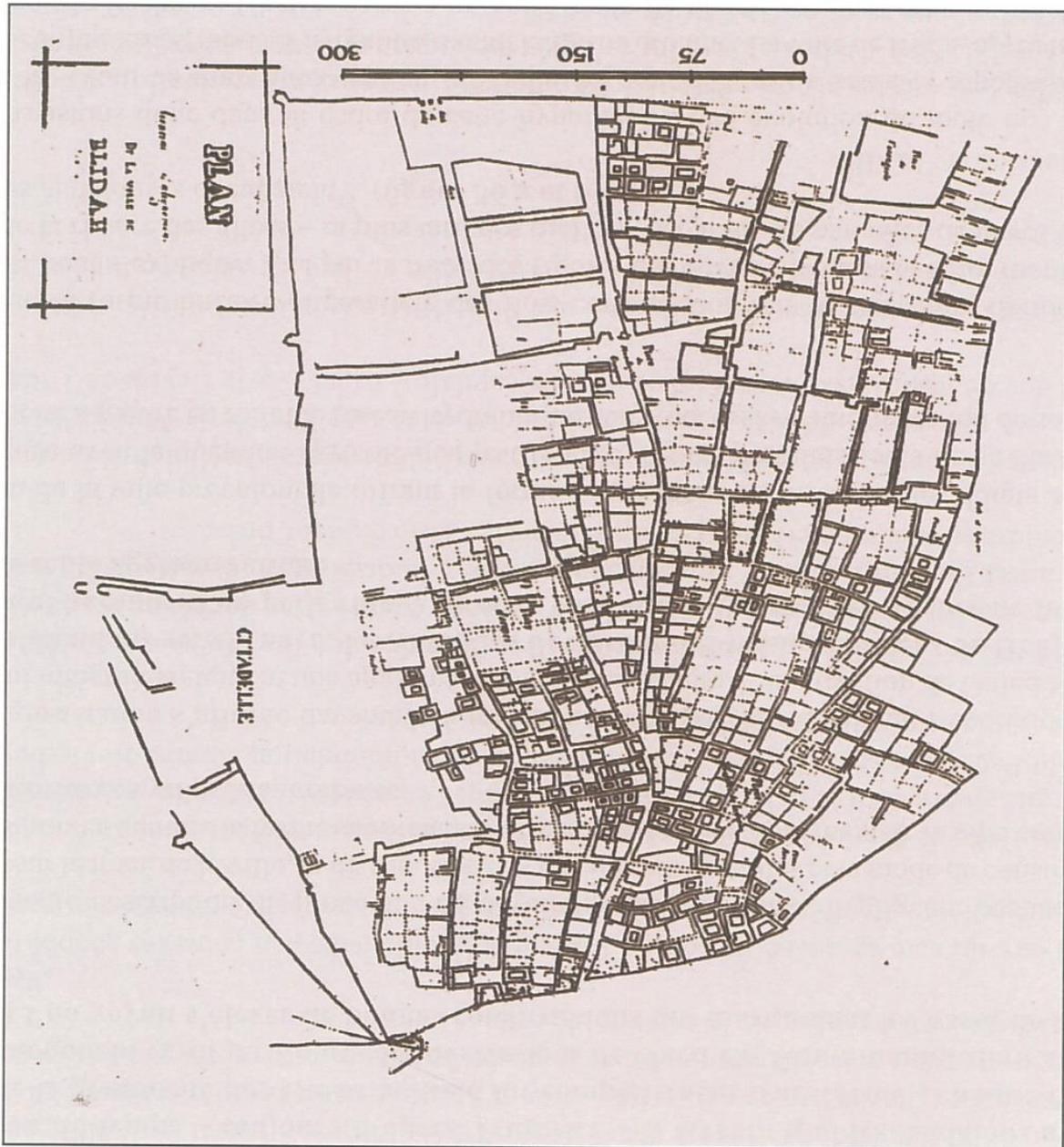
⁵⁸ DELUZ-LA BRUYERE J, op.cit. p 39

⁵⁹ Idem, page 97.

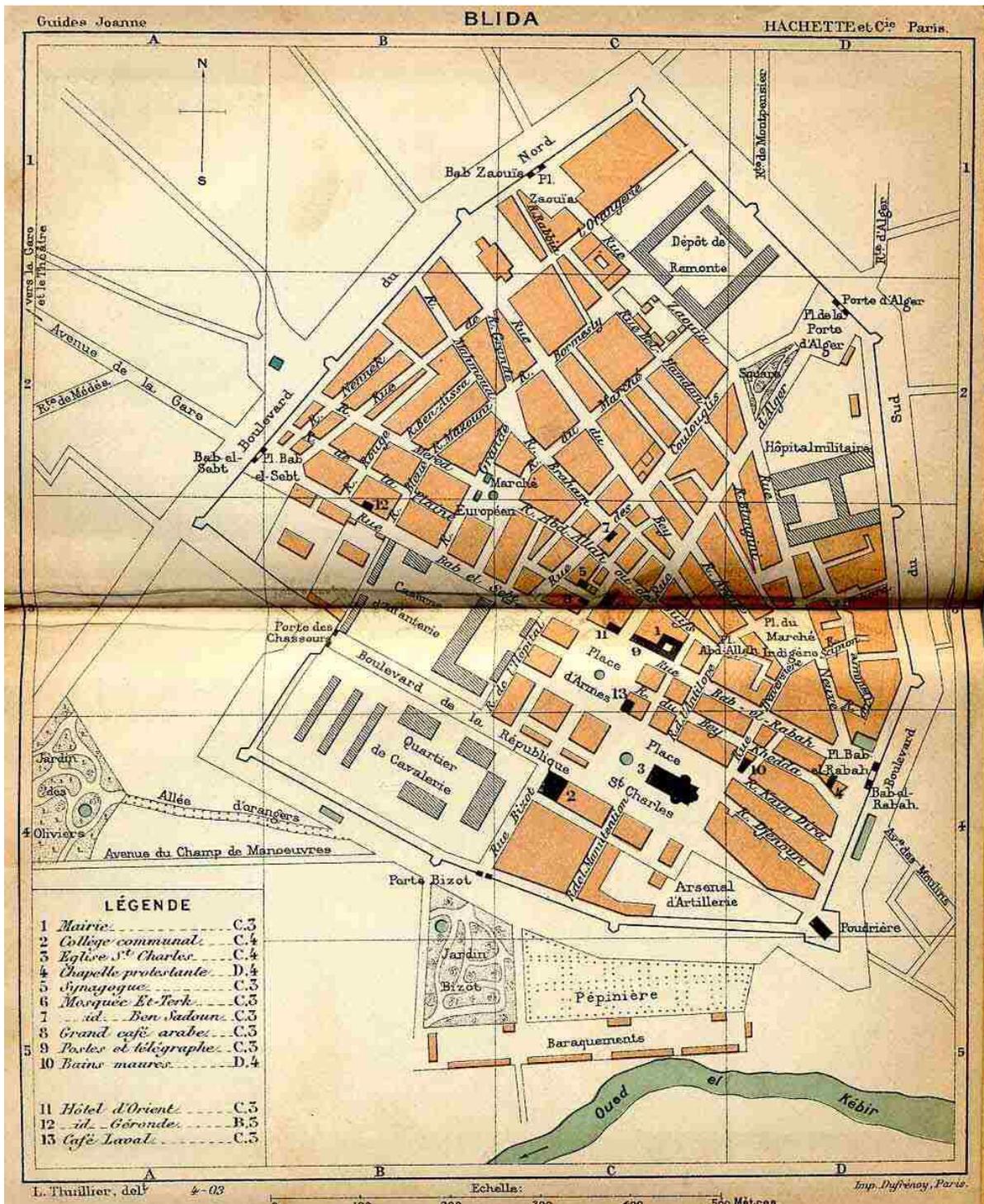
⁶⁰ BOUTEFLIKA MOURAD, op.cit. page59



Carte des tracées 1842. Les archives de la mairie.



Blida en 1838 par le génie militaire, archives de Vincennes. Livre Mr. BENHAMOUCHE Mustapha 2012, «*Dar es sultân, l'Algérois à l'époque ottomane*», Edition Dar elbassair, Algérie. page 238.



Carte de Blida coloniale 1842/1866, Jean SALVANO carte en ligne [consulté le 12 avril 2015]. Disponible sur le Web <http://jean.salvano.perso.sfr.fr/Blida/PC-PLAN-ancien.htm>

2. SOURCES HISTORIQUES DU TROISIEME CHAPITRE

3.2.2. La production d'une recherche historique (Données historiques) :

3.2.2.1. LA DOCUMENTATION : SOURCES ET TRAVAUX HISTORIQUES.

La lecture de LA CARTOGRAPHIE à différentes époques historique à fin de suivre le processus évolutif de l'œuvre dans son contexte urbain :	LA BIBLIOGRAPHIE : les différentes livres, manuscrites, ouvrages généraux et spécifiques :	D'autres SOURCES FONDAMENTALES assez importantes aussi dans cette recherche :
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Plans cadastraux:</u> <ol style="list-style-type: none"> 1. Plan 1842. 2. Plan 1866 bis. (s :cadastre de Blida). • <u>Cartes historiques:</u> <ol style="list-style-type: none"> 1. Carte Blida 1838 par le génie militaire (s : archives de Vincennes) 2. Cartes Blida par jean SALVANO Jean (s : en ligne [consulté le 12 avril 2015] disponible sur le Web http://jean.salvano.perso.sfr.fr/C'est/Blida/pc-plan-ancien.htm) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. DELUZ LA BRUYERE, 1988, « urbanisation en Algérie : blida processus et formes », Edition opu et maison de l'orient méditerranéen, Alger. 2. TRUMELET C, 1887, « Blida, récit selon la légende et la tradition », Tome 1 et Tome 2, Alger. 3. Revue mensuelle « chantiers nord africains » ; janvier1931/février 1931 4. ALMI S, 2002, « Urbanisme et colonisation, présence française en Algérie », Edition MARDAGA, Liège Belgique. 5. François LOYER, 2006, « Histoire de l'architecture française, de la révolution à nos jour », Edition de patrimoine, Paris 6. Institut national du patrimoine, 2003, « Architecture coloniale et patrimoine, l'expérience française », Edition Somogy d'art, Paris 7. Estelle Thibault «la géométrie des émotions, les esthétiques scientifiques de l'architecture française entre 1860 au 1950 » Edition MARDAGA 2010 Belgique, page 172 8. Lurçat André « forme, composition et loi d'harmonie » tome V les éléments constituant les formes, Paris 1954, édition Vincent, Fréal & Cie, page 209. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. L'archivage de la mairie de la commune de Blida. 2. Les collectes des documents anciens (graphiques, écrits) durant trois ans (3eme année dans le cadre d'atelier d'urbanisme, dans le cadre d'atelier de projet Master I et II ARPAT Blida) 3. Les investigations sur site. 4. Le relevé de l'état de fait. 5. Les reportages de la photographie du plus ancien au plus récent.

3.2.2.4. Les annexes et illustrations historiques: Tous les textes relatifs à l'histoire de l'œuvre et les restitutions graphiques (archives, relevés)

Les pièces graphiques : relevés et plans du premier théâtre 1852/1853

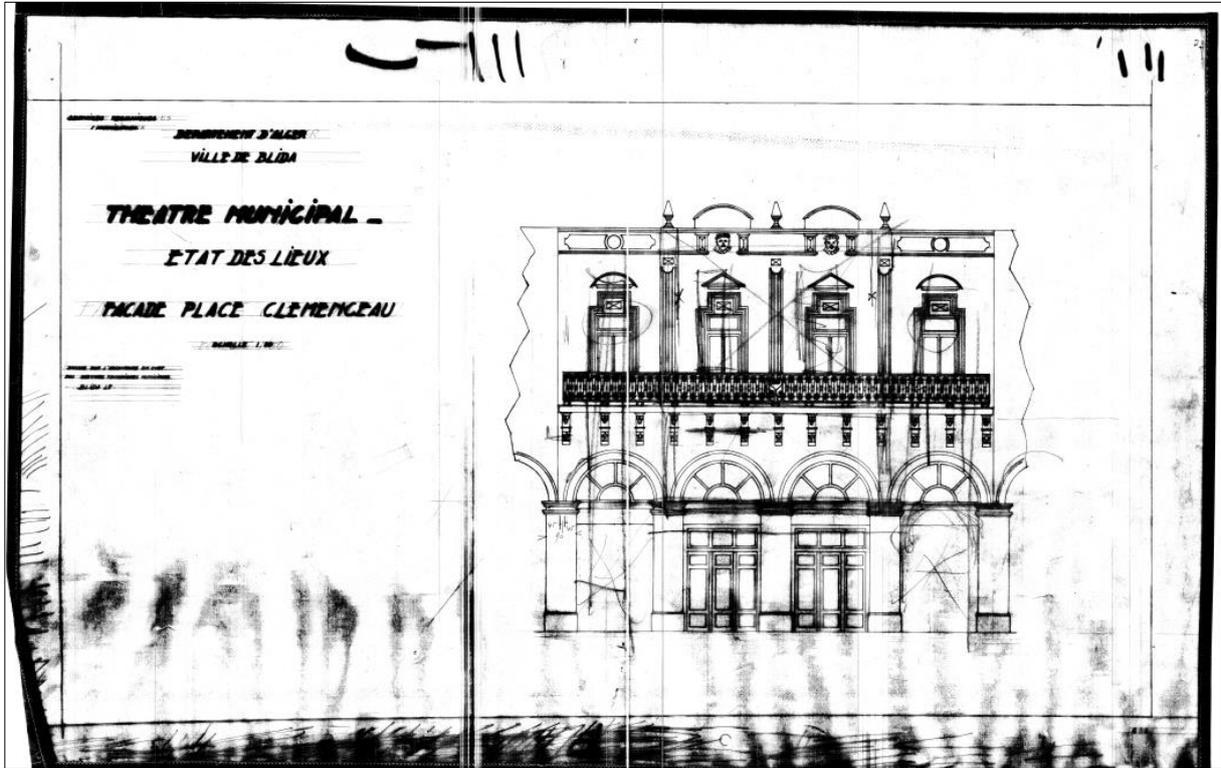


Figure : façade de théâtre 1952/1953

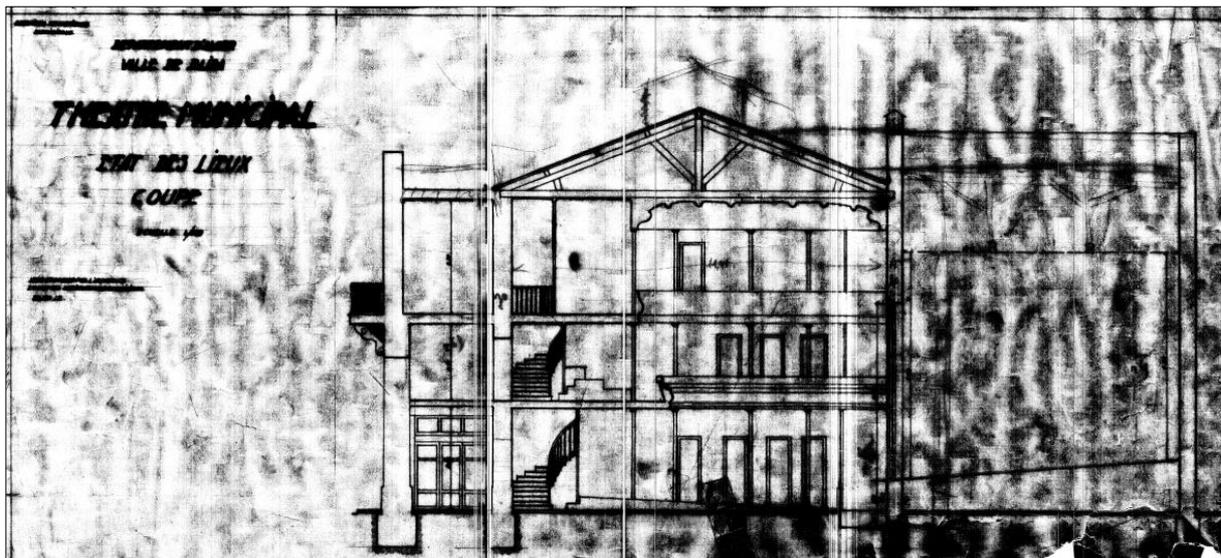


Figure : coupe le théâtre 1952/1953

Figure: les plans de RDC, 1^{er} balcon, 2eme balcon.

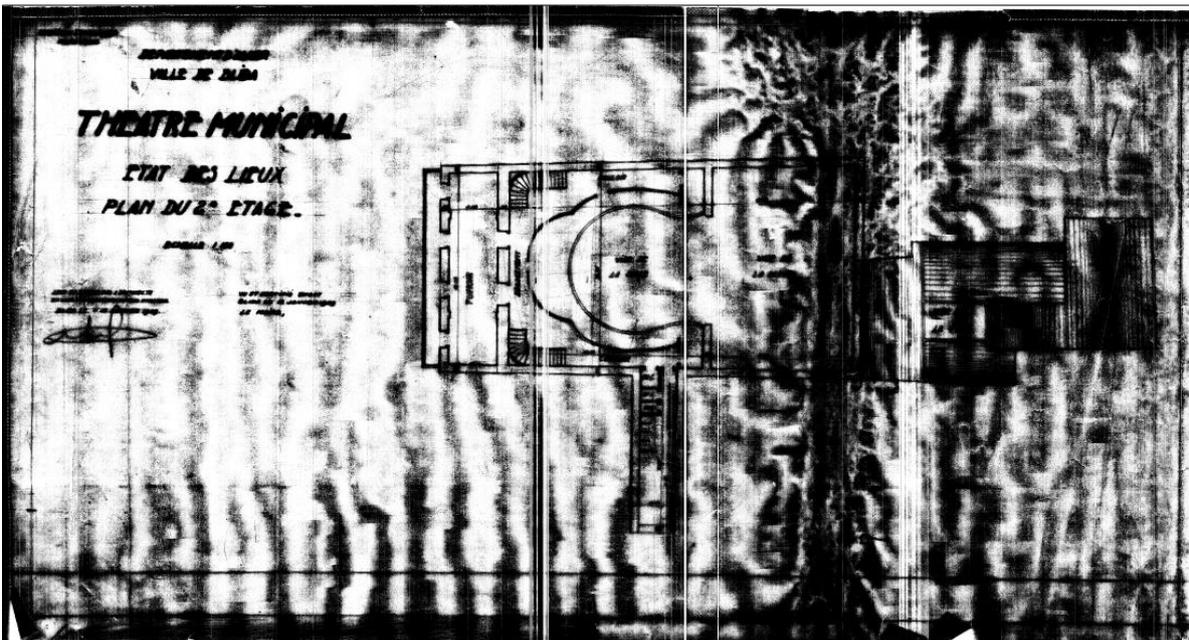
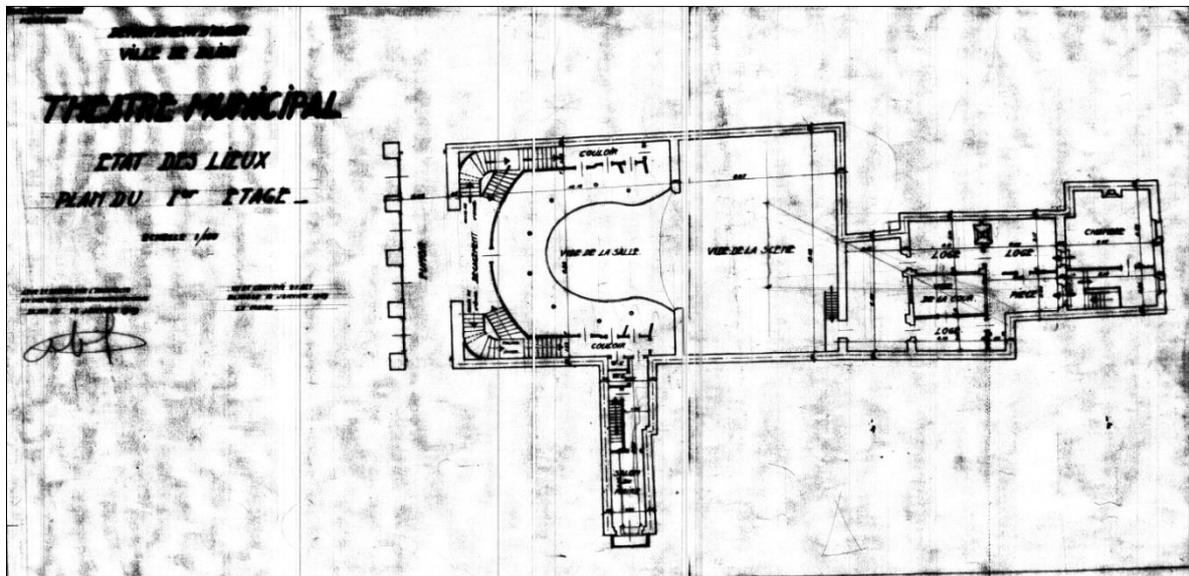
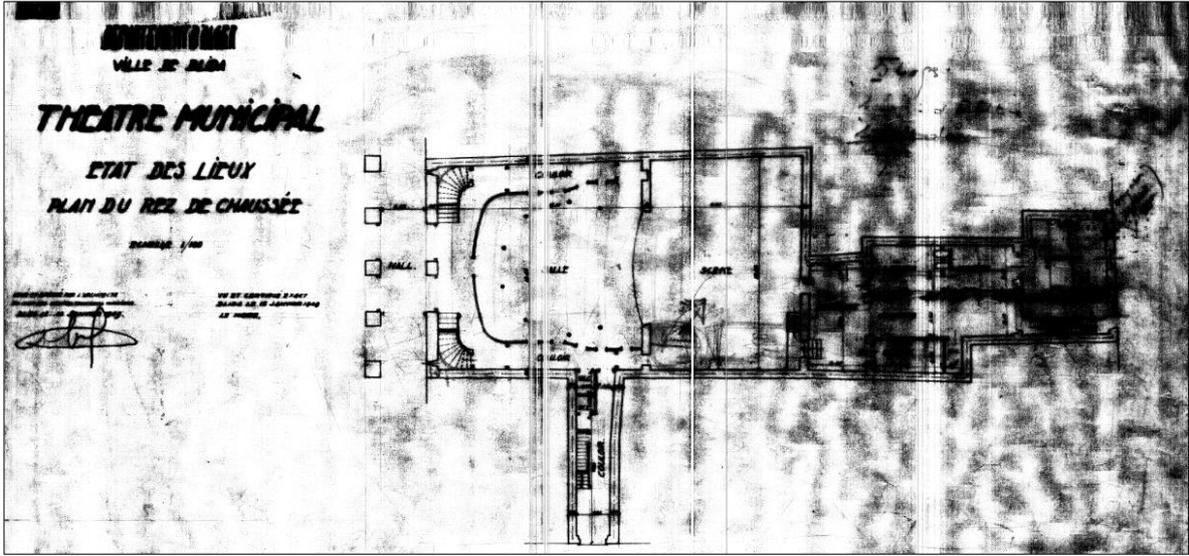




Figure: vue sur la façade antérieure, par l'archivage de la mairie.

Les pièces graphiques : relevés et plans du deuxième théâtre septembre 1948

Figure: plan de 1^{er} balcon

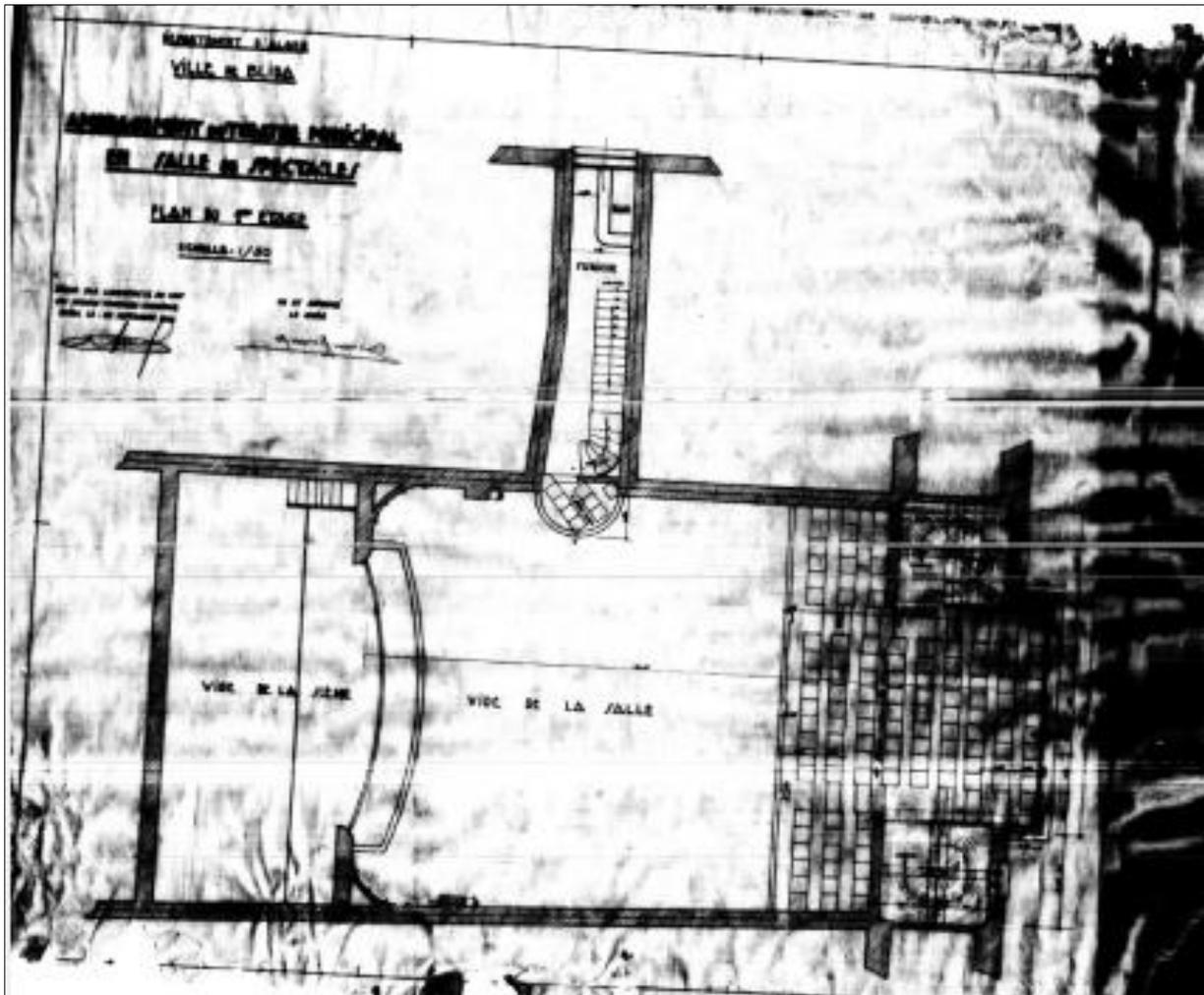


Figure : plan 2eme balcon.

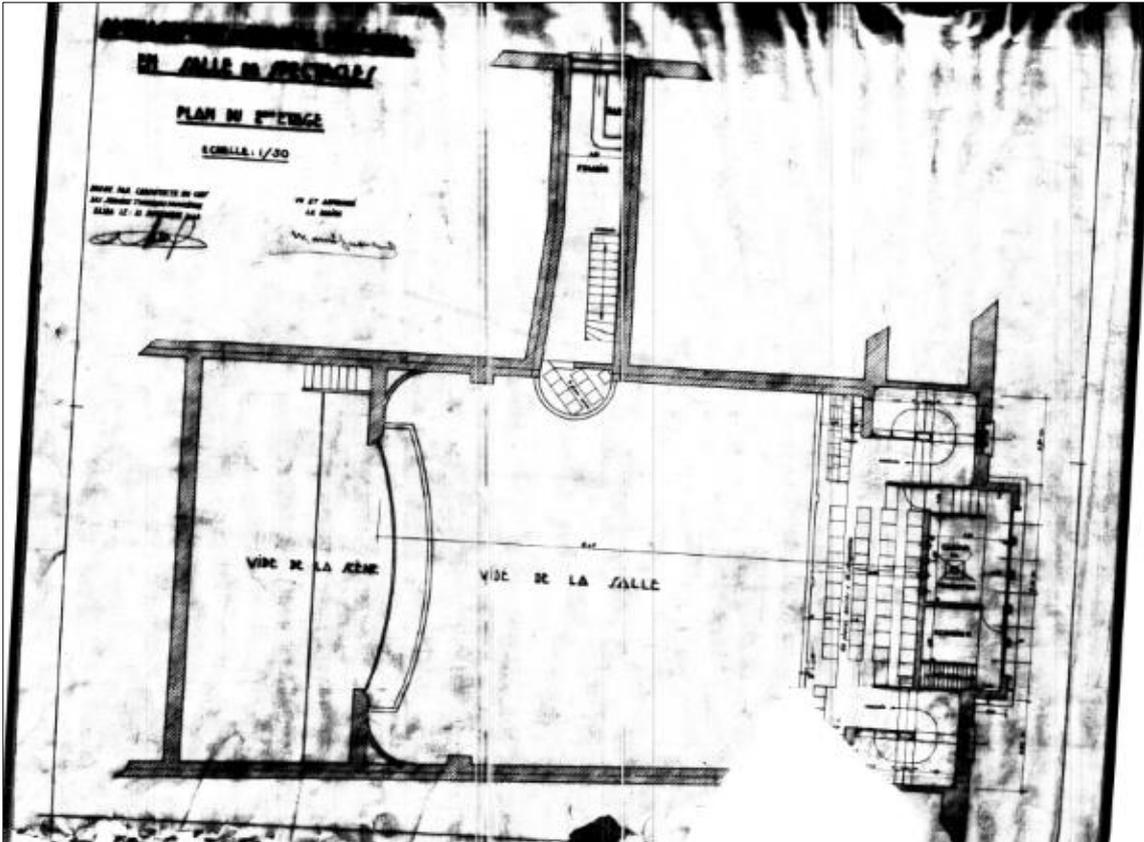
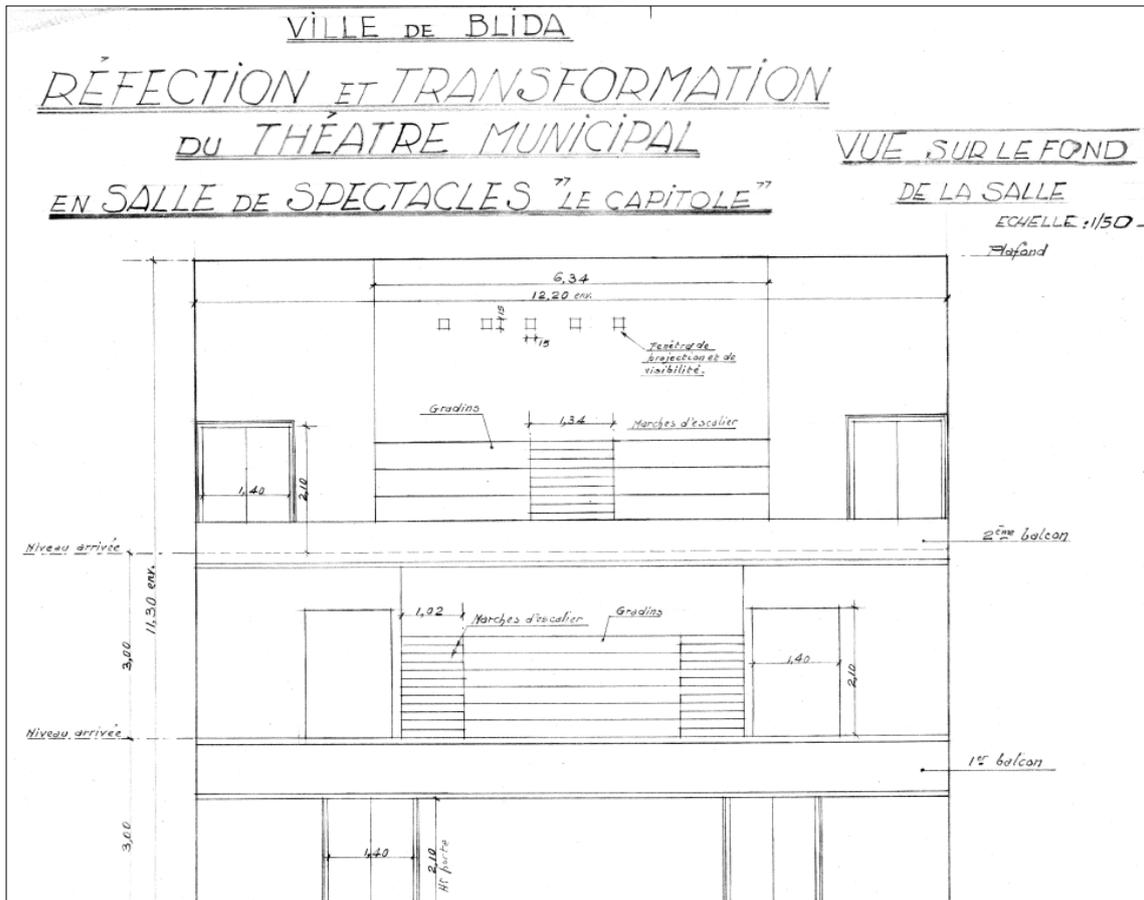


Figure: les coupes, on montre les balcons du nouveau théâtre



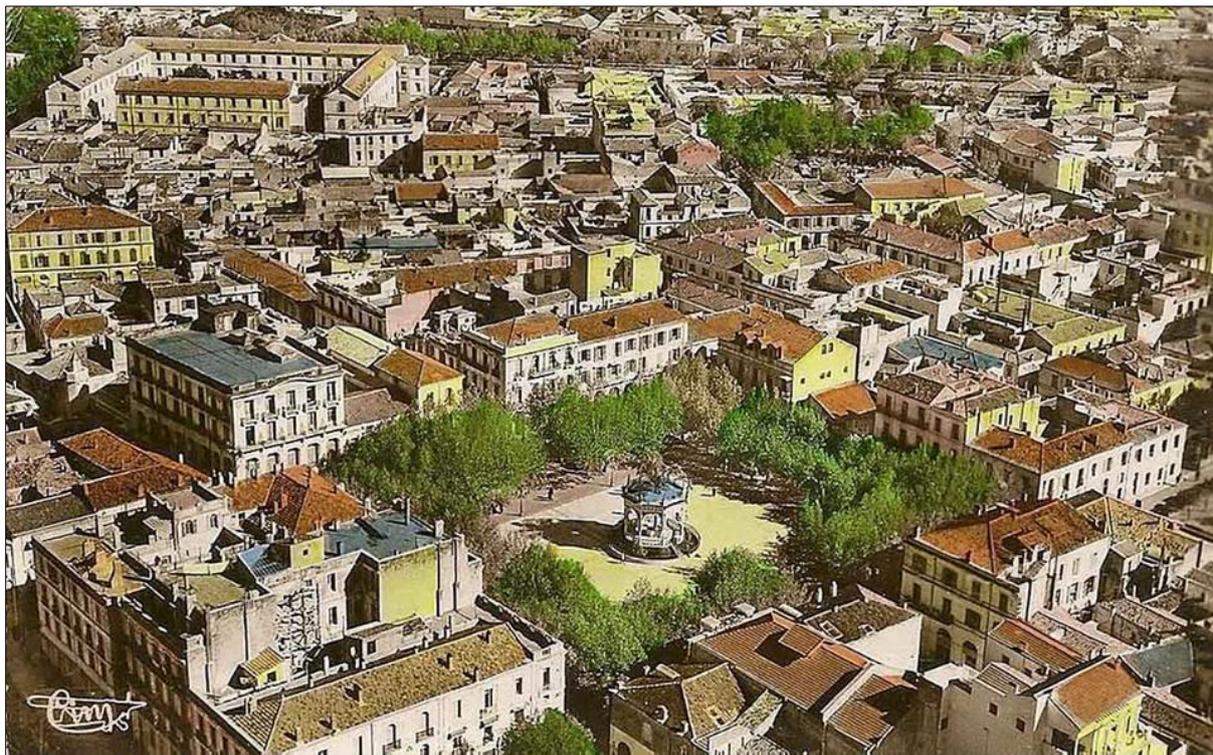


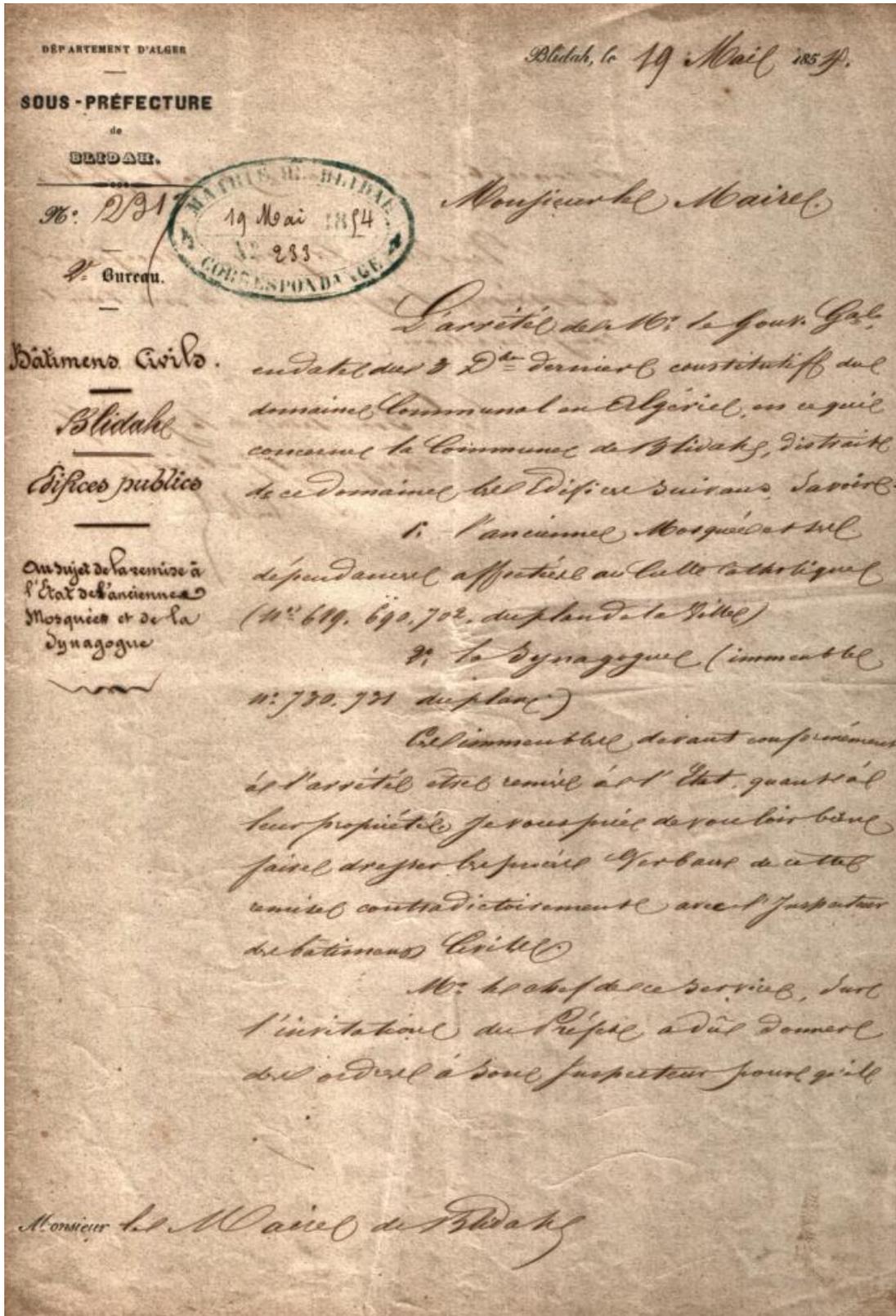
Figure: vue sur la place de CLEMENCEAU avec l'apparition du théâtre, par http://images-01.delcampe-static.net/img_large/auction/000/317/523/765_001.jpg



Figure: vue sur la nouvelle façade, par <http://jean.salvano.perso.sfr.fr/Blida/cinema/cinema-capitole.jpg>

3. SOURCES HISTORIQUES DES FICHES TYPOLOGIQUES DESCRIPTIVES

La présence de la mosquée antique ELHANAFI TORREK, BENZAADOUNE, et la synagogue juive à l'occupation française source les archives de l'APC de Blida



Algerie.
 Prefecture d'Alger.
 Service des Domaines
 De Blidah.

Procès verbal

de remise de trois immeubles, par l'Administration
 des Domaines, à la Mairie de Blidah.

Le jour du mois de Mars l'an mil huit cent cinquante et un le 1^{er} février,
 Je soussigné Louis Gilbert Despiot, géomètre, attaché au Bureau
 de Blidah, agissant conformément aux ordres qui m'ont été
 transmis par M^e le Receveur des Domaines, et en vertu
 d'une décision de M^e le Ministre qui prescrit la remise à
 la Municipalité de Blidah, de trois immeubles Domainiaux,
 Synagogue, Ruines de Synagogue et un emplacement.
 Ces immeubles portent les N^{os} 730, 731 et l'ancien plan N^o
 1176 du plan cadastral de la ville de Blidah. D'une superficie
 ensemble de deux cents quarante sept mètres cinquante centimètres,
 ainsi que le tout est indiqué aux copies de plans en double
 expédition, une pour l'Administration des Domaines, et l'autre
 pour la municipalité de Blidah;

Mes soins transportés sur les lieux, accompagné de
 M^r Falque Charles, Inspecteur royal d'Architecture de
 la ville de Blidah, auquel j'ai fait la remise des
 immeubles ci-dessus désignés après en avoir reconnu ensemble
 les dépendances.

CONVENTION D'UNESCO PARIS 1972 :



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA
PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL
CULTUREL ET NATUREL

Adoptée par la Conférence générale
à sa dix-septième session
Paris, 16 novembre 1972



Texte français

Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel

La Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, réunie à Paris du 17 octobre au 21 novembre 1972, en sa dix-septième session,

Constatant que le patrimoine culturel et le patrimoine naturel sont de plus en plus menacés de destruction non seulement par les causes traditionnelles de dégradation mais encore par l'évolution de la vie sociale et économique qui les aggrave par des phénomènes d'altération ou de destruction encore plus redoutables,

Considérant que la dégradation ou la disparition d'un bien du patrimoine culturel et naturel constitue un appauvrissement néfaste du patrimoine de tous les peuples du monde,

Considérant que la protection de ce patrimoine à l'échelon national reste souvent incomplète en raison de l'ampleur des moyens qu'elle nécessite et de l'insuffisance des ressources économiques, scientifiques et techniques du pays sur le territoire duquel se trouve le bien à sauvegarder,

Rappelant que l'Acte constitutif de l'Organisation prévoit qu'elle aidera au maintien, à l'avancement et à la diffusion du savoir en veillant à la conservation et protection du patrimoine universel et en recommandant aux peuples intéressés des conventions internationales à cet effet,

Considérant que les conventions, recommandations et résolutions internationales existantes en faveur des biens culturels et naturels démontrent l'importance que présente, pour tous les peuples du monde, la sauvegarde de ces biens uniques et irremplaçables à quelque peuple qu'ils appartiennent,

Considérant que certains bien du patrimoine culturel et naturel présentent un intérêt exceptionnel qui nécessite leur préservation en tant qu'élément du patrimoine mondial de l'humanité tout entière,

Considérant que devant l'ampleur et la gravité des dangers nouveaux qui les menacent il incombe à la collectivité internationale tout entière de participer à la protection du patrimoine culturel et naturel de valeur universelle exceptionnelle, par l'octroi d'une assistance collective qui sans se substituer à l'action de l'Etat intéressé la complétera efficacement,

Considérant qu'il est indispensable d'adopter à cet effet de nouvelles dispositions conventionnelles établissant un système efficace de protection collective du patrimoine culturel et naturel de valeur universelle exceptionnelle organisé d'une façon permanente et selon des méthodes scientifiques et modernes,

Après avoir décidé lors de sa seizième session que cette question ferait l'objet d'une Convention internationale,

Adopte ce seizième jour de novembre 1972 la présente Convention.

I DEFINITIONS DU PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL

Article 1

Aux fins de la présente Convention sont considérés comme "patrimoine culturel" :

- les monuments: œuvres architecturales, de sculpture ou de peinture monumentales, éléments ou structures de caractère archéologique, inscriptions, grottes et groupes d'éléments, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science,
- les ensembles: groupes de constructions isolées ou réunies, qui, en raison de leur architecture, de leur unité, ou de leur intégration dans le paysage, ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science,
- les sites: œuvres de l'homme ou œuvres conjuguées de l'homme et de la nature, ainsi que les zones y compris les sites archéologiques qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue historique, esthétique, ethnologique ou anthropologique.

Article 2

Aux fins de la présente Convention sont considérés comme "patrimoine naturel" :

- les monuments naturels constitués par des formations physiques et biologiques ou par des groupes de telles formations qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue esthétique ou scientifique,
- les formations géologiques et physiographiques et les zones strictement délimitées constituant l'habitat d'espèces animale et végétale menacées, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation,
- les sites naturels ou les zones naturelles strictement délimitées, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science, de la conservation ou de la beauté naturelle.

Article 3

Il appartient à chaque Etat partie à la présente Convention d'identifier et de délimiter les différents biens situés sur son territoire et visés aux articles 1 et 2 ci-dessus.

LOI 98/04 DU 15 JUIN RELATIVE A LA PROTECTION CULTUREL EN ALGERIE,
JOURNAL OFFICIEL :

22 Safar 1419 17 ^e juin 1998	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 44	3
LOIS		
<p>Loi n° 98 - 04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel.</p>		
<p>Le Président de la République,</p> <p>Vu la Constitution, notamment ses articles 98, 122-21° et 126;</p> <p>Vu l'ordonnance n° 66-62 du 26 mars 1966 relative aux zones et sites touristiques;</p> <p>Vu l'ordonnance n° 66-154 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code de procédure civile;</p> <p>Vu l'ordonnance n° 66-155 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code de procédure pénale;</p> <p>Vu l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal;</p> <p>Vu l'ordonnance n° 75-43 du 17 juin 1975, modifiée, portant code pastoral;</p> <p>Vu l'ordonnance n° 75-58 du 26 septembre 1975, modifiée et complétée, portant code civil;</p> <p>Vu l'ordonnance n° 75-74 du 12 novembre 1975, modifiée, portant établissement du cadastre général et institution du livre foncier;</p> <p>Vu l'ordonnance n° 75-79 du 15 décembre 1975 relative aux sépultures;</p> <p>Vu la loi n° 83-03 du 5 février 1983 relative à la protection de l'environnement</p> <p>Vu l'ordonnance n° 84-06 du 7 janvier 1984, modifiée et complétée, relative aux activités minières;</p> <p>Vu l'ordonnance n° 84-12 du 23 juin 1984, modifiée, portant régime général des forêts;</p> <p>Vu l'ordonnance n° 86-14 du 19 août 1986 relative aux activités de prospection, de recherche, d'exploitation et de transfert par canalisation des hydrocarbures;</p> <p>Vu la loi n° 90-08 du 7 avril 1990 relative à la commune;</p> <p>Vu la loi n° 90-09 du 7 avril 1990 relative à la wilaya;</p> <p>Vu l'ordonnance n° 90-25 du 18 novembre 1990, modifiée et complétée, portant loi d'orientation foncière.</p> <p>Vu la loi n° 90-29 du 1er décembre 1990 relative à l'aménagement et à l'urbanisme</p> <p>Vu la loi n° 90-30 du 1er décembre 1990 portant loi domaniale;</p>	<p>Vu la Loi n° 90-31 du 4 décembre 1990 relative aux associations;</p> <p>Vu la loi n°91-10 du 27 avril 1991 relative aux biens Wakfs;</p> <p>Vu la Loi n° 91-11 du 27 avril 1991 fixant les règles relatives à l'expropriation pour cause d'utilité publique;</p> <p>Vu la Loi n° 91-16 du 14 septembre 1991 relative au moudjahid et au chahid;</p> <p>Vu le Décret législatif n° 94-07 du 7 Dhou El Hidja 1414 correspondant au 18 Mai 1994 relatif aux conditions de la production architecturale et à l'exercice de la profession d'architecte;</p> <p>Vu l'ordonnance n° 97-10 du 27 Chaoual 1417 correspondant au 6 mars 1997 relative aux droits d'auteurs et droits voisins;</p>	
Après adoption par le Parlement;		
Promulgue la Loi dont la teneur suit :		
TITRE I		
DISPOSITIONS GENERALES		
<p>Article 1er. — La présente loi a pour objet de définir le patrimoine culturel de la Nation, d'édicter les règles générales de sa protection, sa sauvegarde et sa mise en valeur, et de fixer les conditions de leur mise en oeuvre.</p>		
<p>Art. 2. — Aux termes de la présente loi, sont considérés comme patrimoine culturel de la nation tous les biens culturels immobiliers, immobiliers par destination et mobiliers existant sur et dans le sol des immeubles du domaine national, appartenant à des personnes physiques ou morales de droit privé, ainsi que dans le sous-sol des eaux intérieures et territoriales nationales légués par les différentes civilisations qui se sont succédées de la préhistoire à nos jours.</p>		
<p>Font également partie du patrimoine culturel de la nation, les biens culturels immatériels produits de manifestations sociales et de créations individuelles et collectives qui s'expriment depuis des temps immémoriaux à nos jours.</p>		
<p>Art. 3. — Les biens culturels comprennent :</p>		
<ol style="list-style-type: none"> 1 - les biens culturels immobiliers; 2 - les biens culturels mobiliers; 3 - les biens culturels immatériels. 		

4	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 44	22 Safar 1419 17 juin 1998
<p>Art. 4. — Les biens culturels relevant du domaine privé de l'Etat et des collectivités locales peuvent faire l'objet d'actes de gestion par leurs titulaires dans les formes prévues par la loi n° 90-30 du 1er décembre 1990 relative au domaine national susvisée.</p> <p>Les régies de gestion des biens culturels Wakfs sont régies par la loi n° 91-10 du 27 avril 1991 susvisée.</p> <p>Art. 5. — Les biens culturels immobiliers, propriété privée peuvent être intégrés dans le domaine public de l'Etat par voie d'acquisition amiable, par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique, par l'exercice du droit de préemption de l'Etat ou par acte de donation.</p> <p>L'Etat peut acquérir par voie d'acquisition amiable un bien culturel mobilier.</p> <p>L'Etat se réserve le droit d'établir des servitudes dans l'intérêt public tel que le droit de visite et d'investigation des autorités et le droit de visite éventuel du public.</p> <p>Art. 6. — Toute publication de caractère scientifique effectuée sur le territoire national ou à l'étranger, ayant pour objet l'étude de documents inédits conservés en Algérie et concernant le patrimoine culturel national, est soumise à l'autorisation du ministre chargé de la culture.</p> <p>Art. 7. — Il est établi par le ministre chargé de la culture un inventaire général des biens culturels classés, inscrits sur l'inventaire supplémentaire ou créés en secteurs sauvegardés.</p> <p>L'enregistrement de ces biens culturels s'effectue à partir des listes arrêtées par le ministre chargé de la culture et publiées au <i>Journal officiel</i> de la République algérienne démocratique et populaire.</p> <p>La liste générale des biens culturels fait l'objet d'une mise à jour tous les dix (10) ans publiée au <i>Journal officiel</i> de la République algérienne démocratique et populaire.</p> <p>Les modalités d'application de la présente disposition sont fixées par voie réglementaire.</p>	<p>— le classement;</p> <p>— la création en "secteurs sauvegardés".</p> <p>Art. 9. — La maîtrise d'oeuvre portant sur des biens culturels immobiliers proposés au classement, classés ou inscrits sur la liste de l'inventaire supplémentaire est assurée par des spécialistes qualifiés dans chacun des domaines concernés.</p> <p>Les modalités d'application du présent article sont fixées par voie réglementaire.</p>	<p style="text-align: center;">Chapitre I</p> <p style="text-align: center;">L'inscription sur l'inventaire supplémentaire des biens culturels immobiliers</p> <p>Art. 10. — Les biens culturels immobiliers qui, sans justifier un classement immédiat, présentent un intérêt du point de vue de l'histoire, de l'archéologie, des sciences, de l'ethnographie, de l'anthropologie, de l'art ou de la culture appelant une préservation, peuvent être inscrits sur l'inventaire supplémentaire.</p> <p>Les biens culturels immobiliers inscrits sur la liste de l'inventaire supplémentaire qui ne font pas l'objet d'un classement définitif dans un délai de dix (10) ans sont radiés de la liste dudit inventaire.</p> <p>Art. 11. — L'inscription sur la liste de l'inventaire supplémentaire est prononcée, par arrêté du ministre chargé de la Culture, après avis de la commission nationale des biens culturels pour les biens culturels immobiliers d'intérêt national sur sa propre initiative, ou à l'initiative de toute personne y ayant intérêt.</p> <p>Elle peut être également prononcée par arrêté du wali, après avis de la Commission des biens culturels de la wilaya concernée, pour les biens culturels immobiliers ayant une valeur significative au niveau local à l'initiative du ministre chargé de la culture, des collectivités locales ou toute personne y ayant intérêt.</p> <p>Art. 12. — L'arrêté d'inscription sur la liste de l'inventaire supplémentaire comporte les mentions suivantes :</p> <p>— la nature du bien culturel et sa description;</p> <p>— sa situation géographique;</p> <p>— les sources documentaires et historiques;</p> <p>— l'intérêt qui a justifié son inscription;</p> <p>— l'étendue de l'inscription prononcée, totale ou partielle;</p> <p>— la nature juridique du bien;</p> <p>— l'identité des propriétaires, affectataires ou tout autre occupant légal;</p> <p>— les servitudes et obligations.</p>
<p>TITRE II</p> <p>DE LA PROTECTION DES BIENS CULTURELS IMMOBILIERS</p>		
<p>Art. 8. — Les biens culturels immobiliers comprennent :</p> <p>— les monuments historiques;</p> <p>— les sites archéologiques;</p> <p>— les ensembles urbains ou ruraux.</p> <p>Les biens culturels immobiliers quel que soit leur statut juridique, peuvent être soumis à l'un des régimes de protection ci-dessous énoncés en fonction de leur nature et de la catégorie à laquelle ils appartiennent :</p> <p>— l'inscription sur l'inventaire supplémentaire;</p>		

22 Safar 1419 17 juin 1998	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 44	5
<p>Art. 13. — L'arrêté d'inscription sur la liste de l'inventaire supplémentaire prononcé par le ministre chargé de la culture ou le wali, selon les cas prévus à l'article 11 ci-dessus et publié au <i>Journal officiel</i> de la République algérienne démocratique et populaire, fait l'objet d'un affichage au siège de la commune du lieu de situation de l'immeuble pendant deux (2) mois consécutifs.</p> <p>Il est notifié par le ministre chargé de la culture ou le wali, selon les cas, au propriétaire du bien culturel concerné. Lorsque l'inscription est prononcée par arrêté du ministre chargé de la culture, il est notifié au wali du lieu de situation de l'immeuble au plus tard à la publication à la conservation foncière; cette opération ne donne lieu à aucune perception au profit du Trésor.</p> <p>Art. 14. — A compter de la notification de l'arrêté d'inscription sur la liste de l'inventaire supplémentaire, les propriétaires publics ou privés sont tenus de saisir le ministre chargé de la culture de tout projet de modification substantielle de l'immeuble qui aurait pour conséquence d'enlever, de faire disparaître ou de supprimer les éléments qui ont permis son inscription et qui risquent ainsi de porter atteinte à l'intérêt qui en a justifié la préservation.</p> <p>Art. 15. — Le propriétaire d'un bien culturel immobilier inscrit sur la liste de l'inventaire supplémentaire ne peut procéder à aucune modification susvisée de ce bien sans avoir obtenu l'autorisation préalable du ministre chargé de la culture.</p> <p>L'autorisation préalable est délivrée conformément aux procédures prévues à l'article 23 de la présente loi.</p> <p>Le ministre chargé de la culture dispose d'un délai maximum de deux (2) mois à compter de la date de dépôt de la demande pour faire connaître sa réponse.</p> <p>En cas d'opposition du ministre chargé de la culture aux travaux envisagés, une procédure de classement peut être engagée conformément aux dispositions édictées par les articles 16, 17 et 18 de la présente loi.</p> <p>Pour tout projet de remise en état ou de réparation pour lequel une autorisation préalable du ministre chargé de la culture est requise, le propriétaire du bien doit solliciter l'avis technique des services chargés de la culture.</p>	<p>Art. 17. — Les monuments historiques se définissent comme toute création architecturale isolée ou groupée qui témoigne d'une civilisation donnée, d'une évolution significative et d'un événement historique.</p> <p>Sont concernés, notamment les oeuvres monumentales architecturales, de peinture, de sculpture, d'art décoratif, de calligraphie arabe, les édifices ou ensembles monumentaux à caractère religieux, militaire, civil, agricole ou industriel, les structures de l'époque préhistorique, monuments funéraires, cimetières, grottes, abris sous-roche, peintures et gravures rupestres, les monuments commémoratifs, les structures ou les éléments isolés ayant un rapport avec les grands événements de l'histoire nationale.</p> <p>Ils sont soumis au classement par arrêté du ministre chargé de la culture après avis de la commission nationale des biens culturels, sur sa propre initiative ou de toute personne y ayant intérêt.</p> <p>L'arrêté de classement s'étend aux immeubles bâtis ou non bâtis situés dans une zone de protection qui consiste en une relation de visibilité entre le monument historique et ces abords desquels il est inséparable.</p> <p>Le champ de visibilité dont la distance est fixée à un minimum de deux cents (200) mètres peut être étendu afin d'éviter notamment la destruction des perspectives monumentales comprises dans cette zone; son extension est laissée à l'appréciation du ministre chargé de la culture sur proposition de la commission nationale des biens culturels.</p> <p>Art. 18. — Le ministre chargé de la culture peut à tout moment ouvrir par voie d'arrêté une instance de classement des monuments historiques.</p> <p>L'arrêté d'ouverture d'instance de classement doit mentionner :</p> <p>— la nature et la situation géographique du bien culturel;</p> <p>— la délimitation de la zone de protection;</p> <p>— l'étendue du classement;</p> <p>— la nature juridique du bien culturel;</p> <p>— l'identité des propriétaires;</p> <p>— les sources documentaires et historiques, plans et photos;</p> <p>— les servitudes et obligations.</p> <p>A compter du jour où le ministre chargé de la culture notifie par voie administrative l'ouverture d'une instance de classement aux propriétaires publics ou privés, tous les effets du classement s'appliquent de plein droit au monument culturel ainsi qu'aux immeubles bâtis ou non bâtis situés dans la zone de protection.</p> <p>Ils cessent de s'appliquer si le classement n'intervient pas dans les deux (2) années qui suivent cette notification.</p>	<p style="text-align: center;">Chapitre II</p> <p style="text-align: center;">Le classement des biens culturels immobiliers</p> <p>Art. 16. — Le classement est une mesure de protection définitive. Les biens culturels immobiliers classés appartenant à des propriétaires privés sont cessibles.</p> <p>Les effets du classement suivent ces biens culturels immobiliers classés en quelques mains qu'ils passent. Aucune servitude ne peut être établie par convention sur un bien culturel classé sans l'autorisation du ministre chargé de la culture.</p>

6	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 44	22 Safar 1419 17 juin 1998
<p>L'arrêté d'ouverture d'une instance de classement est publié au <i>Journal officiel</i> de la République algérienne démocratique et populaire et fait l'objet d'un affichage pendant deux (2) mois au siège de la commune du lieu de situation du monument culturel durant lesquels les propriétaires peuvent présenter leurs observations écrites sur un registre spécial tenu par les services déconcentrés du ministre chargé de la culture.</p> <p>Passé ce délai, leur silence est considéré comme un acquiescement.</p> <p>L'opposition au classement formulée par les propriétaires est soumise à l'avis de la commission nationale des biens culturels.</p> <p>Le classement ne peut intervenir que sur avis conforme de la commission nationale des biens culturels dans un délai n'excédant pas deux (2) mois à compter de la réception du registre spécial par l'administration chargée de la culture.</p> <p>Art. 19. — Le ministre chargé de la culture prononce le classement des monuments historiques par arrêté après consultation et avis de la commission nationale des biens culturels.</p> <p>L'arrêté doit déterminer les conditions de classement et énoncer les servitudes et obligations qui en découlent.</p> <p>Art. 20. — L'arrêté de classement est publié au <i>Journal officiel</i> de la République algérienne démocratique et Populaire, il est notifié par le ministre chargé de la culture au wali du lieu de situation du monument historique en vue de sa publication à la conservation foncière.</p> <p>Cette opération ne donne lieu à aucune perception au profit du Trésor.</p> <p>Art. 21. — Sont soumis à l'autorisation préalable des services du ministre chargé de la culture tous les travaux de conservation, de restauration, de remise en état, d'adjonction, de changement et d'urbanisme à entreprendre sur les sites historiques proposés au classement ou classés ou sur les immobiliers dans la zone de protection.</p> <p>Sont également soumis à l'autorisation préalable des séances du ministre chargé de la culture, les travaux ci-après, à entreprendre dans la zone de protection du monument historique, classé ou proposé au classement :</p> <ul style="list-style-type: none"> — les travaux d'infrastructures tels que l'installation des réseaux électriques et téléphoniques, aériens ou souterrains, des conduites de gaz, d'eau potable et d'assainissement, ainsi que tous travaux susceptibles de constituer une agression, visuelle portant atteinte à l'aspect architectural du monument concerné; — l'implantation d'industries ou de grands travaux publics ou privés; — les travaux de déboisement ainsi que de reboisement lorsque ceux-ci sont de nature à affecter l'aspect extérieur du monument concerné. 	<p>Art. 22. — Toute installation et pose d'enseignes publicitaires est interdite dans et sur les monuments historiques classés ou proposés au classement, sauf autorisation des services du ministre chargé de la culture.</p> <p>Art. 23. — Lorsque la nature des travaux à entreprendre sur un monument historique classé ou proposé au classement ou sur un immeuble adossé au monument historique classé, situé dans sa zone de protection nécessite l'octroi d'un permis de construire ou de lotir en vue de construire celui-ci n'est délivré qu'avec l'accord préalable des services du ministre chargé de la culture.</p> <p>Cet accord est réputé donné faute de réponse dans un délai maximum de deux (2) mois, suivant la transmission de la demande de construire ou de lotir par l'autorité chargée de son instruction.</p> <p>Art. 24. — Le morcellement, le partage ou le lotissement des monuments historiques classés ou proposés au classement sont interdits, sauf sur autorisation préalable du ministre chargé de la culture, après avis de la commission nationale des biens culturels.</p> <p>Art. 25. — L'occupation et l'utilisation du monument historique qui doit s'adapter aux exigences de la conservation sont soumises à l'autorisation préalable du ministre chargé de la culture.</p> <p>Il est tenu de se conformer aux servitudes en matière d'occupation, d'utilisation ou de réutilisation de l'immeuble, énoncées dans l'arrêté de classement.</p> <p>Art. 26. — Tous les travaux quelle que soit leur nature, sur des monuments historiques classés ou proposés au classement sont exécutés sous le contrôle technique des services du ministre chargé de la culture.</p> <p>Art. 27. — Toute organisation de spectacles dans et sur les biens culturels immobiliers proposés au classement, classés ou inscrits sur la liste de l'inventaire supplémentaire, est soumise à autorisation préalable des services du ministre chargé de la culture.</p> <p>Cette autorisation est également requise pour toute prise de vue photographique ou cinématographique.</p> <p>Art. 28. — Les sites archéologiques sont définis comme des espaces bâtis ou non bâtis qui n'ont pas de fonction active et qui témoignent des actions de l'homme ou des actions conjuguées de l'homme et de la nature, y compris les sous-sols y afférents et qui ont une valeur historique, archéologique, religieuse, artistique, scientifique, ethnologique ou anthropologique.</p> <p>Il s'agit notamment, des sites archéologiques, y compris les réserves archéologiques et les parcs culturels.</p>	

22 Safar 1419 17 juin 1998	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 44	7
<p>Art. 29. — Les sites archéologiques sont soumis au classement par arrêté du ministre chargé de la culture après avis de la commission nationale des biens culturels conformément à la procédure prévue par les articles 16, 17 et 18 de la présente loi.</p> <p>Art. 30. — Il est établi un plan de protection et de mise en valeur pour les sites archéologiques et leur zone de protection.</p> <p>Le plan de protection et de mise en valeur fixe les règles générales d'organisation, de construction, d'architecture, d'urbanisme, d'occupation s'il y a lieu, ainsi que les servitudes d'utilisation du sol, notamment celles relatives à la détermination des activités qui peuvent y être exercées dans les limites du site classé et de sa zone de protection.</p> <p>La procédure d'élaboration, d'instruction, d'approbation et le contenu du plan de protection et de mise en valeur sont précisés par voie réglementaire.</p> <p>Art. 31. — Dès la publication de l'arrêté portant ouverture d'instance de classement au <i>Journal officiel</i> de la République algérienne démocratique et populaire, les travaux entrepris ou envisagés ci-après dans les limites du site ou dans sa zone de protection sont soumis à l'autorisation préalable des services du ministre chargé de la culture :</p> <ul style="list-style-type: none"> — les projets de restauration, de réhabilitation, d'adjonction, de construction nouvelle, de remise en état des immeubles compris dans le site; — les travaux et l'organisation de spectacles visés aux articles 21, 22 et 27 de la présente loi; — les projets de lotissement, de morcellement ou de partage d'immeubles. <p>L'autorisation préalable est délivrée dans un délai n'excédant pas un (1) mois pour les travaux qui ne nécessitent pas l'octroi d'un permis de construire ou de lotir et deux (2) mois à compter de la réception du dossier transmis par les autorités chargées de la délivrance des permis de construire et de lotir. Passé ce délai, le silence de l'administration vaut accord.</p> <p>La délivrance de l'autorisation préalable soumet au contrôle technique des services du ministre chargé de la culture tous travaux envisagés jusqu'à la publication du plan de protection et de mise en valeur.</p> <p>Art. 32. — Les réserves archéologiques sont constituées d'espaces où n'ont pas encore été effectuées des prospections, des investigations et qui peuvent contenir des sites et monuments qui n'ont été ni identifiés, ni recensés, ni inventoriés. Elles peuvent receler en sous-sol des vestiges et posséder, à ciel ouvert des structures archéologiques.</p> <p>Art. 33. — L'arrêté prononcé par le ministre chargé de la culture après avis de la commission nationale des biens culturels délimite et crée la réserve archéologique.</p>	<p>Art. 34. — Pendant la période comprise entre l'arrêté d'ouverture d'instance de classement et le classement effectif de la réserve qui ne peut dépasser six (6) mois, aucune construction ou autre projet ne peut être implanté sur la réserve.</p> <p>Le ministre chargé de la culture peut ordonner la suspension de tout projet sur la réserve.</p> <p>L'accord préalable du ministre chargé de la culture est requis pour tout projet de construction ou de lotissement sur la réserve archéologique proposée au classement ou classée.</p> <p>Dans le cas où un projet est en cours de réalisation au moment de l'ouverture d'instance de classement, le ministre chargé de la culture peut en ordonner la suspension.</p> <p>L'accord préalable du ministre chargé de la culture est requis pour tout projet de construction soumis à l'octroi d'un permis de construire ou de lotir.</p> <p>Art. 35. — Tout projet devant être implanté dans une réserve classée doit être en conformité avec les activités qui peuvent y être exercées et qui sont déterminées, au préalable, par les services compétents du ministre chargé de la culture et inclus dans le cadre des projets d'aménagement et d'urbanisme ou des plans d'occupation des sols.</p> <p>Art. 36. — Les réserves inscrites sur la liste de l'inventaire supplémentaire ou classées doivent être portées à la connaissance des autorités chargées de l'élaboration des plans directeurs et d'urbanisme et des plans d'occupation des sols au niveau de chaque commune.</p> <p>Art. 37. — La mise à jour des vestiges enfouis par une opération de recherche archéologique aboutit à la constitution d'un site archéologique.</p> <p>Art. 38. — Sont classés en parc culturel les espaces caractérisés par la prédominance et l'importance des biens culturels qui s'y trouvent et qui sont indissociables de leur environnement naturel.</p> <p>Art. 39. — La création et la délimitation du parc culturel interviennent par décret pris sur rapport conjoint des ministres chargés de la culture, des collectivités locales et de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des forêts après avis de la commission nationale des biens culturels.</p> <p>Art. 40. — La protection, la sauvegarde et la mise en valeur des territoires compris dans les limites du parc sont confiées à un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministre chargé de la culture. Cet établissement est chargé notamment de l'élaboration du plan général d'aménagement du parc.</p> <p>Le plan général d'aménagement du parc est un instrument de protection qui doit être inclus dans les plans d'aménagement et d'urbanisme et se substitue au plan d'occupation des sols pour la zone concernée.</p>	

La création de l'établissement public et la réglementation applicable dans les limites du pare culturel font l'objet d'un texte réglementaire.

Chapitre III Les secteurs sauvegardés

Art. 41. — Sont érigés en secteur sauvegardés, les ensembles immobiliers urbains ou ruraux tels que les casbahs, médinas, ksours, villages et agglomérations traditionnels caractérisés par leur prédominance de zone d'habitat, et qui, par leur homogénéité et leur unité architecturale et esthétique, présentent un intérêt historique, architectural, artistique ou traditionnel de nature à en justifier la protection, la restauration, la réhabilitation et la mise en valeur.

Art. 42. — Les secteurs sauvegardés sont créés et délimités par décret pris sur rapport conjoint des ministres chargés de la culture, de l'intérieur, des collectivités locales et de l'environnement, de l'urbanisme et de l'architecture.

Ils peuvent être proposés par les collectivités locales ou le mouvement associatif au ministre chargé de la culture.

La création des secteurs sauvegardés intervient après avis de la commission nationale des biens culturels.

Art. 43. — Les secteurs sauvegardés sont dotés d'un plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur tenant lieu de plan d'occupation des sols.

Art. 44. — Le plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur est approuvé :

— par décret exécutif pris sur rapport conjoint des ministres chargés de la culture, de l'intérieur, des collectivités locales et de l'environnement, de l'urbanisme et de l'architecture pour les secteurs sauvegardés de plus de cinquante mille (50.000) habitants ;

— par arrêté des ministres chargés de la culture, de l'intérieur, des collectivités locales et de l'environnement, de l'urbanisme et de l'architecture pour les secteurs sauvegardés de moins de cinquante mille (50.000) habitants après avis de la commission nationale des biens culturels.

Art. 45. — L'élaboration, l'instruction, le contenu, la mise en oeuvre du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur, les mesures de sauvegarde applicables avant sa publication ainsi que les conditions de sa modification, de sa révision, de sa mise à jour régulière seront précisés dans un texte réglementaire.

Chapitre IV

L'expropriation pour cause d'utilité publique

Art. 46. — Les biens culturels immobiliers classés ou proposés au classement peuvent faire l'objet d'une expropriation pour cause d'utilité publique par l'Etat en vue d'en assurer la protection et la sauvegarde.

Sont également concernés les immeubles compris dans leur zone de protection et qui permettent d'isoler, d'assainir ou de dégager l'immeuble classé ou proposé au classement ainsi que ceux qui sont inclus dans les secteurs sauvegardés.

Art. 47. — L'expropriation pour cause d'utilité publique est poursuivie conformément à la législation en vigueur dans le but de sauvegarder les biens immobiliers notamment dans les cas suivants :

— refus du propriétaire de se conformer aux prescriptions et servitudes imposées par la mesure de protection ;

— lorsque le propriétaire se trouve dans l'impossibilité d'entreprendre les travaux prescrits, même dans le cas d'une aide financière de l'Etat ;

— lorsque l'occupation ou l'utilisation du bien culturel est incompatible avec les exigences de la conservation et que le propriétaire oppose un refus de remédier à cette situation ;

— lorsque le partage de l'immeuble porte atteinte à l'intégrité du bien culturel et a pour effet d'en modifier le parcellaire.

Chapitre V

Le droit de préemption

Art. 48. — Toute aliénation, à titre onéreux d'un bien culturel immobilier classé, proposé au classement, inscrit sur la liste de l'inventaire supplémentaire ou compris dans un secteur sauvegardé peut donner lieu à l'exercice du droit de préemption par l'Etat.

Art. 49. — L'aliénation à titre onéreux ou gratuit d'un bien culturel immobilier classé ou proposé au classement inscrit sur la liste de l'inventaire supplémentaire ou compris dans un secteur sauvegardé, quel qu'en soit son propriétaire, est soumise à l'autorisation préalable du ministre chargé de la culture.

Les officiers publics sont tenus de notifier au ministre chargé de la culture tout projet d'aliénation du bien culturel immobilier. Le ministre chargé de la culture dispose d'un délai de deux (2) mois à compter de la réception de la notification pour faire connaître son intention.

Passé ce délai, l'autorisation est réputée accordée, et toute aliénation de biens culturels consentie sans accomplissement de cette formalité est réputée nulle.

TITRE III DE LA PROTECTION DES BIENS CULTURELS MOBILIERS

Art. 50. — Les biens culturels mobiliers comprennent notamment :

— le produit des explorations et des recherches archéologiques, terrestres et subaquatiques ;

— les objets d'antiquité tels qu'outils, poteries, inscriptions, monnaies, sceaux, bijoux, habits traditionnels, armes et restes funéraires ;

— les éléments résultant du morcellement des sites historiques ;

— le matériel anthropologique et ethnologique ;

— les biens culturels liés à la religion, l'histoire des sciences et techniques, l'histoire de l'évolution sociale, économique et politique ;

— les biens d'intérêt artistique tels que :

* peintures et dessins, faits entièrement à la main sur tout support en toutes matières ;

* estampes originales, affiches et photographies en tant que moyen de création originale ;

* assemblages et montages artistiques originaux, en toutes matières, productions de l'art statuaire et de la sculpture, en toutes matières, objets d'art appliqué dans des matières telles que le verre, la céramique, le métal, le bois, etc...

— les manuscrits et incunables, livres, documents ou publications d'intérêt spécial ;

— Les objets d'intérêt numismatique (médaillons et monnaies) ou philatélique ;

— les documents d'archives, y compris les enregistrements de textes, les cartes et autre matériel cartographique, les photographies, les films cinématographiques, les enregistrements sonores et les documents lisibles par machine.

Art. 51. — Les biens culturels mobiliers présentant un intérêt du point de vue de l'histoire, de l'art, de l'archéologie, de la science, de la religion et des techniques qui constituent la richesse culturelle de la nation, peuvent être proposés au classement ou classés, inscrits sur l'inventaire supplémentaire par arrêté du ministre chargé de la culture après avis de la commission nationale des biens culturels, sur sa propre initiative ou à la demande de toute personne y ayant intérêt.

Ils peuvent également faire l'objet d'une inscription sur la liste de l'inventaire supplémentaire, par arrêté du wali après avis de la commission des biens culturels de la wilaya concernée, lorsque le bien culturel mobilier a une valeur significative du point de vue historique, artistique ou culturel à l'échelle locale.

L'arrêté d'inscription sur la liste de l'inventaire supplémentaire est notifié au propriétaire public ou privé qui détient le bien culturel concerné, par le ministre chargé de la culture ou le wali selon la valeur nationale ou locale du bien culturel.

L'inscription d'un bien culturel mobilier sur la liste de l'inventaire supplémentaire entraîne tous les effets du classement pendant dix (10) ans. Ils cessent de s'appliquer si au terme de ce délai, le bien culturel mobilier n'est pas classé.

Art. 52. — Le classement ou l'inscription sur la liste de l'inventaire supplémentaire des biens culturels mobiliers n'entraîne pas soumission de plein droit au régime du domaine public.

Ils peuvent être maintenus dans la propriété et la jouissance des propriétaires.

Dès qu'un bien culturel mobilier est classé, il peut être intégré dans les collections nationales.

Art. 53. — Les biens culturels mobiliers classés par arrêté du ministre chargé de la culture font l'objet d'une publication au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

L'arrêté de classement doit mentionner la nature du bien culturel mobilier protégé, son état de conservation, sa provenance, son lieu de dépôt, l'identité et l'adresse du propriétaire, du possesseur ou du détenteur ainsi que toute autre information pouvant aider à son identification.

L'arrêté de classement est notifié par le ministre chargé de la culture au propriétaire public ou privé.

Art. 54. — Le classement n'ouvre droit à aucune indemnité au profit du détenteur public ou privé, sauf cas prévu à l'article 77 de la présente loi.

Art. 55. — L'inscription sur la liste de l'inventaire supplémentaire met à la charge des détenteurs, personnes publiques ou privées, une obligation d'entretien et de garde du bien culturel mobilier.

Peuvent bénéficier à ce titre de l'assistance technique des services spécialisés du ministère chargé de la culture, les propriétaires privés du bien en vue de sa conservation dans les conditions requises.

Lorsqu'il est constaté que le propriétaire ne porte pas au bien culturel mobilier les précautions suffisantes pour sa préservation, le ministre chargé de la culture peut procéder par voie d'arrêté au classement du bien culturel après avis de la commission nationale des biens culturels et à son intégration dans les collections nationales; celle-ci s'effectue par voie d'acquisition amiable.

Art. 56. — Le détenteur de bonne foi propriétaire, affectataire ou dépositaire d'un bien culturel mobilier classé, qui en conserve la jouissance doit en assurer la protection, conservation, l'entretien ainsi que la garde. Tout manquement aux obligations liées à la jouissance d'un bien culturel mobilier classé entraîne de plein droit la suppression de jouissance.

BIBLIOGRAPHIE

LES OUVRAGES :

1. **Ahmed KOUMAS** et **Chéhrazade NAFA**, 2006, « *l'Algérie et son patrimoine, dessins français du XIX^{eme} siècle* », Edition du PATRIMOINE, Paris.
2. **BENHAMOUCHE M**, 2012, « *Dar es sultân, l'Algérois à l'époque ottomane* », Edition Dar elbassair, Algérie.
3. **BERNARD SCHIELE**, 2002, « *patrimoine et identités* », Edition Multi mondes, Québec, 249 pages.
4. **CHOAY F**, 1992, « *L'allégorie du patrimoine* », Edition SEUIL, Paris, 269 pages.
5. **CLAIRE** et **MICHEL DUPLAY**, 1982, « *Méthode illustrée de création architecturale* », Edition Moniteur, Paris, 448 pages.
6. **CROIZE Jean Claude**, **FERY Jean Pierre** et **PINON Pierre**, 1989, « *recherche sur la typologie et les types architecturaux* », Edition le Harmattan, Paris.
7. **DELUZ-LA BRUYERE J**, 1988, « *urbanisation en Algérie : BLIDA processus et formes* », Edition OPU et maison de l'orient méditerranéen, Alger / Marseille.
8. **Dr SHAW THOMAS**, 2007, « *voyage dans la régence d'Alger, XVIII^{eme} siècle* », Edition grand livre, Alger.
9. **François BEGUIN**, 1983, « *arabisations, décor architectural et tracé urbain en Afrique du nord 1830-1950* », Edition DUNOD, Paris, 166 pages.
10. **François LOYER**, 2006, « *Histoire de l'architecture française, de la révolution à nos jours* », Edition de patrimoine, Paris, 500 pages.
11. **GIANFRANCO CANIGGIA**, 1979, « *composition architecturale et typologie du bâti* », édition marsilio, Venise, Italie.
12. **Institut national du patrimoine**, 2003, « *Architecture coloniale et patrimoine, l'expérience française* », Edition Somogy d'art, Paris, 183 pages.
13. **JEAN GUILAUME** et **CLAUDE MIGNOT**, « *Monographie d'édifice civils, conseils aux étudiants* »
14. **JEAN PIERRE FREY**, 1998, « *logement et habitat, l'état des savoirs* », Edition la découverte, paris, 412 pages
15. **MARC COTE**, 1993, « *l'Algérie où l'espace retourné* », Edition Media plus, Constantine.
16. **OULEBSIR N**, 2004, « *Les usages du patrimoine, monuments et musées et politique coloniale en Algérie 1830-1930* », Edition de la maison des sciences de l'homme, Paris, 453 page.

17. **TRUMELET C**, 1887, « *Blida, récit selon la légende et la tradition* », Tome 1 et Tome 2, Alger.

LES CHARTES ET ACTES LEGISLATIFS :

18. Loi 98/04 du 15 juin 1998 relative à la protection de patrimoine en Algérie, journal officiel.
19. Convention de l'UNESCO sur la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, 1972, Paris.

LES THESES ET LES MEMOIRES :

20. **Mr NGUYEN LAN PHUONG**, 2006, « *densité et qualité d'habitation au Vietnam, le cas du quartier Bui Thi Xuan à Hanoi* », mémoire pour l'obtention du grade de maître en sciences, université Laval, Québec.
21. **Mme HADJI K**, 2010, « *le processus évolutif des villes algériennes, un phénomène de nature typologique* », thèse de doctorat EPAU, Alger.
22. **Mme TIAR M**, 2013, « *identification de l'architecture mauresque dans le tissu traditionnel mixte de blida, analyse des typologies architecturales résidentielles* », mémoire de magistère EPAU, Alger.
23. **Mr BOUTEFLIKA M**, 1996, « *la carte des permanences, un outil pour le projet de la ville existante, cas de la ville de Blida* », mémoire de magistère EPAU, Alger.

LES SITES WEB :

24. **VESCHAMBRE VINCENT**, « *le processus de patrimonialisation revalorisation, appropriation et marquage de l'espace* » [en ligne],[consulté le 12 avril 2015].Disponible sur le Web :<http://cafe-geo.net/wp-content/uploads/processus-patrimonialisation.pdf>
25. « *Qu'est-ce qu'un objet patrimonial ? Bulletin des bibliothèques de France* » [en ligne], n° 5, 2004 [consulté le 03 avril 2015] Disponible sur le Web :
<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2004-05-0005-001>
26. **CHARLOTTE JELIDI**, 2011, « *Fès, du modèle urbain à la ville nouvelle 1912-1956* »[en ligne],[consulté le 12 avril 2015].Disponible sur le Web :
<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00641477>

27. Carte blida historique en ligne[consulté le 12 avril 2015].Disponible sur le Web<http://jean.salvano.perso.sfr.fr/Blida/PC-PLAN-ancien.htm>
28. <http://www.meda-corpus.net/frn/index.asp>
29. « *1925 quand l'art déco séduit le monde* » édition cité de l'architecture et du patrimoine 2013, page 19[en ligne, consulté le 23 juillet 2015] Disponible sur le Web : http://www.citechailot.fr/data/expositions_bc521/fiche/23992/dp-artdeco-prolong-bd_90251.pdf